



l'état de l'école

Ensemble

Premier degré

Second degré

Formation continue

30 indicateurs
sur le système
éducatif français

n° **19** – Octobre 2009

Cet ouvrage est édité par
**Le ministère
de l'Éducation nationale**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directeur de la publication
Michel Quéré

Rédacteur en chef
Paul Esquieu

Auteurs

Dominique Abriac
Gérard Briaud
Luc Brière
Agnès Brun
Jean-Pierre Dalous
Jeanne-Marie Daussin
Amélie Demongeot
Séverine Dos Santos
Sylvie Fumel
Thomas Huguet
Michèle Jacquot
Martine Jeljoul
Florence Léger
Bruno Lutiniér
Claude Malègue
Fabrice Murat
Élodie Leprévost
Jean-Marc Pastor

Delphine Perelmuter
Pascale Pollet
Pascale Poulet-Coulibando
Thierry Rocher
Alexia Stéfanou

**DEPP/Département de la
valorisation et de l'édition
Secrétariat de rédaction**

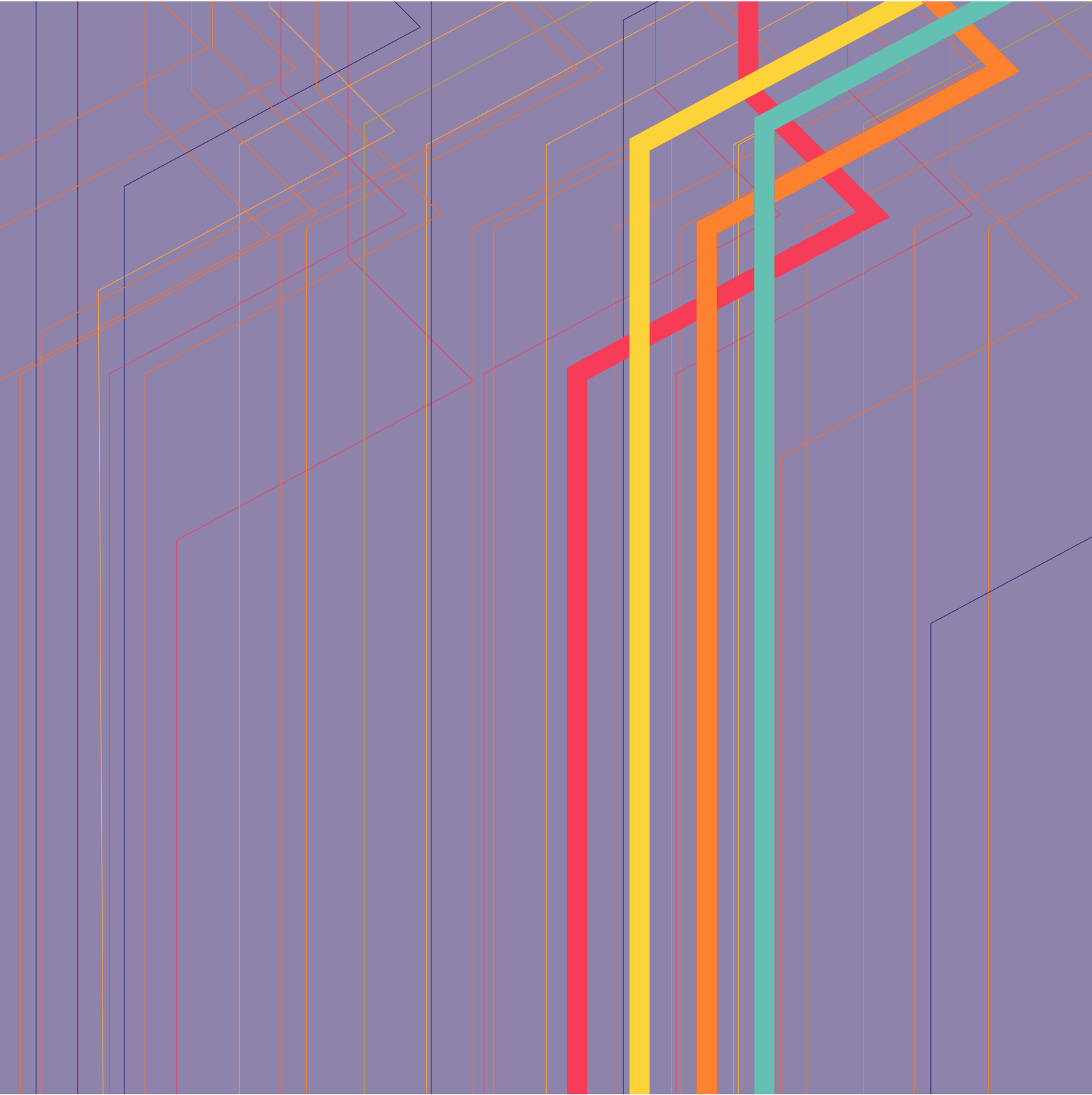
Marie Zilberman
Maquettiste
Frédéric Voiret

Impression
Imprimerie Moderne de l'Est

Vente DEPP/DVE
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

l'état de l'École





Préface

La dix-neuvième édition de l'état de l'École est l'occasion de souligner les efforts que la Nation consacre à la réussite de chaque élève. Cette publication permet en effet d'illustrer, en 30 indicateurs et quelques dizaines de pages, l'ampleur et la diversité des moyens, comme des actions, qui concourent à la bonne marche de notre système éducatif.

Répondre aux attentes de nos concitoyens, répondre aux besoins de nos enfants, c'est d'abord réussir la transmission des savoirs fondamentaux. C'est aussi apporter à nos élèves toute l'aide dont ils ont besoin pour surmonter leurs difficultés, mieux accompagner leurs parcours, permettre à chacun d'entre eux de trouver sa propre voie vers la réussite, assurer l'inclusion et la scolarisation des enfants handicapés, mais également revaloriser la condition enseignante.

C'est précisément pour mieux répondre à ces missions, qu'une rénovation complète de notre système d'enseignement, de l'école jusqu'au lycée, a été entreprise depuis 2007. Les données statistiques présentées dans ce document témoignent de l'ambition retrouvée de la Nation pour son école. Elles montrent les progrès réalisés grâce aux réformes engagées. Elles montrent aussi le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, et en particulier pour bâtir un lycée plus juste, qui accompagne davantage et qui oriente mieux.

Innovation, créativité, société de la connaissance, voilà les défis que nous devons relever aujourd'hui pour préparer l'avenir professionnel de nos enfants. L'Éducation nationale est déterminée à les relever, pour permettre la réussite de chacun.



Luc Chatel

Ministre de l'Éducation nationale
Porte-parole du Gouvernement

Présentation

Le développement des indicateurs et études comparatives au niveau international (OCDE, EUROSTAT, UNESCO), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens, les objectifs assortis à la mise en place en France de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) pour l'Éducation nationale et l'ambition affirmée que tout jeune parvienne à la maîtrise d'un socle commun de connaissances et compétences incitent à suivre régulièrement les efforts entrepris en matière d'éducation et de formation, les résultats obtenus ainsi que les progrès qui restent à accomplir.

Les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué, dès la première édition de 1991, la structure d'analyse des indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École*, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace (la moitié des indicateurs apportent ainsi un éclairage international).

Cette 19^e édition poursuit cette démarche, en mettant l'accent sur les questions vives que constituent la réussite des élèves et l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs, aux diplômes et aux qualifications qui déterminent fortement les conditions d'accès au marché du travail.

Les moyens mis au service de notre système éducatif

En 2008, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole + DOM) 129,4 milliards d'euros, soit 6,6 % de la richesse nationale (PIB), ce qui représente un montant de 2 020 euros par habitant, ou 7 780 euros par élève ou étudiant. Hors formation continue, cet effort nous situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 % contre 5,7 % en 2006).

La part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. Depuis, la tendance s'est lentement et progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 82 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Tous niveaux confondus, ce coût unitaire moyen s'est accru en raison du développement particulier des enseignements du second cycle du secondaire et du supérieur relativement plus coûteux, mais surtout de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, et de la revalorisation des carrières et des rémunérations des enseignants. Durant cette période, les coûts par élève des premier et second degrés ont davantage progressé (de respectivement 75 % et 60 %), que celui d'un étudiant (+ 35 %).

Dans le premier degré, la stabilité du nombre d'enseignants conjuguée à la décroissance des effectifs d'écoliers s'est traduite, jusqu'à la rentrée 2002, par une nette amélioration des taux d'encadrement (*indicateur 18*). Le second degré n'a pas connu une telle évolution, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables. Les forts taux d'encadrement de notre enseignement secondaire (*ratio* moyen de 11,9 élèves par enseignant, en 2007), renforcés par la baisse démographique actuelle, tiennent en particulier au fait qu'un nombre important d'heures d'enseignement (un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) sont dispensées non pas devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 23*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 29*), c'est d'abord en raison de la hausse particulière des effectifs d'étudiants, les coûts unitaires ayant en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et, en 2008, la dépense par étudiant dépasse plus nettement la moyenne observée pour un élève du second degré (10 790 euros contre 9 110). Pour autant, le coût de l'étudiant universitaire reste toujours inférieur à celui d'un lycéen (9 400 euros contre près de 11 000).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 60 % en 2008, dont 54 % pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels dont les effectifs et surtout la structure ont sensiblement évolué. Ainsi, presque tous les enseignants du public sont maintenant professeurs des écoles dans le premier degré, et 75 % agrégés ou certifiés dans le second degré (*indicateurs 02 et 03*). Les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 23,8 % au financement « initial » de l'éducation en 2008, contre 14,2 % en 1980. Cette part, qui s'accroît encore avec les nouvelles vagues de décentralisation, dépasse 40 % dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 17*).

D'importants progrès jusqu'au milieu des années 1990...

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Le parcours d'une génération actuellement engagée dans notre système éducatif, ou qui vient de le quitter, peut être résumé comme suit :

- presque tous les jeunes parviennent aujourd'hui au terme du collège et 72 % accèdent au niveau du baccalauréat (*indicateur 24*) ;
- 64 % deviennent bacheliers (*indicateur 27*) ;
- la moitié des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur et environ 40 % y obtiennent un diplôme (*indicateur 09*).

L'École a ainsi permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, s'il n'a pas été atteint, a cependant conduit à une élévation spectaculaire de ce taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire, de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Quand on compare les proportions de diplômés parmi les jeunes générations et les plus anciennes, il apparaît que la France a largement rattrapé son retard sur les autres pays développés (*indicateur 09*).

Cette progression de la scolarisation s'est incontestablement accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. L'enseignement secondaire, les collèges d'abord puis les lycées, s'est progressivement ouvert à tous. Parmi les générations de jeunes nés au début des années 1980, la moitié des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine 10 % dans ce cas dans les générations des années cinquante (*indicateur 11*).

... suivis d'une période de relative stagnation

Depuis plus de dix ans – le milieu des années 1990 –, les progrès de la scolarisation marquent le pas. Le mouvement d'allongement continu des études a cessé. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise aux environs de 19 années (*indicateur 04*) et la quasi-totalité des générations parvient aujourd'hui au terme du collège. Après avoir manifesté un engouement prononcé à la fin des années 1980 pour l'enseignement général, les collégiens se tournent davantage vers les formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 22*). L'accès d'une génération au niveau du baccalauréat reste au voisinage de 70 %, dont 6 % dans des formations extérieures à l'Éducation nationale (*indicateur 24*). Parmi les jeunes bacheliers, dont la part dans une génération ne varie plus qu'en fonction des taux de succès à l'examen, à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales. Leur poids relatif tend à diminuer au profit des bacheliers professionnels qui accèdent moins souvent à l'enseignement supérieur et y connaissent un taux d'échec important.

Les progrès accomplis sont nécessaires pour répondre aux défis des transformations économiques de nos sociétés. Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont donné des objectifs, notamment celui de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « *menacées d'exclusion économique et sociale* ». La commission européenne a fait le constat que « *beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi* ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire, pour laquelle plusieurs approches et mesures sont possibles (*indicateur 10*). Près de 6 % des jeunes sortent de formation initiale **sans qualification**, au sens de la classification française datant des années soixante, c'est-à-dire sans avoir atteint l'année terminale d'un CAP ou BEP, ou sans avoir été admis dans un lycée d'enseignement général et technologique. Ils font partie des 17 % de jeunes, environ 130 000 par génération, qui achèvent leurs études secondaires **sans diplôme** (CAP, BEP ou baccalauréat). Enfin, référence de la commission européenne, l'indicateur dit de « **sorties précoces** » est la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent. Il s'établit à 12 % pour la France en 2008, avec un objectif européen fixé à 10 % pour 2010.

Des difficultés et inégalités persistantes dans la maîtrise des compétences de base...

Les progrès de la scolarisation n'ont également pas fait disparaître les inégalités d'acquis et de réussite scolaires, pour lesquelles on dispose maintenant d'un système régulier, national et international, d'observation et d'évaluation des élèves.

Les évaluations-bilans menées depuis 2003 en fin d'école et de collège confirment chaque année l'ampleur des disparités de performances entre élèves : pour la compréhension écrite et orale en 2003, les langues étrangères en 2004, l'histoire-géographie en 2006, les sciences expérimentales en 2007 et les mathématiques en 2008. Pour s'assurer de la maîtrise par les élèves d'un « socle commun de connaissances et de compétences », un dispositif annuel a été mis en place à compter de 2007 en fin d'école et de collège (*indicateur 16*). Selon le niveau scolaire et la discipline – français ou mathématiques – la proportion de jeunes maîtrisant ces compétences de base varie de 80 % à 90 %. Mais elle est nettement moindre dans les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire, et notamment ceux des « réseaux ambition réussite » qui accueillent une population scolaire fragile ou défavorisée : l'écart, d'environ 15 à 20 points en fin de CM2, atteint 30 points en fin de troisième (*indicateur 05*).

Ces constats préoccupants sont confirmés auprès des jeunes de 17 ans, dont près de 12 % manifestent en 2008 des difficultés de compréhension en lecture, lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), difficultés particulièrement graves pour 5 % des jeunes (*indicateur 08*).

L'enquête internationale PISA a par ailleurs signalé que, contrairement à l'un des objectifs de Lisbonne (*indicateur 15*), la proportion d'élèves ou de jeunes en difficulté de lecture n'a pas tendance à diminuer, et qu'elle a pu même augmenter ces dernières années. Ainsi, la proportion de jeunes français de 15 ans considérés comme de « médiocres lecteurs » s'est accrue de 2000 à 2006, passant de 15,2 à 21,8 %. Et la proportion de « très mauvais lecteurs » a même doublé, de 4,2 à 8,5 % (contre respectivement 6,0 et 7,4 % pour la moyenne des pays de l'OCDE).

... qui apparaissent souvent très tôt...

Les difficultés scolaires manifestées en fin d'école ou de collège sont souvent apparues dès les premières années de scolarité : souvent sanctionnées par un redoublement, elles sont rarement surmontées et pèsent lourdement sur les parcours scolaires ultérieurs. Les élèves en retard, anciens redoublants, sont proportionnellement moins nombreux que les autres à maîtriser, en CM2 ou en troisième, les compétences de base : l'écart, d'environ 20 points en mathématiques en 2009, dépasse 25 points en français (*indicateur 16*), ce qui soulève évidemment la question de l'efficacité du redoublement et incite à développer la détection la plus précoce possible des difficultés scolaires (par exemple lors des nouvelles évaluations mise en place au CE1).

Les acquis et parcours scolaires varient aussi selon l'origine sociale. Lors des évaluations nationales, les enfants de cadres obtiennent des scores moyens systématiquement supérieurs à ceux des enfants d'ouvriers. Et s'ils éprouvent des difficultés au cours de leur scolarité primaire, les enfants de milieux sociaux favorisés parviennent plus souvent à « redresser la situation » que les enfants d'ouvriers, plus souvent confrontés à ces difficultés précoces.

... et qui restent lourdes de conséquences sur les parcours scolaire et professionnel

Les données issues des opérations nationales d'évaluation, comme des suivis réguliers des élèves (panels 1989 et 1995) montrent le poids déterminant des résultats scolaires sur l'orientation des élèves et leurs chances de réussite ultérieure.

En fin de collège, les évaluations-bilans confirment depuis plusieurs années que les élèves qui demandent (et obtiennent) un passage en seconde générale sont bien mieux classés que les autres sur les échelles de compétences (*indicateur 25*).

Ces orientations scolaires comportent à nouveau une dimension sociale forte. Les enfants de milieux sociaux favorisés tirent un profit particulier de leurs meilleurs acquis par des choix de filières bien ciblés, pour suivre les parcours les plus favorables à la réussite sociale et professionnelle future. Dans les lycées et au baccalauréat, ils privilégient ainsi les voies générales de formation et leur surreprésentation apparaît maximale en série S, alors que les enfants d'ouvriers s'orientent bien plus souvent vers les filières technologiques et professionnelles. Si les enfants de cadres deviennent plus souvent bacheliers, avec de meilleurs taux de réussite (*indicateur 27*), les enfants d'ouvriers sont en revanche bien plus nombreux, parmi les jeunes de 20 à 24 ans, à avoir quitté l'école sans diplôme ou avec le seul diplôme national du brevet (*indicateur 11*).

Les parcours et la réussite scolaires des filles se distinguent aussi de ceux des garçons, mais les différences sont ici d'une autre nature. Profitant de leurs meilleurs acquis en français (*indicateur 16*), les filles sortent de formation initiale plus diplômées que les garçons (*indicateur 14*). Majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants, elles continuent cependant de privilégier les voies littéraires et tertiaires, en laissant aux garçons une prédominance dans les filières scientifiques et industrielles, qui se révèlent plus rentables et sélectives.

Notre système de formation doit se préoccuper très tôt des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés, et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires. Un traitement systématique de l'échec scolaire est ainsi prévu dès le primaire, grâce aux deux heures hebdomadaires consacrées au soutien des élèves en difficulté, et aux stages gratuits de remise à niveau désormais proposés durant les vacances scolaires aux élèves de CM1 et CM2.

Il s'agit aussi pour l'École de mieux aider les élèves à choisir leur avenir, de les informer et les conduire vers des formations qui répondent à leurs souhaits et leurs aptitudes, tout en leur donnant de vraies chances d'insertion professionnelle. Cela concerne d'abord les jeunes quittant l'école sans diplôme : ils sont de moins en moins nombreux mais se trouvent être, depuis la fin des années 1970, les plus durement touchés par la montée du chômage. Dans les premières années qui suivent la fin de leurs études, leur taux de chômage peut dépasser 40 % (*indicateurs 12, 27*) ; et leur situation risque de devenir particulièrement préoccupante dans la conjoncture actuelle. Ces questions n'épargnent pas les étudiants, dont « l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche » présente les parcours, la réussite et le devenir professionnel, comme « l'état de l'École » le fait pour les élèves.

Table des sigles

AES : Filière administrative économique et sociale.

ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

ATOSS : (Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles.

BIT : Bureau international du travail.

BTS : Brevet de technicien supérieur.

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

CEREO : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

COP : Conseiller d'orientation-psychologue.

CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage.

DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

DGRI : Direction générale pour la recherche et l'innovation.

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

DIE : Dépense intérieure d'éducation.

DOM : Département d'outre-mer.

DSN : Direction du service national.

ES : Économique et social.

IEA : International association for the evaluation of educational achievement.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

ITRF : Ingénieurs et techniciens de recherche et formation.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

JAPD : Journées d'appel de préparation à la défense.

L : Littéraire.

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.

MEN : Ministère de l'Éducation nationale.

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

PEGC : Professeur d'enseignement général de collège.

PIB : Produit intérieur brut.

PIRLS : Progress in international literacy study.

PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

RAR : Réseau ambition réussite.

RRS : Réseau de réussite scolaire.

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.

S : Scientifique.

SIES : Sous-Direction des systèmes d'information et des études statistiques.

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

STG : Sciences et technologies de la gestion.

STI : Sciences et technologies industrielles.

STS : Section de techniciens supérieurs.

TOM : Territoire d'outre-mer.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

Sommaire

Ensemble

Coûts

01 p. 12 La dépense pour l'éducation

Activités

- 02 p. 14 Les effectifs de personnels de l'Éducation nationale
- 03 p. 16 La structure des personnels de l'Éducation nationale
- 04 p. 18 La durée de scolarisation
- 05 p. 20 L'éducation prioritaire
- 06 p. 22 Les formations en apprentissage
- 07 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Résultats

- 08 p. 26 Les compétences en lecture des jeunes
- 09 p. 28 Le niveau de diplôme
- 10 p. 30 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 11 p. 32 Le niveau d'études selon le milieu social
- 12 p. 34 Le diplôme et le risque de chômage
- 13 p. 36 Le diplôme, la situation sociale et le salaire
- 14 p. 38 La scolarité des filles et des garçons
- 15 p. 40 Les objectifs européens de Lisbonne
- 16 p. 42 La maîtrise des compétences de base

Premier degré

17 p. 44 La dépense d'éducation pour le premier degré

18 p. 46 Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

19 p. 48 Les acquis en mathématiques en fin d'école

20 p. 50 Les compétences des élèves de CM2

Second degré

21 p. 52 La dépense d'éducation pour le second degré

22 p. 54 La scolarisation dans le second degré

23 p. 56 Conditions d'accueil dans le second degré

24 p. 58 L'accès aux niveaux IV et V de formation

25 p. 60 Les acquis en mathématiques en fin de collège

26 p. 62 PISA : compréhension de l'écrit par les élèves de 15 ans

27 p. 64 La réussite au baccalauréat

28 p. 66 L'emploi et le devenir professionnel des sortants du second degré

Enseignement supérieur

29 p. 68 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

Formation continue

30 p. 70 La dépense d'éducation pour la formation continue

Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,6 % du PIB en 2008, soit :

- 129,4 milliards d'euros,
- 7 780 euros par élève ou étudiant,
- 2 020 euros par habitant.

En 2008, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 129,4 milliards d'euros, soit 6,6 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 020 euros par habitant, ou 7 780 euros par élève ou étudiant. Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, avec une part de 5,9 % en 2006, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,7 %), en deçà des États-Unis et de la Suède mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Allemagne ou de l'Italie. Entre 1980 et 2008, la dépense d'éducation a crû en moyenne légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,2 % au lieu de 2,0 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne mettront en œuvre d'importants travaux de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, le PIB a, en revanche, progressé de 22,5 % contre seulement 8,3 % pour la DIE, dont la part dans la richesse nationale décroît donc régulièrement, pour revenir à 6,6 % en 2008.

La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, augmente sur la période 1980-2008 de 1,9 % par an en prix constants (compte-tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants.

Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 75,1 % et 60,4 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 35,5 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis de 2000 à 2003 ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État, qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 60,0 % en 2008 dont 54,1 % pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Les collectivités territoriales assurent 23,8 % du financement total initial. Leur part s'accroît encore à partir de 2006 notamment du fait du transfert des personnels TOS (technique, ouvrier et de service) dans le second degré, et des nouvelles compétences en matière de formations sanitaires et sociales transmises aux régions dans l'enseignement supérieur. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 8 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). Cette dépense est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation, apportant trois changements importants :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.
Financement initial : financement avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.
Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI-SIES
 Pour les comparaisons internationales : OCDE
 Champ : métropole + DOM

01 La dépense pour l'éducation

	métropole + DOM				
	1980	1990	2000	2007	2008
Dépense intérieure d'éducation (DIE)*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	126,2	129,4
aux prix 2008 (en milliards d'euros)	71,2	92,9	124,4	129,4	129,4
DIE/PIB en %	6,4	6,6	7,3	6,7	6,6
DIE/habitant aux prix 2008 (en euros)	1 320	1 600	2 050	2 030	2 020
Dépense moyenne par élève* :					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	7 570	7 780
aux prix 2008 (en euros)	4 400	5 500	7 350	7 760	7 780
Structure du financement initial (en %)**					
État	69,1	63,7	65,2	60,6	60,0
<i>dont MEN et MESR</i>	<i>60,9</i>	<i>56,5</i>	<i>57,4</i>	<i>54,7</i>	<i>54,1</i>
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	23,2	23,8
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,7	1,7
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,5	6,6
Ménages	10,8	11,2	7,4	8,0	7,9

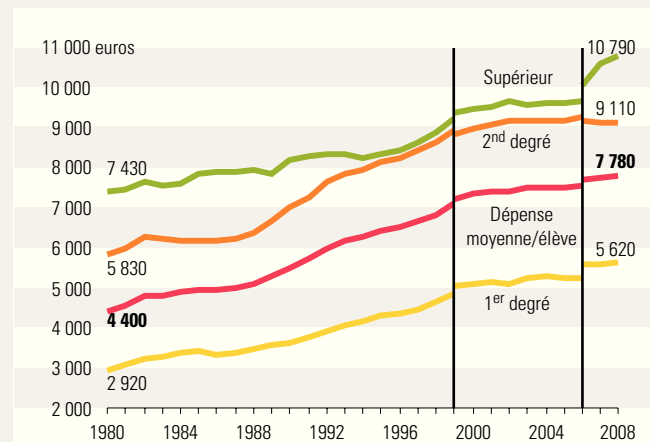
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2008.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI-SIES

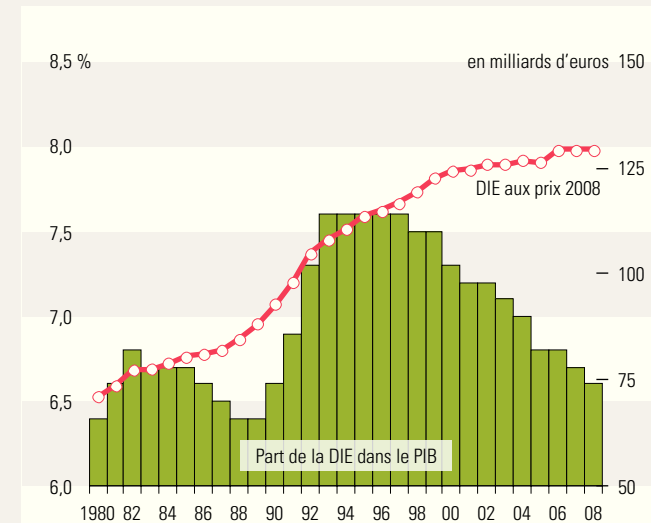
03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2008 (1980-2008)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

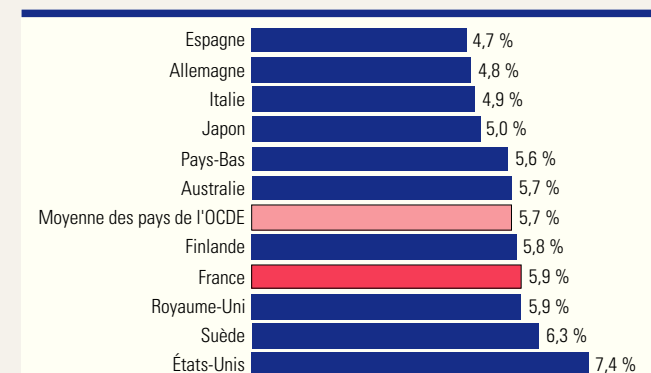
Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI-SIES

02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2008)



Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI-SIES

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2006)



Source : OCDE, édition 2009 de Regards sur l'éducation

En janvier 2009, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 985 600 personnes* dont 843 900 appartiennent au secteur public et 141 700 au secteur privé sous contrat. 87 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2009, 985 600 personnes sont rémunérées sur crédits d'État, par le ministère de l'Éducation nationale : 857 300 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat soit 87 % de l'ensemble du personnel, dont presque la moitié exerce dans le second degré. 128 300 assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative. 67 500 assistants d'éducation et assistants pédagogiques interviennent également dans les établissements (*tableaux 01 et 02*). À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (73,9 %) que dans le public (68,2 %), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré (90,9 % dans le privé contre 81,3 % dans le public) que dans le second degré (65,7 % contre 57,5 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (96 %), les personnels administratifs de catégorie B (elles représentent, par exemple, 83 % des secrétaires) ou de catégorie C (92 % des adjoints).

La baisse des effectifs d'enseignants enregistrée ces dernières années ne concerne que le second degré. Elle est à mettre en relation avec l'accentuation de la baisse des effectifs d'élèves (*graphique 03*).

Aux côtés des enseignants, dans les établissements mais aussi dans les services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, d'assistance éducative. Ils sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, médecins ou infirmiers, assistants de vie scolaire.

De janvier 2006 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée à la quasi disparition sur le budget du ministère de la filière ouvrière et de service. Cette filière a perdu 100 000 agents sur trois années, conséquence du passage sous la tutelle des collectivités territoriales de la totalité des personnels ouvriers et des adjoints techniques des établissements d'enseignement.

** Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur les programmes LOLF (Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État, et modifie profondément les règles budgétaires et comptables).*

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Source : Exploitation en janvier 2009, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimentée par les bulletins de salaire. Champ : métropole + DOM – Secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur et établissements de formation)

	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques**	Part des enseignants
	public	privé	Total				
2 000	734 977	139 650	874 627	249 762	1 124 389	61 470	77,8 %
2 001	739 792	140 290	880 082	252 833	1 132 915	62 320	77,7 %
2 002	746 218	142 065	888 283	255 113	1 143 396	60 430	77,7 %
2 003	750 005	144 169	894 174	257 302	1 151 476	55 770	77,7 %
2 004	748 644	145 394	894 038	248 755	1 142 793	50 190	78,2 %
2 005	742 621	144 940	887 561	238 262	1 125 823	51 287	78,8 %
2 006	739 112	144 909	884 021	228 786	1 112 807	58 197	79,4 %
2 007	734 446	144 501	878 947	170 915	1 049 862	60 635	83,7 %
2 008	726 583	143 440	870 023	139 038	1 009 061	61 393	86,2 %
2 009	715 599	141 661	857 260	128 313	985 573	67 538	87,0 %

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé.

** En 2009, 5 262 assistants pédagogiques et 62 276 assistants d'éducation. Les derniers aides-éducateurs sont recensés sur l'année scolaire 2006-2007.

Source : MEN-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en janvier 2009

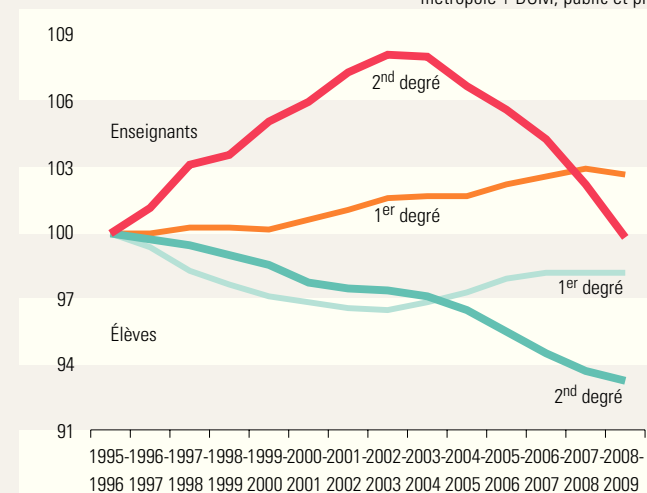
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	321 739
Enseignement du premier degré privé	46 140
Enseignement scolaire du second degré public	393 860
Enseignement du second degré privé	95 521
Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	857 260
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	128 313
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	67 538
Total	1 053 111

Source : MEN-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2008)

en indice base 100 en 1995

métropole + DOM, public et privé



Source : MEN-DEPP

Parmi les 857 300 enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, 83,5 % exercent dans le secteur public : les femmes sont majoritaires, surtout dans le premier degré et parmi les plus jeunes.

128 300 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de santé et d'assistance de vie scolaire.

En janvier 2009, le premier degré public compte 321 700 enseignants. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (96 %). Parmi les 46 100 enseignants de l'enseignement du premier degré privé sous contrat, 85,3 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 393 900 enseignants en janvier 2009. Plus de six enseignants sur dix (62,8 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12,1 % et 0,5 % appartiennent au corps de chaire supérieure); 15,5 % sont professeurs de lycée professionnel. Les PEGC, les chargés et adjoints d'enseignement, corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement, représentent 2,5 % des enseignants affectés dans les établissements du second degré et 2,4 % appartiennent à des corps du premier degré. Sur l'ensemble des enseignants, la part des professeurs contractuels représente 3,5 % dans le secteur public. Dans les établissements privés sous contrat, exercent 95 500 enseignants dont 59,5 % sont pris en charge sur une échelle de certifiés ou assimilés, 10,6 % de PLP, 8,4 % d'adjoints d'enseignement et 16,8 % sont maîtres auxiliaires.

Le personnel non enseignant d'inspection, de direction d'établissement, d'administration, d'orientation, de laboratoire, est rémunéré au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés (soit 48,7 % des personnels non enseignants).

Au titre du programme LOLF de la vie de l'élève, sont rémunérés les personnels de santé, d'éducation, les surveillants et assistants de vie scolaire (31,4 %). Au titre du programme soutien, ces personnels exercent en service académique et en administration centrale (19,9 %) : ils sont inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie, personnels administratifs ou techniques, ingénieurs et personnels de santé ou social.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré avec un âge moyen de 40 ans. 38 % des enseignants appartiennent à la tranche d'âge de 29 à 39 ans, un sur dix est âgé de 49 à 51 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations, de moins de 30 ans, où elle dépasse 85 %. Dans le second degré, la répartition par âge met en évidence deux pics : 44 % des enseignants ont de 30 à 43 ans et 21 % de 53 à 59 ans. Parmi les moins de 30 ans, la proportion de femmes dépasse 60 %.

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur les programmes LOLF (Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État, et modifie profondément les règles budgétaires et comptables).

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Source : exploitation en janvier 2009, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimentée par les bulletins de salaire. Champ : métropole + DOM – Secteurs public et privé sous contrat.

01 Les enseignants du premier degré public

	Effectifs	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1995	314 217	76,1	19,3
2000	314 729	77,8	46,0
2005	318 236	79,7	79,7
2006	320 103	80,3	85,8
2007	321 339	80,7	90,8
2008	322 357	81,0	94,2
2009	321 739	81,3	96,0

Source : MEN-DEPP

02 Les enseignants du second degré public

	Enseignants	Part des femmes	Part des agrégés et certifiés
1995	395 824	56,0	55,6
2000	420 248	56,7	68,6
2005	424 385	57,0	73,3
2006	419 009	57,2	74,4
2007	413 107	57,3	75,0
2008	404 226	57,4	75,3
2009	393 860	57,5	74,8

Source : MEN-DEPP

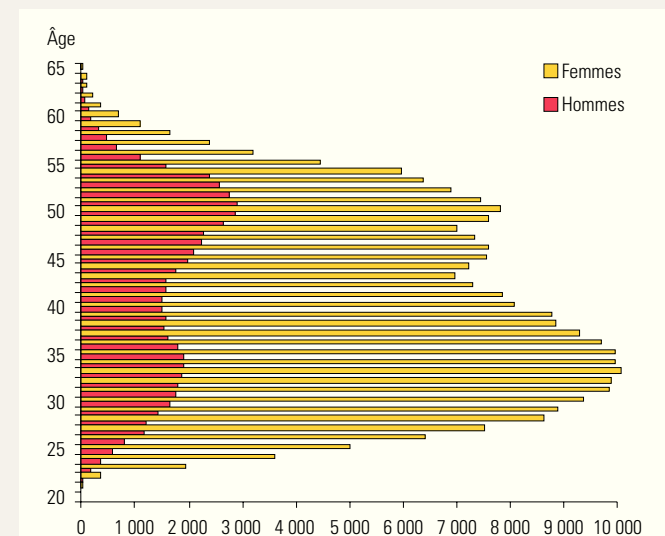
03 Répartition par programmes budgétaires des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative – Année 2009

	Effectifs	%
Programme « Enseignement scolaire du premier degré »	1 848	1,4
Programme « Enseignement scolaire du second degré »	60 681	47,3
Programme « Vie de l'élève »	40 258	31,4
Programme « Soutien »*	22 230	17,3
Administration centrale	3 296	2,6
Total	128 313	100,0

* Programme « Soutien » sans le personnel de l'administration centrale

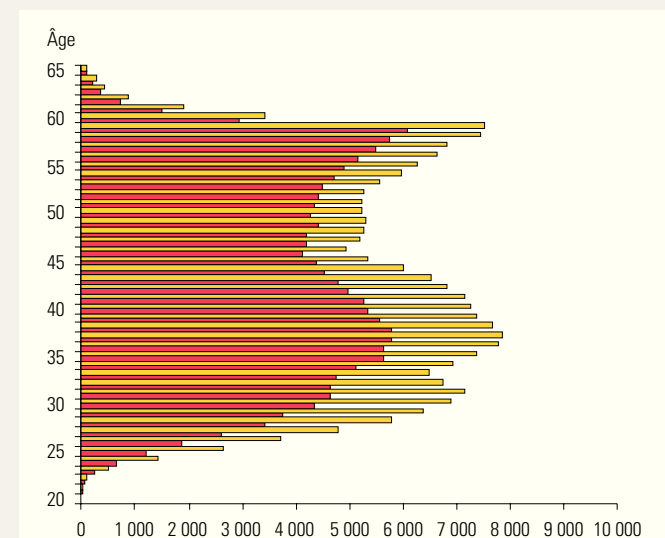
Source : MEN-DEPP

04 Répartition par âge et sexe des enseignants du 1^{er} degré public 2009



Source : MEN-DEPP

du 2nd degré public 2009



Source : MEN-DEPP

Après une progression continue des années 1960 jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est stabilisée aux environs de 19 années d'études.

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2007-2008 permettent d'espérer, pour un enfant entrant alors en maternelle, 18,6 années de formation initiale, dont 2,7 années dans l'enseignement supérieur (tableau 01). Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, entraînant un gain de près de deux années, l'espérance de scolarisation avait connu un léger recul de 1997 à 2001. Stable les années suivantes, la durée de scolarisation repart à la baisse depuis 2006 dans tous les cycles de formation excepté l'apprentissage.

La baisse observée concerne toutes les catégories d'âge à partir de 18 ans (graphique 02). Elle est particulièrement marquée à 18 et 19 ans dans le secondaire et entre 21 et 23 ans dans le supérieur. La durée de scolarisation d'un élève dépend du type d'études entreprises (générales, technologiques ou professionnelles), mais aussi de la rapidité de son parcours scolaire. Prolongeant celle qui est intervenue dans l'enseignement élémentaire, la baisse des redoublements observée aussi bien en collège qu'en lycée (graphique 03) fait que les jeunes générations qui parviennent aussi souvent que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire (indicateur 24) y parviennent plus vite, ou moins âgées. Dans ces conditions, on assiste à un tassement et même à une réduction de la durée moyenne des études secondaires (tableau 01).

La fréquentation de l'enseignement supérieur subit pour sa part l'effet d'une plus grande orientation des nouvelles générations vers l'apprentissage, le baccalauréat professionnel et les études supérieures courtes. Les formations supérieures longues attirent moins souvent les nouveaux bacheliers, notamment ceux de l'enseignement général. Tandis que la scolarisation des filles se ressent nettement de la désaffection pour les disciplines générales universitaires, la progression de l'apprentissage vient en revanche atténuer la chute des taux de scolarisation des garçons.

La France reste cependant un pays de forte scolarisation. Ainsi, la durée de la « scolarisation universelle », c'est-à-dire le nombre d'années pendant lesquelles au moins 90 % des jeunes sont scolarisés, atteint 15 ans en France, comme en Belgique, pour seulement 13 ans en Italie et au Royaume-Uni et 11 ans aux États-Unis.

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. On peut – comme il est fait dans le tableau 1 – décomposer l'indicateur global, toutes formations initiales comprises, selon le niveau ou degré de scolarisation.

Source : MEN-DEPP, INSEE
Champ : métropole et métropole + DOM, ensemble des formations

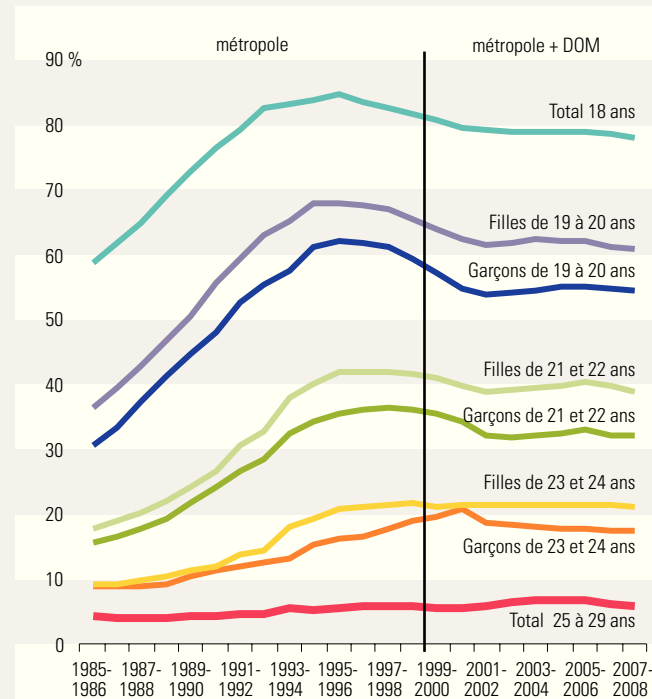
01 Évolution de la durée de scolarisation

en années

	Métropole			Métropole + DOM		
	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2007-08
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,8	18,7	18,6
Filles	17,2	18,2	19,2	19,0	19,0	18,9
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,6	18,5	18,4
Préélémentaire	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2	3,2
Élémentaire	5,5	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2
Secondaire	6,9	7,6	7,8	7,7	7,6	7,6
Supérieur	1,5	1,9	2,6	2,6	2,7	2,7

Source : ministère de l'Éducation nationale (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants)

02 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1985-2007)

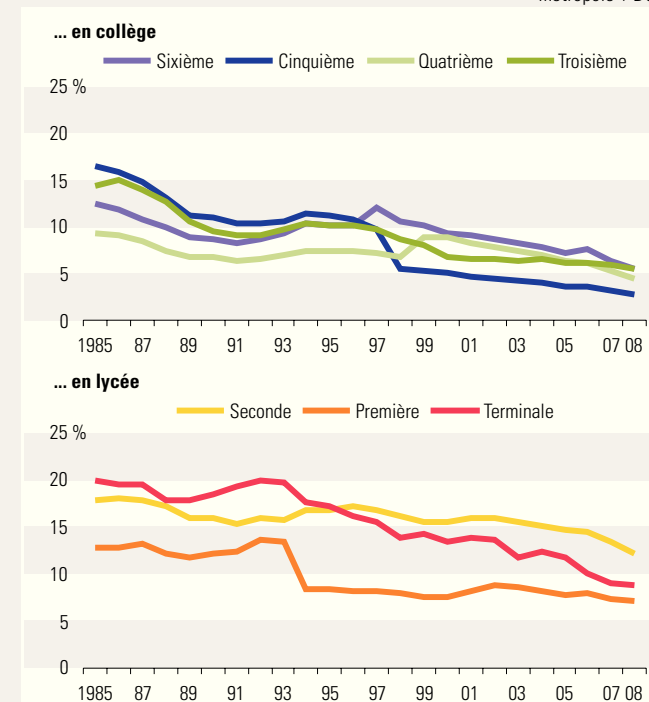


Champ : « Population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis (avant 1999-2000 : métropole, après : métropole + DOM)

Source : ministère de l'Éducation nationale (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

03 Évolution des redoublements...

métropole + DOM

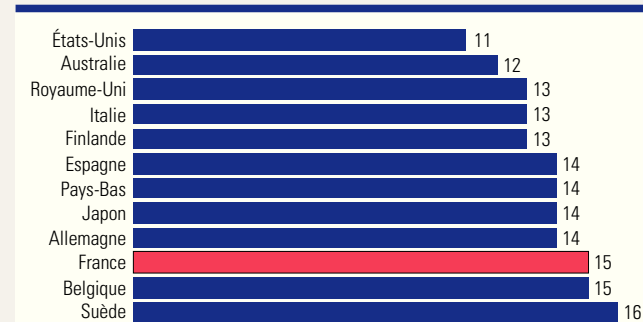


Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Sources : MEN-DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Durée de la scolarisation universelle (2007)

Nombre d'années pendant lesquelles plus de 90 % de la population est scolarisée*



* à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés

Source : OCDE, édition 2009 de Regards sur l'éducation

Les élèves des collèges têtes de réseaux « ambition réussite », et dans une moindre mesure les collégiens des réseaux de « réussite scolaire », sont majoritairement issus des catégories sociales défavorisées, avec un fort retard scolaire en début de sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et leurs résultats aux épreuves écrites du brevet sont en moyenne plus faibles.

À la rentrée 2008, il y a 254 collèges tête de réseaux « ambition réussite » (RAR). Les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans des réseaux de « réussite scolaire » (RRS).

Ainsi, 118 000 collégiens, soit près d'un collégien sur vingt, sont scolarisés dans un collège RAR et 393 500 fréquentent un collège RRS. Comme attendu, ces élèves sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 75 % des élèves des collèges RAR de la métropole et des DOM et 57,4 % des collégiens des réseaux « de réussite scolaire » ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,2 % dans les établissements hors éducation prioritaire. Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 29,8 % des élèves issus des écoles RAR et 23,8 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,1 % ailleurs (tableau 01).

En fin de CM2, les élèves de RAR ont de moins bonnes performances que les élèves du secteur public hors éducation prioritaire mais ne se différencient pas significativement des élèves de RRS (compte tenu des marges d'incertitude liées à l'échantillonnage). En revanche, en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des RAR maîtrisent nettement moins bien les compétences de base que les autres. En 2009, seulement 50,6 % des élèves des collèges RAR sont dans ce cas en français, contre 68 % dans les collèges RRS et 81,6 % dans les autres collèges publics (graphique 02).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire – géographie – éducation civique). À la session 2008, 42,9 % des élèves des collèges RAR et 58,4 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites, contre 69,9 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts diminuent : 67,1 % des élèves des RAR et 73,6 % des élèves des RRS ont obtenu leur DNB contre 82,5 % ailleurs (graphique 03).

De tels écarts correspondant pour une large part à des différences de composition sociale, il ne faut pas en déduire une appréciation négative des effets de la politique d'éducation prioritaire. La relance de cette politique énonce « un même principe de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités, employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2008, qui étaient en CM2 à la rentrée 2008 dans une école RAR, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire.

Le graphique 02 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2008 du diplôme national du brevet (DNB).

Les pourcentages de maîtrise des compétences de base sont assortis d'un intervalle de confiance de plus ou moins deux à trois points.

La liste des écoles RAR n'était pas encore définitive lorsque l'échantillon qui a permis le calcul de la maîtrise des compétences en fin de CM2 a été tiré.

Source : MEN-DEPP, fichiers Scolarité
Champ : métropole + DOM, secteur public

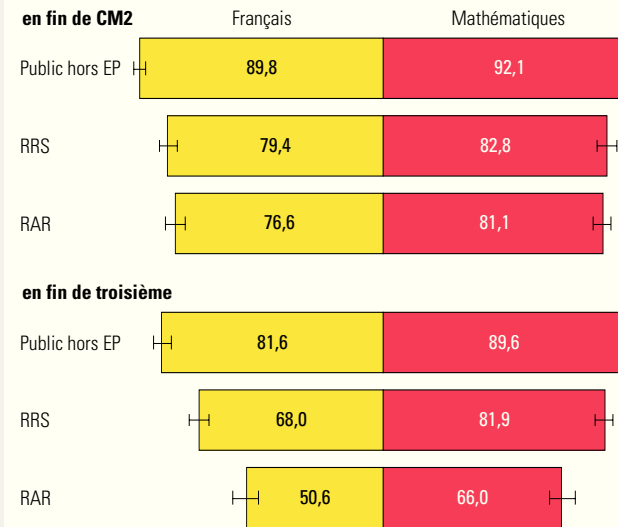
01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2008

métropole + DOM, secteur public

	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en 6 ^e en retard
Réseau « ambition réussite » RAR	75,0	8,1	29,8
Réseau de « réussite scolaire » RRS	57,4	19,1	23,8
Hors éducation prioritaire	35,2	38,3	14,1
Ensemble	43,0	31,3	15,9

Source : MEN-DEPP

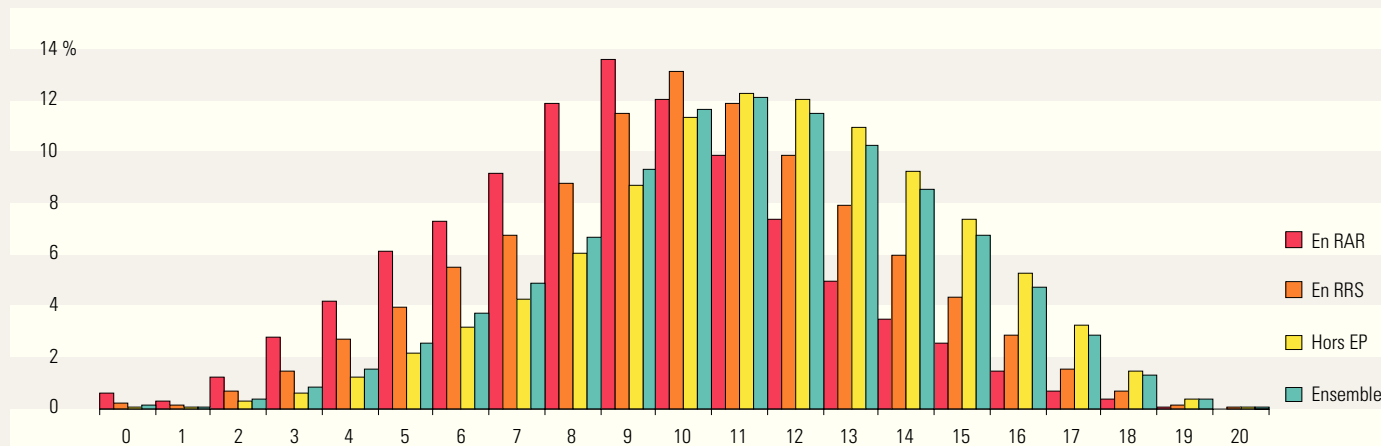
02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en 2009 (en %)



Lecture : en français 89,8 % des élèves maîtrisent les compétences de base dans le secteur public hors EP, l'intervalle de confiance de cet indicateur est de + ou - 2,3 %.

Source : MEN-DEPP

03 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2008



Lecture : dans les collèges « ambition réussite », 13,6 % des élèves ont eu entre 9 et 10 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2008 contre 11,5 % des élèves des collèges en réseau « de réussite scolaire », 8,7 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 9,3 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-DEPP

La réforme Seguin de 1987 qui a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui se maintient depuis au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 425 000 en 2007-08 (429 000 en 2008-09 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10). Cet effectif se rapproche de l'objectif de 500 000 apprentis en 2010 fixé par la loi de programmation sociale de 2005.

Aujourd'hui, le CAP domine encore mais représente désormais moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (44 %). Les principaux autres diplômes préparés en apprentissage sont le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui regroupent chacun entre 40 000 et 50 000 apprentis contre 183 000 pour le CAP. Deux apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (*tableau 01 et graphique 02*). D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986 à 2007, leur âge moyen est passé de 17,5 ans à 18,7 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 59 % des recrutements en première année de BP et 40 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur toutefois, l'apprentissage recrute surtout des élèves

de lycées ou des étudiants des universités : en 2007-08, seulement 17 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 5 % pour les DUT et 13 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités professionnelles. En 2007-08, les apprenties représentent ainsi 3,8 % de la population des filles de 15 à 19 ans, contre 10,4 % parmi les garçons du même âge (*graphique 03*).

Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (mais 9 sur 10 en formations d'ingénieurs), avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*graphique 04*). Cette évolution favorise la participation des filles qui a progressé globalement de 2 points en vingt ans (de 28 % à 30 % des apprentis entre 1987 et 2007), malgré un recul de 4 points au premier niveau (24 % en 2007). Les apprenties sont plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 3 apprenties sur 10 préparent un diplôme du supérieur contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MEN-DEPP et ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Champ : métropole + DOM, MEN et Agriculture

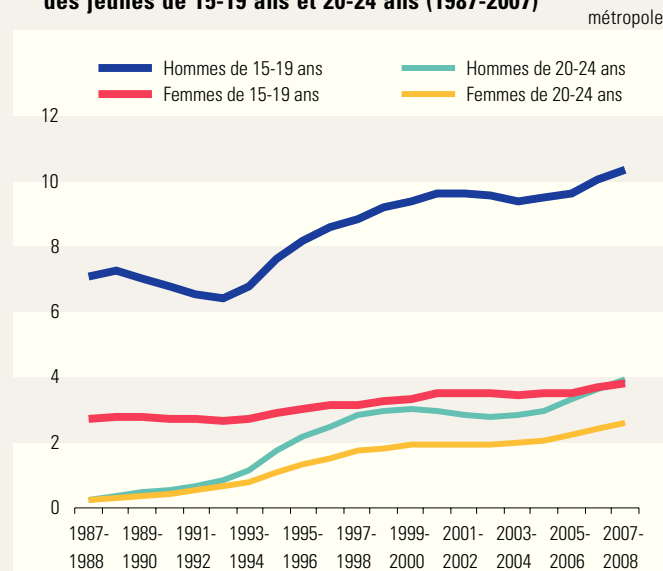
01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2007)

métropole + DOM

	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	235 391	239 294
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	91 951	95 753
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	50 316	55 577
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	30 151	34 538
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	407 809	425 162

Source : MEN-DEPP Enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis - SIFA au 31/12 de chaque année

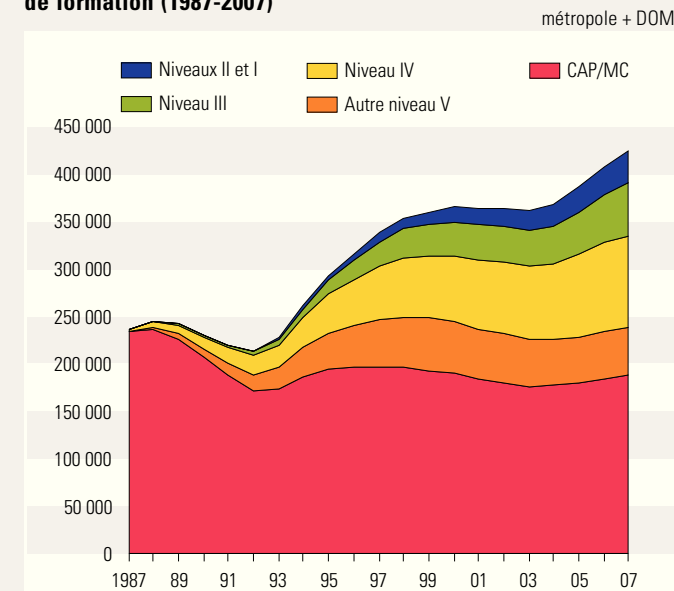
03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2007)



Lecture : en moyenne, 10,4 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2007.

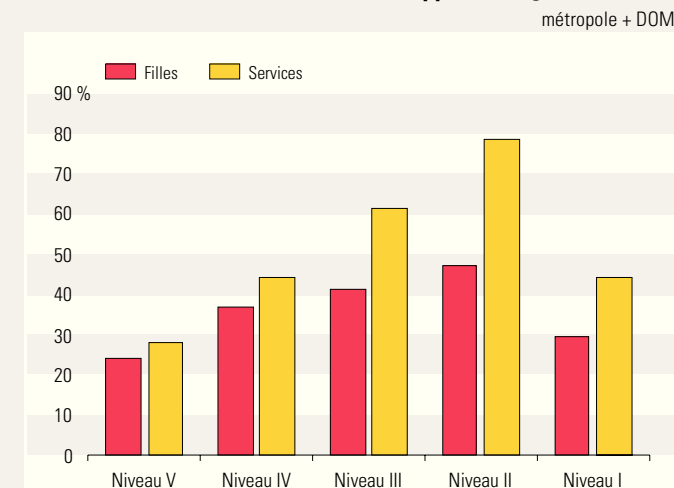
Source : MEN-MESR-DEPP, enquêtes sur les centres de formation d'apprentis et les établissements scolaires ; INSEE, évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004, 2005 et 2006

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2007)



Source : MEN-DEPP et ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

04 Part des filles et des spécialités de services (2007-2008)



Source : MEN-DEPP

Environ un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 33 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 597 millions d'euros en 2008.

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale un effort budgétaire annuel d'environ 557 millions d'euros en 2008. Les bourses attribuées concernent 1 263 000 jeunes (métropole et DOM, public et privé), soit 24 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,1 % contre 13,7 %. Ces bourses ont été attribuées à 765 000 collégiens et 498 000 lycéens (*tableau 01*) ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (33,8 %) qu'en lycée général ou technologique (17,4 %).

Étendu en 2006, le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 €, continue sa progression en 2008-2009 avec plus de 77 200 bénéficiaires. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines

formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 02*). Des enveloppes de fonds sociaux (40 millions d'euros en 2008) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales (CAF) versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Depuis la rentrée 2008, cette allocation, dont le montant global dépasse 1,4 milliard d'euros, est modulée selon l'âge de l'élève (*tableau 03*).

Le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait pour l'année 2006 la France dans la moyenne des pays de l'OCDE. Ces aides sont plus importantes dans des pays de l'Europe du Nord, qui peuvent également accorder des prêts (remboursables) à des élèves adultes.

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

Bourses du second degré. Leur montant est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 77,37 euros, 214,35 euros et 334,77 euros. Les bourses de lycées concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris en premier cycle, et ceux des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), et des centres de formation d'apprentis (CFA). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de bourse est de 42,36 euros en 2008-2009.

Bourses d'enseignement d'adaptation : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires.

Fonds social pour les cantines : ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Sources : MEN-DGESCO, CNAF
Champ : métropole + DOM

01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (Éducation nationale, public et privé)

métropole + DOM

	2000-01	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Effectifs de boursiers en collège	789 726	770 709	780 275	766 055	764 981
% boursiers en collège	23,6	23,6	24,4	24,2	24,2
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	297 277	286 876	261 466	252 809
% boursiers en LEGT	19,1	18,6	18,0	17,7	17,4
Effectifs de boursiers en LP	288 482	261 656	252 501	254 848	231 637
% boursiers en LP	36,6	36,1	35,3	33,8	33,8
Total lycée	589 373	558 933	539 377	516 314	497 950
dont bourses au mérite en lycée	9 259	29 293	69 996	76 960	77 220
% boursiers en lycée	26,7	24,7	24,4	23,5	23,5
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 329 642	1 319 652	1 282 369	1 262 931
% boursiers (collèges et lycées)	24,8	24,2	24,4	23,9	23,7
Nombre de bénéficiaires de Primes à la scolarité (1)	581 907	615 260	611 244	568 587	556 710

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

02 Aides aux élèves (public + privé)

métropole + DOM

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2008	Évolution 2001-2008	
	en milliers d'€		en € courants	en € constants
Aides directes MEN				
Bourses de collège	115 070	141 115	22,6 %	7,8 %
Bourses de lycée (1)	206 853	188 740	- 8,8 %	- 19,8 %
Bourses au mérite – lycée (2)	7 055	61 776	NS	NS
Primes (lycée sauf internat)	165 420	152 266	- 8,0 %	- 19,1 %
Prime à l'internat – collège (3)		1 533		
Prime à l'internat – lycée (3)		11 296		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	539	- 48,1 %	- 54,4 %
Fonds sociaux (4)	67 900	40 000	- 41,1 %	- 48,2 %
Total aides directes MEN	563 338	597 267	6,0 %	- 6,8 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	1 418 081	14,9 %	1,0 %

(1) La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

(4) Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

Sources : MEN-DGESCO, à l'exception des fonds sociaux (LFI), CNAF

03 Montants de l'aide moyenne aux boursiers* et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

métropole + DOM

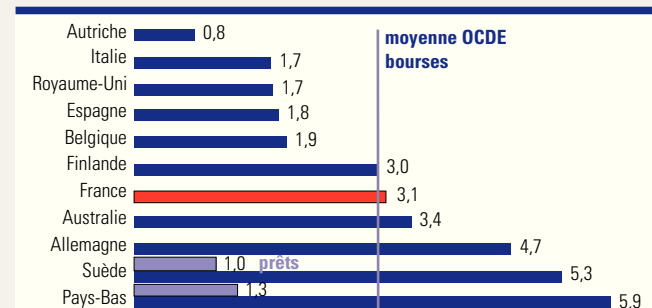
Aides aux boursiers*	2000-01	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	Évolution 2000/08
Aide moyenne en collège	152	167	170	188	184	+ 21,3 %
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	770,7	780,3	766,1	765,0	- 3,1 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 266,5	3 197,8	3 160,3	3 183,7	- 4,9 %
Aide moyenne en lycée	664	733	796	818	839	+ 26,4 %
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	558,9	539,4	516,3	498,0	- 15,5 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 260,1	2 215,1	2 196,0	2 156,0	- 2,2 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-01	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
6-10 ans					273	281
11-14 ans	253	263	268	273	288	296
15-18 ans					298	306

* bourses + primes du MEN, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation. (1) en milliers

Sources : MEN-DGESCO, CNAF

Aides financières aux élèves en pourcentage de la dépense publique totale d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire (non supérieur) – Année 2006



* Pour la France, l'aide financière aux élèves comprend les bourses et subventions venant des ministères et des collectivités territoriales et l'allocation de rentrée scolaire.

En 2008, 78,4 % des jeunes d'environ 17 ans sont des lecteurs habiles. En revanche, 11,8 % des jeunes rencontrent des difficultés de compréhension. Pour une partie d'entre eux – 4,9 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes. L'évaluation révèle également l'existence de lecteurs médiocres : 9,8 % des jeunes.

En 2008, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD) et ont passé des épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

Trois dimensions spécifiques sont évaluées : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,9 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,5 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (6,9 %) ont un niveau lexical correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,8 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (12,9 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit

les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 65,5 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leur compétence en lecture et affronter la diversité des écrits.

La catégorisation en profils est en lien étroit avec le niveau d'études atteint par les jeunes : le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes, alors que le profil 5d est majoritairement composé de lycéens issus de la filière générale (*graphique 02*).

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*graphique 04*). De 2004 à 2008, la proportion de filles en difficulté de lecture reste inférieure d'environ 6 points à celle des garçons (*tableau 03*). De 2004 à 2008, la proportion de jeunes en difficulté de lecture lors de la JAPD est passée de 11 % à 11,8 %. Certains aspects techniques – comme la qualité des corrections – sont susceptibles d'expliquer en partie cette évolution. Cependant, ce constat rejoint celui qui ressort d'autres enquêtes récentes, qui indiquent une augmentation du nombre de jeunes en difficulté de lecture dans le système éducatif français (*cf. les résultats de l'enquête internationale PISA, indicateur 26*).

Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défailante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention..., bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Quatre niveaux de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivi : un niveau 1 correspondant à des études n'ayant pas dépassé le collège ; un niveau 2 correspondant à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) ; un niveau 3 correspondant à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; un niveau 4 correspondant aux études générales à partir du lycée.

Source : JAPD – Traitements DEPP
Champ : jeunes françaises et français ayant participé à la JAPD en 2008 en métropole

01 Les profils de lecteurs (JAPD 2008)

en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	60,9	70,2	65,5	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	14,9	10,9	12,9	78,4
5b	+	+	-	6,8	8,2	7,5	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,6	2,0	2,3	9,8
4	-	+	+	4,7	3,2	3,9	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	4,1	1,8	3,0	6,9
2	-	+	-	2,8	2,0	2,4	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,2	1,7	2,5	4,9

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

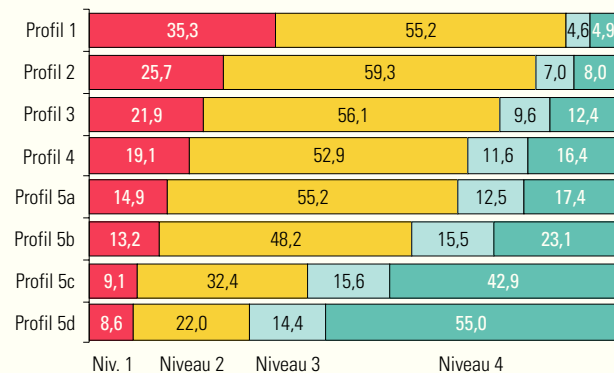
03 Répartition des jeunes participants à la JAPD selon leur profil en lecture – Évolution de 2004 à 2008

en %

	2004	2006	2008
Ensemble			
Lecteurs efficaces	79,5	78,7	78,4
Lecteurs médiocres	9,5	9,6	9,8
En difficulté de lecture	11,0	11,7	11,8
<i>dont en grave difficulté</i>	4,4	4,8	4,9
Garçons			
Lecteurs efficaces	76,7	76,0	75,8
Lecteurs médiocres	9,2	9,2	9,4
En difficulté de lecture	14,2	14,8	14,8
<i>dont en grave difficulté</i>	5,7	5,9	6,0
Filles			
Lecteurs efficaces	82,5	81,5	81,1
Lecteurs médiocres	9,7	10,0	10,2
En difficulté de lecture	7,8	8,5	8,7
<i>dont en grave difficulté</i>	3,2	3,6	3,7

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

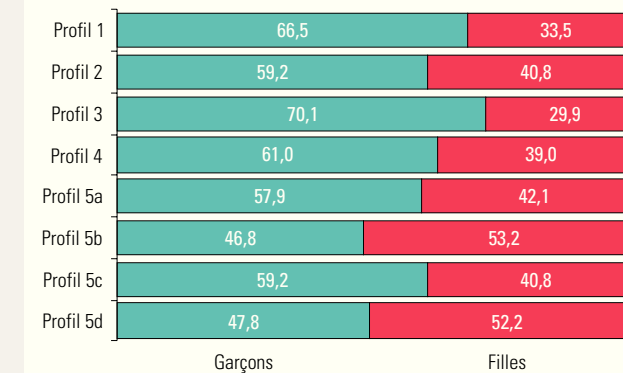
02 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur niveau de scolarité (JAPD 2008)



Lecture : Parmi les jeunes du profil 1, 35 % n'ont pas dépassé le collège (niveau de scolarité 1) et 55 % suivent ou ont suivi des études professionnelles courtes, de niveau CAP ou BEP (niveau de scolarité 2).

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

04 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (JAPD 2008)



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

Malgré des progrès importants, la population âgée de 25 à 64 ans apparaît encore peu diplômée, en France, comparée à celle des pays les plus avancés. Les cohortes de sortants du système éducatif les plus récentes comptent 81 % de diplômés des enseignements secondaire du second cycle et supérieur.

La France partage avec les pays latins un niveau d'études plutôt faible de sa population adulte (*graphique 01*). Comparés aux États-Unis et aux pays d'Europe du Nord, les enseignements secondaires et supérieurs y étaient peu développés quand ont été scolarisées les générations qui ont actuellement 60 ans. Réussir des études secondaires longues est, pour l'OCDE comme pour la communauté européenne, une condition nécessaire pour développer une économie et une société de la connaissance.

La proportion d'adultes détenant un diplôme relevant actuellement de l'enseignement secondaire du second cycle a augmenté de 30 points depuis 1981, principalement grâce à l'apport de jeunes générations mieux instruites (*graphique 01*). Les jeunes générations ont bénéficié de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur jusqu'au début de la décennie. Cela a conduit à une forte élévation du niveau d'instruction de l'ensemble de la population adulte, qui s'est rapproché du niveau atteint par les jeunes âgés de 20 à 24 ans.

Les progrès ont été également qualitatifs. Les jeunes générations ont suivi des études de second cycle plus poussées et davantage prolongées d'enseignements supérieurs. En 1991, l'enseignement secondaire de second cycle débouchait, pour 40 % des jeunes (20 à 24 ans), sur un baccalauréat souvent suivi d'études longues, et pour 20 % d'entre eux sur un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), habituellement terminal.

En 2008, l'enseignement secondaire est, pour près de deux jeunes sur trois, validé par un baccalauréat et pour 7,5 % d'entre eux par un CAP. Le brevet d'études professionnelles (BEP), intégré aujourd'hui au baccalauréat professionnel, reste le diplôme le plus élevé d'un jeune sur dix, sans changement important depuis 1991 (*tableau 02*).

Parmi les trois dernières cohortes qui ont interrompu leurs études de 2005 à 2007, 41 % des jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur et 40 % de l'enseignement secondaire de second cycle. 15 % de ces sortants ont pour diplôme le plus élevé un baccalauréat général ou technologique, 8 % un baccalauréat ou brevet professionnels et, pour respectivement 9 % et 8 %, un brevet d'études ou un certificat d'aptitude professionnels. Selon les données de l'enquête Emploi, la part de ceux qui obtiennent un diplôme de l'enseignement secondaire subit une légère érosion par rapport aux cohortes précédentes, sorties de 2002 à 2004 (*tableau 03*).

Par ailleurs, 19 % des jeunes des cohortes qui ont interrompu pour la première fois leurs études entre 2005 et 2007 ne détiennent ni baccalauréat, ni BEP, ni CAP : ils disposent d'un niveau d'études inférieur et relativement faible, au regard des enjeux économiques et sociaux (*voir indicateur 10*).

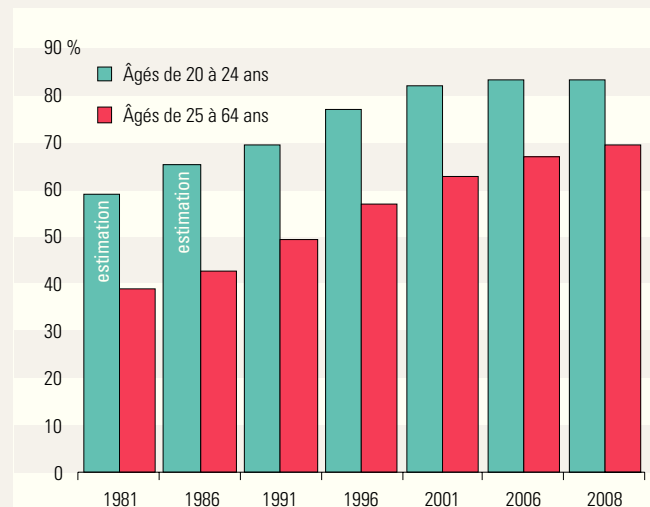
Les comparaisons internationales sont fondées sur les enquêtes sur les forces de travail de différents pays. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'INSEE, également source du graphique 01 ainsi que des tableaux 02 et 03. Les premiers portent sur des groupes d'âges (25-64 ans et 20-24 ans) et le tableau 03 sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu pour la première fois leurs études (définition statistique). Le « niveau d'études » est mesuré par le certificat ou diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. En France, un certificat d'aptitude professionnelle commencé après une classe de cinquième est situé au même niveau qu'un CAP entrepris après la troisième : ceci tend à sous-évaluer l'élévation des qualifications scolaires.

Pour les comparaisons dans le temps, les diplômes sont recueillis auprès de populations similaires quant à l'âge ou la durée écoulée depuis l'arrêt de leurs études. Aussi, les mêmes groupes d'âges, 20-24 ans (à l'enquête) et 25-64 ans sont retenus dans les différentes enquêtes (1981, 1986 et ainsi de suite). Selon le même principe, les statistiques sur les cohortes qui arrêtent leurs études une année « n » sont extraites des données de l'année suivante (« n + 1 »).

Pour disposer d'échantillons consistants, les données du tableau 03 sont des moyennes portant sur trois cohortes. Les données 2005-2007 sont ainsi les moyennes entre la cohorte 2007 (enquêtée en 2008), 2006 (enquêtée en 2007) et 2005 (enquêtée en 2006), qui présente un profil particulier avec des diplômes inférieurs aux autres cohortes).

Source : enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : pays de l'OCDE et métropole

01 Proportions de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année



Lecture : en 2008, 69 % des 25-64 ans (et plus de 83 % des jeunes de 20-24 ans) déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur ou le baccalauréat, pour 49 % en 1991 et 39 % en 1981.

Source : enquêtes emploi 1981 à 2008 (moyenne annuelle depuis 2006)

02 Part des jeunes de 20 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle

	1991	1996	2001	2006	2008
Baccalauréat ou +	39	55	62	66	65,7
BEP	10			10	10,1
CAP	20			8	7,5
BEP CAP		22	19		
Total diplômés	69,4	77,0	81,8	83,2	83,3
Brevet ou aucun diplôme	30,6	23,0	18,2	16,8	16,6
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : en 2008, 66 % des jeunes âgés de 20 à 24 déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur ou le baccalauréat, 10 % un BEP et 7,5 % un CAP ou un diplôme équivalent. Plus de 83 % du groupe d'âges a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour moins de 70 % du même groupe d'âges en 1991.

Source : enquêtes emploi 1991 à 2008 (moyenne annuelle depuis 2006)

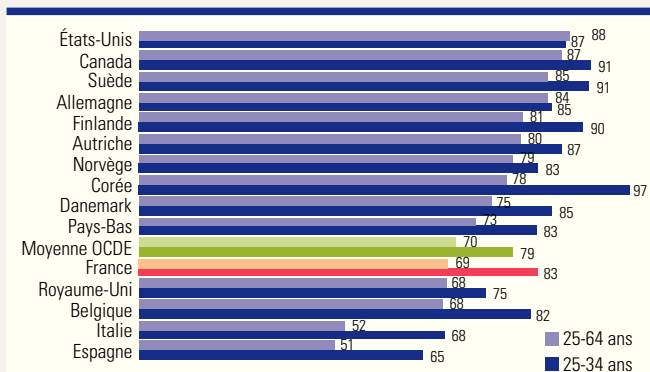
03 Répartition des cohortes de sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

Diplôme le plus élevé	CITE*	Cohortes 2002-2004 (moyenne)		Cohortes 2005-2007 (moyenne)	
		milliers	%	milliers	%
Doctorat (sauf santé)	6	6	1	6	1
Master (bac + 5, doctorats de santé)	5A	94	13	101	14
Niveau licence (bac + 3, bac + 4)	5A	81	11	77	10
Diplômes d'études universitaires générales	5A	8	1	4	0
Sous-total cursus pouvant conduire à la recherche	5A	189	26	188	25
Sous-total cursus finalisés (BTS, DUT, diplômes paramédicaux et sociaux)	5B	127	17	116	16
Total diplôme d'enseignement supérieur	5/6	316	43	304	41
Baccalauréat général ou technologique	3A	103	14	109	15
Baccalauréat ou brevet professionnels, brevet de technicien	3B/C	64	9	62	8
Sous-total baccalauréat ou équivalent	3A/C	167	23	171	23
dont : ont étudié dans l'enseignement supérieur	3A/C	71	10	74	10
Brevet d'études professionnelles (BEP)	3C	74	10	69	9
Certificat d'aptitude prof. (CAP) ou équivalent	3C	53	8	57	8
Sous-total CAP, BEP et équivalents	3C	127	18	126	17
Total diplômés du secondaire de second cycle	3A/C	294	41	297	40
Total diplômés du secondaire de second cycle et de l'enseignement supérieur	3/6	610	84	601	81
Diplôme national du brevet	2	43	6	64	9
Sans diplôme	0/2	74	10	77	10
Total brevet et moins	0/2	117	16	141	19
Ensemble des sortants		727	100	742	100

* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de définir des indicateurs comparables dans les différents pays.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE 2003 à 2008 (moyenne annuelle)

Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans et de 25 à 34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2007)



Source : édition 2009 de Regards sur l'éducation, OCDE (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

Le nombre de jeunes peu formés, dont la réduction est un enjeu politique fort, est l'objet d'approches différentes. Pour la communauté européenne, 12 % des 18-24 ans ont un niveau d'études trop faible, faute de détenir un CAP, BEP, baccalauréat ou d'avoir suivi une formation au cours du dernier mois. Selon la définition française des années soixante, 6 % des jeunes ont quitté l'école en deçà du « niveau du CAP ».

Réduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu majeur pour la richesse et la cohésion des sociétés. Cet enjeu est ciblé par des indicateurs différant par leurs définitions d'un « faible niveau » d'études et par les populations sur lesquelles ils portent.

Le « niveau » d'études des individus est défini par deux classifications statistiques, mises en œuvre au moyen de critères différents. La nomenclature française des niveaux de formation a pour premier niveau de qualification le *niveau CAP ou niveau V*, correspondant aux deux années d'un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles. Le niveau 3 de la classification internationale de l'éducation de l'UNESCO regroupe les enseignements secondaires de second cycle. Les critères de classement des niveaux d'études contribuent à expliquer les différences entre les deux nomenclatures. Les personnes sont situées aux « niveaux » secondaires de la nomenclature française lorsqu'elles ont eu *accès* à la *dernière année* d'un cycle, et à ceux de la classification internationale lorsqu'elles l'ont *terminé avec succès*, validé par un *certificat* ou *diplôme*. Faute de satisfaire ces conditions, les personnes sont classées au niveau inférieur. Ainsi, un plus faible pourcentage des jeunes de 20-24 ans a un « faible niveau » d'études selon la norme statistique française (7 % en 2008) que selon l'internationale (17 %), l'écart tenant, avant tout, à ceux qui ont eu accès à un enseignement secondaire de second cycle complet sans obtenir le diplôme correspondant (8 %) (*tableau 01*).

Les indicateurs sont calculés sur des populations différentes. L'*indicateur communautaire de sorties précoces* est la proportion, des jeunes âgés de 18 à 24 ans, qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (niveaux 0 à 2 de la classification internationale), ni suivi d'études ou de formation au cours des quatre dernières semaines. Référence de la commission européenne (indicateur 15), il s'élève à 12 % en 2008, dont 6 % en deçà du niveau du CAP (*tableau 02*). Plusieurs indicateurs nationaux mesurent le niveau d'étude dès la sortie du système éducatif, pour rapprocher l'évaluation de la mise en œuvre des politiques (*graphique 04*, indicateur 09). Ainsi, selon les estimations fondées sur les statistiques scolaires, qui peuvent être déclinées par académies, 5,6 % des interruptions d'études secondaires ont lieu en deçà du niveau du CAP, en 2007 (*tableau 03*).

Au total, le pourcentage de faibles niveaux d'études ne présente pas de hausse significative parmi les jeunes ayant entre 18 et 24 ans (*tableau 02*). Les performances de ceux qui viennent d'interrompre leurs études incitent toutefois à redoubler de vigilance (*tableau 03*, *graphique 04*, indicateur 09).

Les « niveaux » sont des groupes d'enseignements et de formations considérés comparables. La Classification internationale type de l'éducation définit des degrés et cycles d'enseignement (et spécialités) comparables entre pays. Elle est placée sous l'égide de l'UNESCO, ratifiée par les pays et révisée régulièrement ; la révision en cours s'achèvera en 2011 et explicitera, notamment, le mode de mesure du niveau d'études. La « nomenclature » française des niveaux de formation remonte à 1969 et prévaut pour la gestion des formations et des offres d'emploi. On évite ici l'expression « sortie sans qualification », polysémique. Dans les textes, elle désigne, en général, les postes VI et Vbis de la nomenclature des niveaux de formation. Les tableaux 01 et 02 ont pour sources les enquêtes Emploi de l'INSEE (version de septembre 2009). Le tableau 03 est calculé à partir des enquêtes sur les effectifs inscrits en établissements du second degré (incluant centres d'apprentis et lycées agricoles). Les flux de sorties des classes de l'enseignement secondaire de 2007 sont estimés, en retranchant aux effectifs 2006-2007 distribués par classes, ceux de l'année 2007-2008 répartis en fonction des classes et lieux d'études des élèves en 2006-2007. Dans le graphique 04, le panel d'élèves et les enquêtes emploi situent la « sortie » du système éducatif à la première interruption d'un an du parcours d'études. Sur une unique cohorte, les échantillons des enquêtes Emploi sont de petite taille et sujets à aléa statistique.

Sources : MEN-DEPP et enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

01 Définitions différentes des « faibles niveaux » d'études (2008) en pourcentage des jeunes âgés de 20 à 24 ans

	Classification internationale CITE*		Ensemble
	Faibles niveaux : 0 à 2 (diplômés du brevet ou aucun diplôme)	Au-delà : niveaux 3 à 6 (diplômés des CAP, BEP, baccalauréat, etc.)	
Faibles niveaux : VI et Vbis ou « en deçà du niveau CAP » (classe de premier cycle, 1 ^{ère} année de CAP/BEP)	6,7	0	6,7
Au-delà : niveaux V à I, dont :			
· seconde ou première générale, technologique ou professionnelle (V)	1,7	0	1,7
· année terminale de CAP ou BEP (V)	4,1	14,7	18,8
· terminale (de bac) générale, technologique, professionnelle et au-delà (IV à I)	4,2	68,6	72,8
Ensemble	16,7	83,3	100,0

nomenclature française NNF*

* CITE : classification internationale type de l'éducation (version 1997) ; NNF : nomenclature des niveaux de formation

Source : INSEE, enquêtes emploi 2008 (moyenne annuelle)

02 Indicateur communautaire de « sorties précoces » en pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
En cours d'études ou de formation au cours des quatre dernières semaines	55	56	57	57	56	57
Diplômés du CAP, du baccalauréat ou supérieur (CITE 3-6)	33	32	31	31	31	32
Sans ces diplômes (CITE 0-2), ont étudié jusqu'en classe de...						
· Terminale de baccalauréat général, technologique, professionnel	2	2	2	2	2	2
· Terminale de CAP ou BEP	4	4	4	3	4	3
· Seconde ou première générale ou technologique	1	1	1	1	1	1
· 1 ^{ère} année de CAP ou BEP, premier cycle	5	5	5	6	6	6
Total sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle	12	12	12	12	13	12
Ensemble des jeunes âgés de 18-24 ans	100	100	100	100	100	100

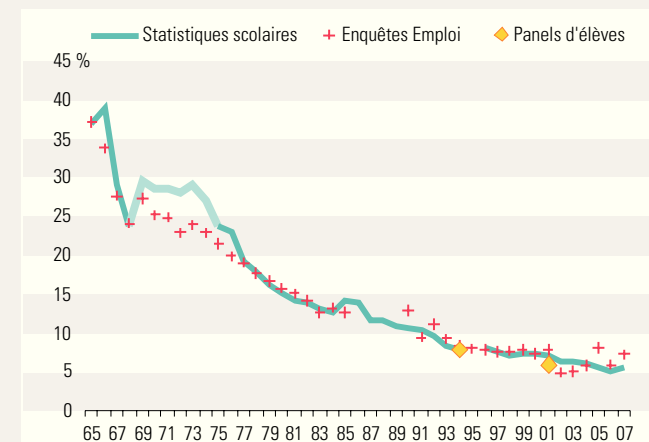
Source : INSEE, enquêtes emploi 2003 à 2008 (moyenne annuelle)

03 Sorties de l'enseignement secondaire par classe et « niveau de formation » en %

	1996	2001	2006	2007
Premier cycle, 1 ^{ère} année CAP/BEP (<i>en-deçà CAP, Vbis-VI</i>)	8,4	6,9	5,1	5,6
Seconde ou première générales et techno. (V)	2,3	2,3	2,0	2,2
Total interruptions avant la dernière année du second cycle	10,7	9,2	7,1	7,7
Année terminale de CAP ou BEP (V)	20,4	20,9	19,7	21,2
1 ^{ère} année de bac et brevet professionnels (V)	1,8	2,6	2,9	1,0
Terminales de bac et brevet professionnels (IV)	10,7	13,5	14,7	15,8
Terminales de bacs généraux et techno. (IV)	56,4	53,8	55,5	54,3
Total des élèves arrêtant l'enseignement secondaire	100	100,0	100,0	100,0

Source : MEN-DEPP, statistiques sur les enseignements et formations secondaires (avec apprentis et lycéens agricoles)

04 Sorties en deçà du niveau du CAP (VI et Vbis) de 1965 à 2007



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation en deçà du niveau du CAP (ou « sans qualification » selon les termes d'époque). Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils sont six fois moins nombreux en 2007.

Sources : INSEE, enquêtes emploi, MEN-DEPP

La moitié des enfants d'ouvriers nés au début des années 1980 sont bacheliers. Les seconds cycles de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aujourd'hui que par le passé aux différents groupes sociaux, mais de fortes inégalités subsistent entre cursus généraux, technologiques et professionnels.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'École à une population plus large. Cette ouverture et ses limites peuvent être appréciées en comparant, dans le temps, dans quelles proportions les enfants de différents groupes sociaux parviennent au baccalauréat et se répartissent en fonction de leur diplôme le plus élevé.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées au début des années 1980, la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide entre les générations nées de 1964 à 1968 et celles nées de 1974 à 1978. Le développement quantitatif de la fin des années quatre-vingt a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

Sur 100 jeunes appartenant aux générations 1982-1986, qui ont de 20 à 24 ans début 2007, 53 déclarent avoir eu accès à l'enseignement supérieur ; parmi les autres, 10 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique ou professionnel et 17 un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles (*graphique 03*). Les enfants d'ouvriers et d'employés sont diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels en plus fortes proportions (36 %) que les enfants d'indépendants, cadres et techniciens (19 %). Par rapport à leurs aînés des générations

1972-1976, qui avaient de 20 à 24 ans, dix ans auparavant, les jeunes de 2007 sont moins souvent dépourvus de diplôme d'enseignement secondaire de second cycle. Cette situation reste plus fréquente parmi les enfants d'employés et d'ouvriers (22 %) que parmi les enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires (9 %).

La répartition des bacheliers 2008 selon les trois grandes filières (générale, technologique et professionnelle) confirme le poids persistant de l'origine sociale sur les parcours scolaires : alors que les enfants d'ouvriers se répartissent à peu près équitablement selon les trois types de baccalauréat, les enfants de cadres, et plus particulièrement ceux d'enseignants, privilégient massivement la voie générale la plus favorable à la poursuite d'études supérieures longues (*tableau 02*).

L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs du ministère, au titre de la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006). Pour une valeur estimée à 18,6 % en 2008, l'objectif, suivi par un indicateur de la LOLF, est d'atteindre 20 % en 2010.

Les deux graphiques s'appuient sur des enquêtes de l'INSEE.

Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Ses données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE (enquête de 1990 pour les générations nées de 1964 à 1968, de 1995 pour les natifs de 1969 à 1973, de 2006 pour les générations 1980-1984). Les diplômés équivalents au baccalauréat ne sont pas pris en compte, en principe.

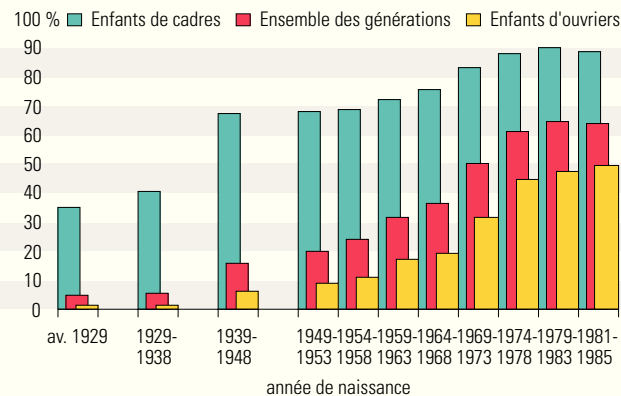
Le graphique 02 porte sur des groupes d'âges (20 à 24 ans en début d'année) correspondant (aussi) à des générations. Les données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE.

Le niveau d'études est défini d'abord en fonction du fait que les jeunes ont, ou non, suivi des études dans l'enseignement supérieur, ensuite en fonction de leur diplôme le plus élevé. On peut ainsi séparer les jeunes qui ont eu accès à l'enseignement supérieur, et étudient encore pour la plupart, de ceux qui n'étudient plus qu'exceptionnellement et dont le diplôme acquis a toute chance d'être le plus élevé.

L'« origine sociale » est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé. Le tableau 02 est issu d'une exploitation des origines sociales déclarées par l'ensemble des bacheliers de la session 2008, après redressement et suppression des origines indéterminées.

Sources : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle
MEN-DEPP (OCEAN)

01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1981 à 1985, 88 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 49 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs Centre Maurice Halbwachs à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

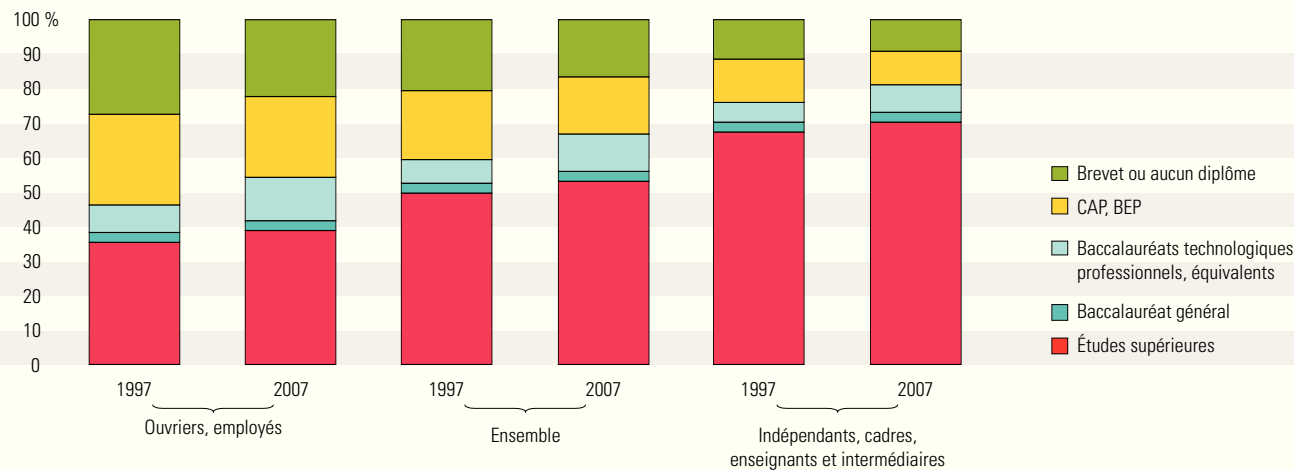
02 Répartition par filière des bacheliers 2008 selon leur origine sociale

	Général	Technologique	Professionnel
Agriculteurs exploitants	54,8	25,1	20,1
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	50,4	25,4	24,2
Cadres, prof intellectuelles sup.	75,7	16,3	8,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	83,2	13,1	3,7
Professions intermédiaires	58,3	27,4	14,3
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	76,7	15,4	7,8
Employés	48,4	31,3	20,3
Ouvriers	34,0	31,4	34,6
Retraités	39,0	26,8	34,2
Ensemble	53,9	26,2	19,9

Lecture : en 2008, 34,0 % des bacheliers enfants d'ouvriers ont obtenu un baccalauréat général, 31,4 % un baccalauréat technologique et 34,6 % un baccalauréat professionnel.

Source : MEN-DEPP (OCEAN)

03 Diplômes des jeunes âgés de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1997 et 2007)



Lecture : en 2007, sur 100 enfants d'employés et d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans, 39 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres, 23 indiquent comme diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles, 13 un baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé et 3 un baccalauréat général. Au total, 78 % de ces jeunes ont au minimum un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 91 % des enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE de 1997 et 2007 (moyenne annuelle)

L'exposition au chômage des moins diplômés est particulièrement forte et préoccupante. Après un repli début 2008, les expositions au chômage des jeunes et de la population active dans son ensemble sont en forte hausse début 2009.

Le chômage des jeunes « surréagit » à la conjoncture de l'économie. L'exposition au chômage après la fin des études présente de fortes fluctuations, à la baisse dans les phases d'embellie économique (1988-1990, 1998-2000, 2007-2008 en France) et à la hausse dans celles de repli (1993-1994, 2002-2003, 2009). La plupart des jeunes français recherchent un emploi après la fin de leurs études. Plus la conjoncture économique est porteuse et l'embauche abondante, plus rapidement ils trouvent cet emploi. À l'opposé, les jeunes sont davantage que leurs aînés victimes du chômage dans des périodes de raréfaction de l'embauche. Les moins diplômés courent, davantage que les autres, le risque de rechercher en vain un emploi. Les difficultés économiques ont un impact « en cascade » sur les niveaux successifs de diplôme. Faute de postes de cadres, les plus diplômés acceptent les postes moins prestigieux, habituellement prisés par les niveaux intermédiaires, poussant ceux-ci à rechercher des places peu qualifiées, dès lors moins accessibles aux jeunes mal classés par leurs résultats scolaires, dont les taux de chômage s'aggravent (*graphique 01*). Au premier trimestre 2009, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans s'aggrave, en France comme dans la communauté européenne, de 3 points en un an (*graphique 02*). Comparer entre eux les pays de la communauté montre que les variations du chômage des jeunes sont le plus souvent parallèles à celles d'ensemble de la population active, entre les premiers trimestres 2008 et 2009 (*graphique 03*). Comme le chômage d'ensemble de la population

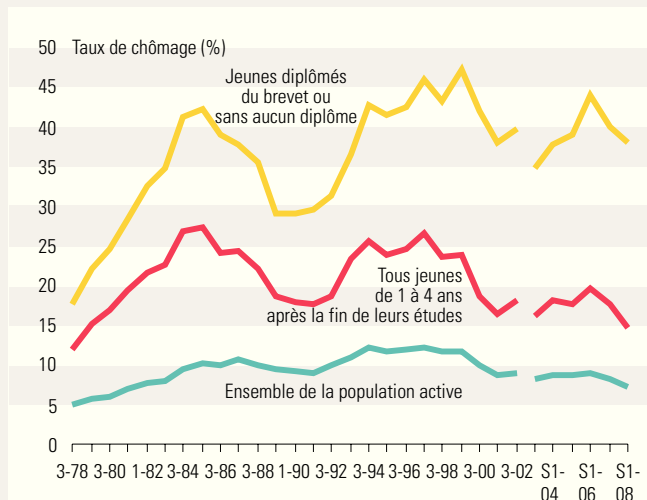
active, celui des jeunes « explose » en Espagne, Irlande, et aux pays baltes (non représentés) et s'accroît davantage qu'en moyenne en Islande, au Royaume-Uni et en Hongrie. À l'opposé, le chômage ne s'est pas ou très peu dégradé en Allemagne et Pologne, au premier trimestre 2009 ; les taux de chômage des adultes comme des jeunes y sont dorénavant inférieurs à la moyenne communautaire. Parmi les 23 états-membres pour lesquels les données sont disponibles, seules l'Italie et la Suède présentent, début 2009, des taux de chômage orientés différemment par rapport à la moyenne communautaire, pour les jeunes, inférieurs à la moyenne, et pour l'ensemble de la population active, supérieur à la moyenne. Les indicateurs attestent de façon convergente du dynamisme du marché du travail aux Pays-Bas, en Autriche, Danemark (malgré la dégradation récente), où des proportions élevées des jeunes ont accès à un emploi pour effectuer une formation professionnelle, grâce aux liens étroits qui existent entre mondes de l'enseignement et du travail (*graphique 04*). Un pied dans l'entreprise pour accomplir formations ou études amortit le « choc » de la transition entre école et emploi, mais présuppose des relations sociales élaborées, des cursus d'enseignement aménagés et probablement aussi un marché du travail porteur.

Pour en savoir plus :
L'emploi nouveaux enjeux, INSEE – *Références*, novembre 2008, INSEE
Sharp increase in unemployment in the EU, *Statistics in focus*, 53/2009, Eurostat
Emploi et chômage des 15-29 ans en 2008, *Premières synthèses* n° 39.1, septembre 2009, DARES

Un « taux » de chômage a pour dénominateur l'ensemble des personnes économiquement actives, qui recherchent, possèdent un emploi ou effectuent leur service militaire. Dans cette édition, les surexpositions au chômage des jeunes et des moins diplômés sont évaluées auprès de cohortes qui ont interrompu leurs études depuis un à quatre ans (*graphique 01*). Pour les comparaisons entre pays, les taux de chômage portent sur la tranche d'âge des 15 (ou 16) à 29 ans, privilégiée par l'OCDE et la DARES (voir *Pour en savoir plus ci-dessous*). Les statistiques sur l'exposition au chômage de 15 à 24 ans figurent en annexe. Le *graphique 01* repose sur les données des enquêtes *Emploi de l'INSEE* : il présente une rupture entre 2002 et 2003, due à l'extension de la collecte au semestre et à l'ajustement de la définition du chômage, aujourd'hui plus comparable à celles de nos voisins (- 1,3 point en 2003). Les *graphiques 02, 03 et 04* sont issus des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont la composante française est l'enquête *Emploi*), exploitées par Eurostat (*02 et 03*) et l'OCDE (*04*).

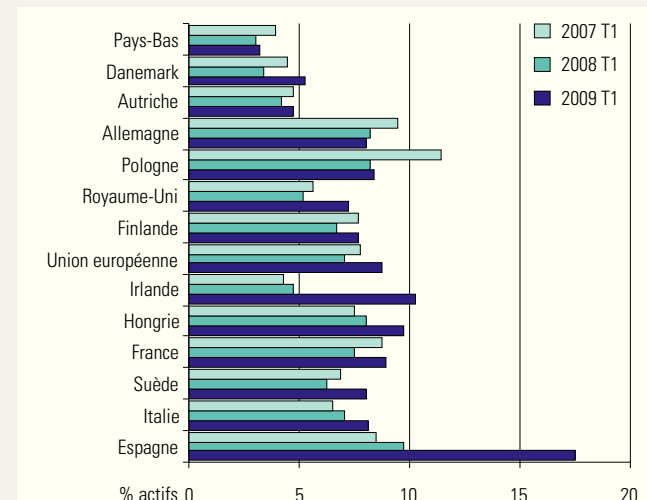
Source : Eurostat, OCDE, et INSEE enquêtes *Emploi*
Champ : pays de la communauté européenne, métropole

01 Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études (1978 à 2008)



Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (premier et second trimestres depuis 2003) ; rupture de série entre 2002 et 2003

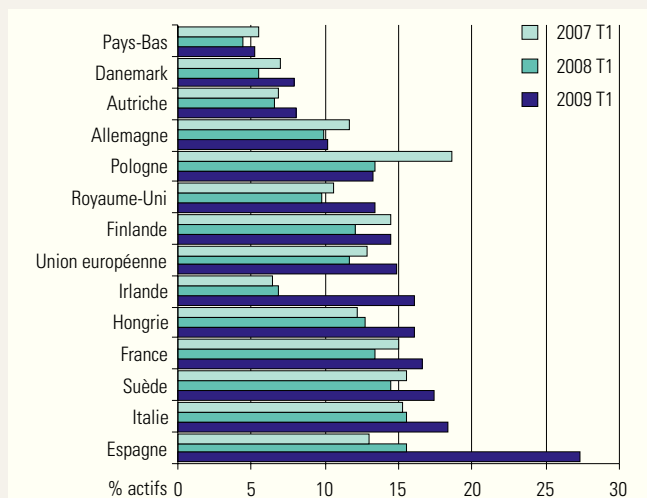
03 Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans (premiers trimestres 2007 à 2009)



Pays classés selon leur taux de chômage des jeunes de 15-29 ans au 1^{er} trimestre 2009.

Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (premiers trimestres 2007, 2008 et 2009)

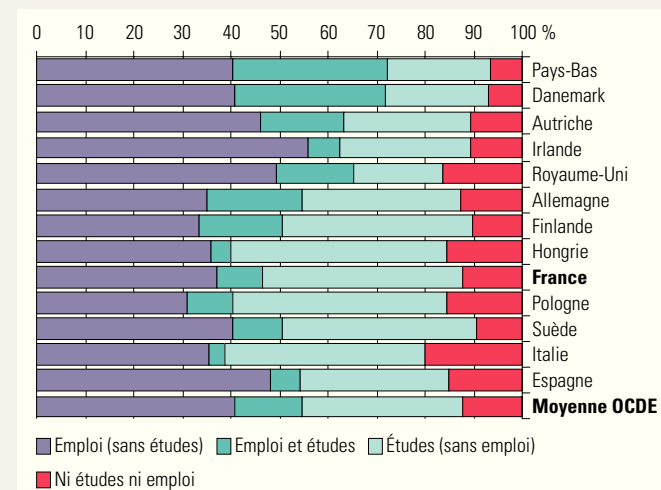
02 Taux de chômage de 15 à 29 ans (premiers trimestres 2007 à 2009)



Pays classés selon leur taux de chômage du 1^{er} trimestre 2009.

Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (premiers trimestres 2007, 2008 et 2009)

04 Emploi et études de 15 à 29 ans (premier trimestre 2007)



Pays classés selon leur taux de chômage des jeunes de 15-29 ans au 1^{er} trimestre 2009.

Source : OCDE - Regards sur l'éducation - à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (premier trimestre 2007)

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en 2007, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur entrés dans la vie active exercent une profession supérieure ou intermédiaire. La proportion est de plus de 59 % pour les diplômés des cursus courts et de plus de 23 % pour ceux dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat (*graphique 01*). Un diplômé des cycles longs du supérieur a ainsi un avantage de 20 points sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession, bien supérieur à celui qu'ont les enfants de cadres sur ceux d'ouvriers (8 points) lorsqu'ils détiennent un diplôme d'enseignement supérieur de même catégorie.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail ont accès en plus fortes proportions que les hommes aux professions supérieures et intermédiaires, peu après la fin de leurs études ; en 2007, 41 % de ces jeunes actives exercent l'une de ces professions pour un peu plus de 38 % de leurs homologues masculins. Ce résultat tient aux niveaux d'instruction et aux diplômes plus élevés des jeunes femmes présentes sur le marché du travail ; à diplôme égal, au contraire, elles ont moins accès à ces professions que les hommes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Modérées parmi les plus jeunes, les différences de rémunérations entre niveaux de diplômes s'amplifient en fonction du déroulement de la carrière et de l'âge. Ainsi, autour de 50 ans, le salaire médian des diplômés de l'enseignement supérieur est double de celui des salariés sans diplôme, ce rapport s'élevant respectivement à 2,2 parmi les hommes et 2,1 parmi les femmes (*graphique 02*).

Plusieurs facteurs expliquent ces différences de rémunération. Les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public ; leurs parcours professionnels les portent moins souvent vers des postes à responsabilité plus rémunérateurs.

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi), le graphique 02 sur les salariés à temps plein.

Les origines socioprofessionnelles (graphique 01) sont regroupées en trois catégories :

- les chefs d'entreprise, les professions supérieures et intermédiaires ;*
- les ouvriers ;*
- les employés, agriculteurs, artisans et commerçants.*

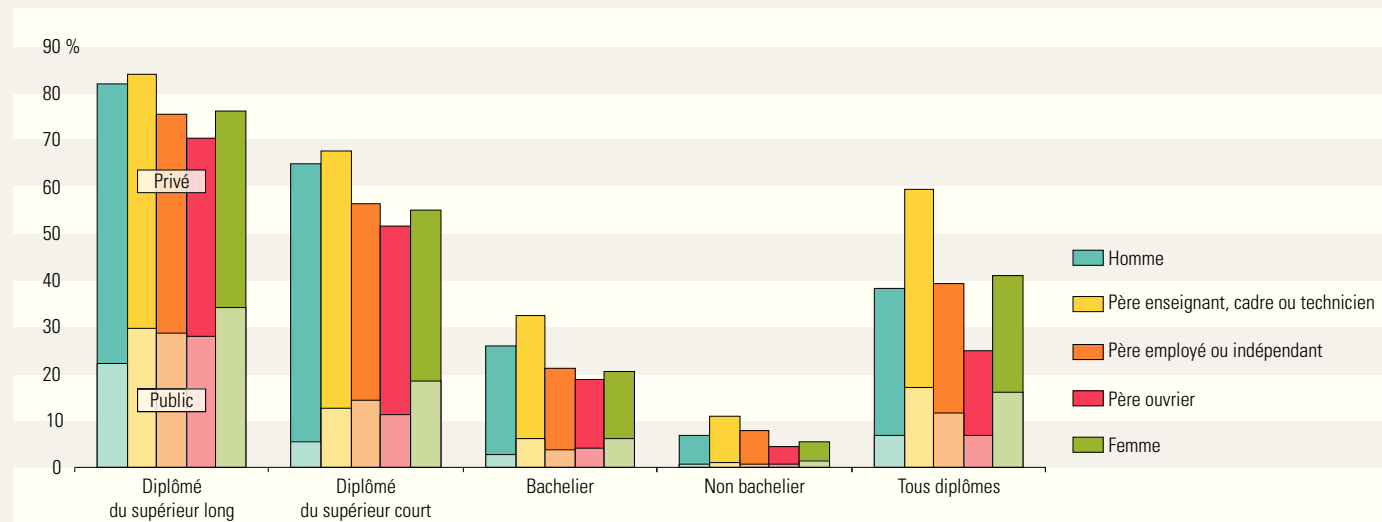
Le secteur public (graphique 01 également) recouvre les emplois de la fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques.

Une médiane, de salaires ou de rémunérations, partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins.

Le graphique 02 fournit des médianes de salaire pour chacune des catégories.

Source : MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

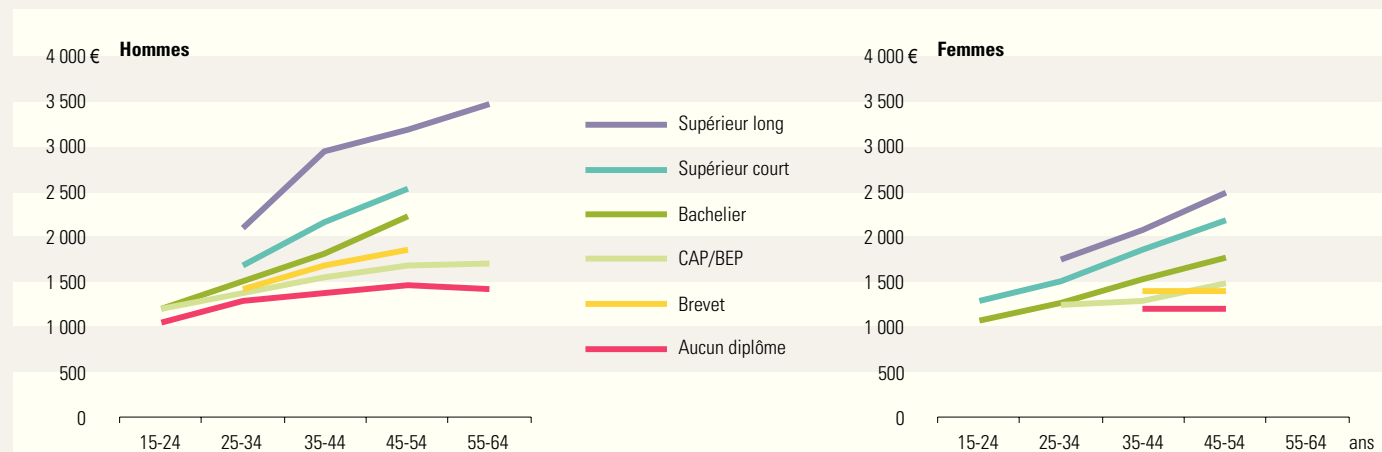
01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2007)



Lecture : en 2007, 82 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), contre 76 % des femmes, 71 % des jeunes dont le père est ouvrier et 84 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 52 % et 68 % pour les diplômés du supérieur court, entre 19 % et 33 % pour les bacheliers et entre 5 % et 11 % en deçà du baccalauréat.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2007)

02 Salaires mensuels déclarés en 2007, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 45 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare en 2007 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 190 € (primes mensuelles incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 480 €. Seuls sont pris en compte les salariés exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête. Les salaires sont formulés en euros de 2007.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2007 de l'INSEE (quatre trimestres)

Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons.

Nettement majoritaires parmi les bacheliers généraux et en université, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières de formation scientifiques et industrielles.

Proches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent assez nettement en français ou en compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales (*indicateurs 16 et 20*). Profitant de ces meilleurs acquis, les filles ont des parcours scolaires plus aisés ou plus fluides, en moyenne, que les garçons mais continuent de choisir des séries, spécialités ou filières de formation radicalement différentes.

Parmi les adultes âgés de 20 à 24 ans en 2007, les jeunes femmes apparaissent plus diplômées que les garçons : parmi ces derniers, un sur cinq ne possède aucun diplôme de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat), contre seulement 15 % des jeunes femmes, qui sont en revanche 70 % à déclarer un diplôme égal au supérieur au baccalauréat, soit 10 points de plus que les jeunes hommes (*tableau 01*).

Depuis plus de trois décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers : plus de 53 % à la session 2008, et près de 58 % parmi les bacheliers généraux. Même si les contrastes tendent à s'atténuer légèrement ces dernières années, la présence féminine reste très inégale selon les séries (*graphique 02*). Dans la voie générale, les filles sont massivement représentées en lettres (80 % des lauréats de la session 2008, en recul de plus de 3 points par rapport au maximum enregistré en 2002), et très majoritaires en série économique et sociale (63 %). Malgré quelques progrès, les filles restent

en revanche minoritaires en série S (47 % à la session 2008, soit une hausse de 5 points en deux décennies). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (59 % des bacheliers STG, en baisse de 7 points depuis 2000, et 94 % en SMS) et les spécialités industrielles celui des garçons (90 % en STI). Dans ces conditions, la part des filles dans l'ensemble des filières scientifiques (S, STI, STL), qu'il est prévu de porter à 45 % dans le cadre de la LOLF, progresse pour atteindre 41 % en 2008. Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (43 %).

Les formations professionnelles menant au CAP et BEP font ressortir les mêmes oppositions. Globalement moins nombreuses que les garçons, les filles sont toujours surreprésentées dans les spécialités tertiaires (plus de 70 %) mais largement absentes dans le domaine de la production (moins de 14 %) (*tableau 03*).

Sources : INSEE, enquêtes Emploi, et MEN-DEPP
Champ : métropole et métropole + DOM

01 Répartition des jeunes de 20-24 ans selon leur niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé

métropole

	Niveaux de formation		1997			2002			2007			
	CITE (1)	Classification française (2)	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble (en milliers)	Ensemble	Hommes	Femmes
Bacheliers et diplômés de l'ens. supérieur	3 à 5	I à IV	57,9	53,5	62,3	62,3	57,7	67,0	481	65,5	60,5	70,6
Diplômés des CAP/BEP	3C	V	20,4	23,3	17,4	19,7	23,3	16,0	124	16,8	19,3	14,4
Total diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	3 à 5		78,2	76,8	79,7	82,0	81,0	83,0	605	82,4	79,8	85,0
Terminale générale, technologique, professionnelle	2	IV	5,1	5,4	4,9	4,8	4,6	5,0	33	4,5	4,5	4,5
Terminales de CAP et BEP	2	V	7,0	8,4	5,6	6,0	7,3	4,7	33	4,5	6,0	3,0
Seconde ou première G & T	2	V	1,4	1,5	1,4	1,2	1,1	1,2	12	1,6	1,6	1,6
Première année de CAP/BEP, premier cycle ou en deçà	0 à 2	VI-Vbis	8,2	8,0	8,4	6,0	6,0	6,0	52	7,0	8,1	6,0
Total non diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire	0 à 2		21,8	23,2	20,3	18,0	19,0	17,0	129	17,6	20,2	15,0
Ensemble			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	734	100,0	100,0	100,0

(1) Classification internationale type des enseignements de l'Unesco.

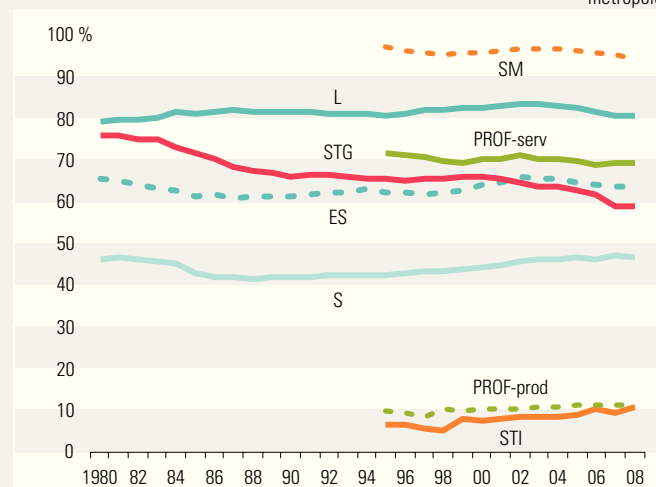
(2) Classification française de 1969.

Lecture : en 2007, 82,4 % des jeunes de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme du supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP. *A contrario*, 17,6 % n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire, soit 129 000 jeunes en moyenne par classe d'âge.

Source : Insee, enquêtes Emploi (en moyenne annuelle à partir de 2003), données révisées en fonction des estimations démographiques 2007 ; calculs MEN-DEPP

02 Proportion de bachelières par série de 1980 à 2008

métropole



Source : MEN-DEPP

03 Filles et garçons en année terminale de CAP ou BEP selon la spécialité de formation

métropole + DOM

Groupe de spécialités	2000		2008	
	Effectif	% Filles	Effectif	% Filles
Transformations	11 174	24,1	13 334	28,1
Génie civil, construction, bois	18 244	6,2	21 313	9,3
Matériaux souples	9 142	95,3	6 722	93,6
Mécanique, électricité, électronique	73 165	2,1	58 053	2,6
Production	113 061	12,6	99 422	13,6
Commerce, vente	24 275	65,6	32 509	58,5
Comptabilité, gestion	35 144	58,4	21 503	55,8
Secrétariat, bureautique	29 615	95,6	21 997	93,8
Sanitaire et social	18 764	96,2	23 083	94,3
Hôtellerie, tourisme	13 784	51,3	13 647	51,7
Coiffure, esthétique, serv. aux personnes	8 115	96,5	11 858	96,9
Services aux collectivités	6 136	78,4	4 740	70,6
Services	144 246	73,3	139 690	71,2
Ensemble des formations	257 307	46,7	239 991	47,1

Source : MEN-DEPP

À la suite du sommet de Lisbonne de 2000, l'Union européenne a défini des objectifs chiffrés d'éducation et de formation professionnelle, à atteindre dans la perspective d'une société et d'une économie dynamiques, fondées sur les connaissances.

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Dans l'acceptation communautaire, il s'agit d'apprendre plus et mieux à tous les âges. La démarche est incitative, fondée sur la veille statistique et l'analyse des progrès accomplis. Cinq objectifs concrétisent, à l'horizon 2010, les priorités communes sur l'éducation et la formation professionnelle de 2000 : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie, développement à tous les âges de la transmission de connaissances, réduction des sorties précoces et des faiblesses en lecture.

Pour que les jeunes générations aient un bagage scolaire suffisant, l'objectif commun est de conduire, en 2010, 85 % des jeunes de l'ensemble de l'Union européenne au terme d'un enseignement secondaire du second cycle, attesté par un diplôme ou certificat. C'est le cas de 78,5 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2008 (plus de 83 % en France), pour 77 % en 2000. La communauté mise aussi sur un développement significatif du potentiel scientifique, atteint en 3 ans, à l'aune du nombre de diplômés d'enseignement supérieur de sciences et technologie.

Symétriquement, les objectifs communs visent une réduction de la fréquence de l'échec scolaire, sous différentes formes. Une baisse de 20 % de la

proportion des lecteurs les plus faibles est espérée en 2010, soit 15,5 % de jeunes âgés de 15 ans aux niveaux les plus bas de performance des tests. Les proportions de mauvais lecteurs ont baissé en Pologne, mais sont plus fortes en 2006 qu'en 2000 en Espagne, Italie, République tchèque, Autriche et France (graphique 03). Par ailleurs, le pourcentage de « sorties précoces » devrait passer en dessous de 10 % en 2010, après 15 % en 2007 et 18 % en 2000. Si les pays latins pâtissent d'une généralisation tardive de leur enseignement secondaire et présentent encore, dans l'ensemble, de fortes proportions de jeunes sans bagage suffisant, celles-ci ont assez nettement diminué ces dernières années au Portugal, en Italie et en Roumanie (graphique 01).

Pouvoir améliorer et actualiser ses connaissances, sans discontinuer, au cours de sa vie, est évalué par la proportion, entre 25 et 64 ans, de personnes apprenant, *via* des enseignements, des séminaires, des formations professionnelles ou des cours sans finalité spécifique. L'objectif communautaire est que 12,5 % de la population de cet âge ait participé à une session au cours des quatre dernières semaines en 2010, pour 9,6 % en 2008. Cette proportion est nettement plus faible dans les pays latins et en France (7,2 %) que dans les pays scandinaves (graphique 02).

Le contenu précis des cinq objectifs chiffrés 2000-2010 a été fixé par le conseil des 5 et 6 mai 2003.

Un nouveau jeu d'indicateurs, en gestation, actualise les thèmes couverts pour la période 2010-2020. La référence sur la généralisation de l'enseignement secondaire est le pourcentage de jeunes âgés de 20-24 ans de niveaux CITE 3 et plus (voir ind. 09). Cet âge est trop précoce dans le nord de l'Europe et en Allemagne (non maintenu pour 2010-2020). La référence sur les capacités scientifiques est le nombre de diplômés d'enseignement supérieur de sciences délivrés par les établissements (non maintenu pour 2010-2020).

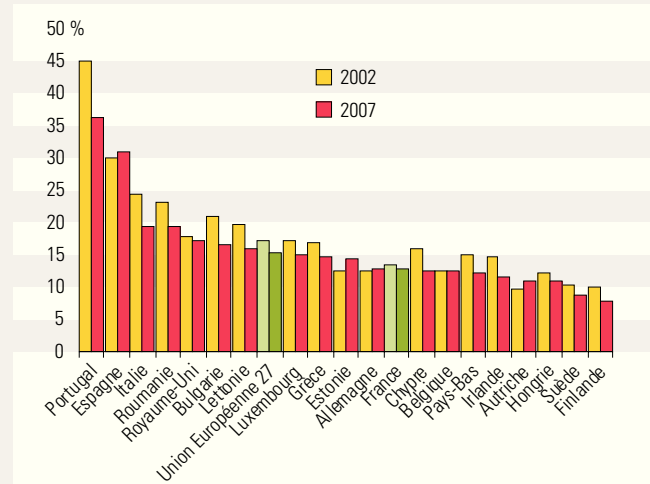
La référence sur les compétences en lecture est la capacité à mettre en relation un texte simple avec le quotidien. Celle sur les « sorties » précoces est la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui ont un « faible niveau » d'études (CITE 2 ou moins : voir ind. 10) et n'ont pas poursuivi d'études ni de formation au cours des quatre dernières semaines.

La référence sur les « apprentissages » des adultes est le pourcentage des 25 à 64 ans qui ont participé à un cours, séminaire, enseignement ou à une session de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (graphique 03).

Les graphiques 01 et 03 ont pour sources les enquêtes communautaires sur les forces de travail (enquête Emploi de l'INSEE pour la France), exploitées par Eurostat. Le graphique 02 repose sur les résultats de l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves de 15 ans (PISA), exploitée par l'OCDE.

Source – Eurostat et OCDE

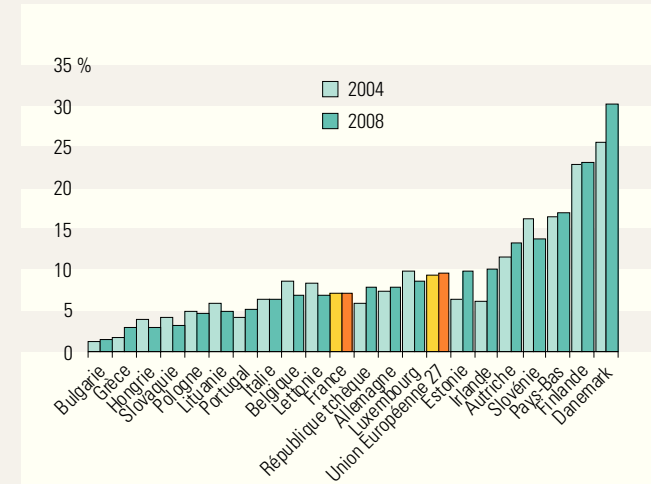
01 Sortants précoces en 2002 et 2007



Lecture : parmi les pays de l'Union européenne, 15 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont sortants précoces en 2007 (sans diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, ni études ni formation au cours des quatre dernières semaines) pour 17 % en 2002.
NB : certains états-membres ne figurent pas dans ce graphique ; rupture de série au Royaume-Uni et en Suède et données 2007 provisoires en Finlande, Lettonie et au Portugal.

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (second trimestre)

02 Population âgée de 25-64 ans ayant eu accès à un enseignement ou une formation au cours du mois (2004, 2008)



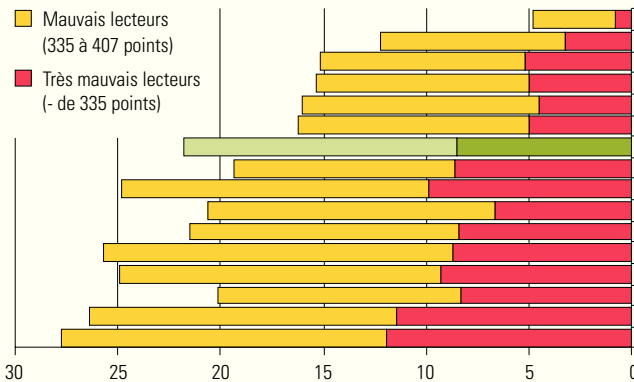
Lecture : parmi les pays de l'Union européenne, 9,6 % de la population âgée de 25 à 64 ans a eu accès à un enseignement ou à une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête, en 2008, pour 9,3 % en 2004.

NB : certains états-membres ne figurent pas sur ce graphique ; données 2008 provisoires en Estonie, Irlande, au Portugal et en république tchèque.

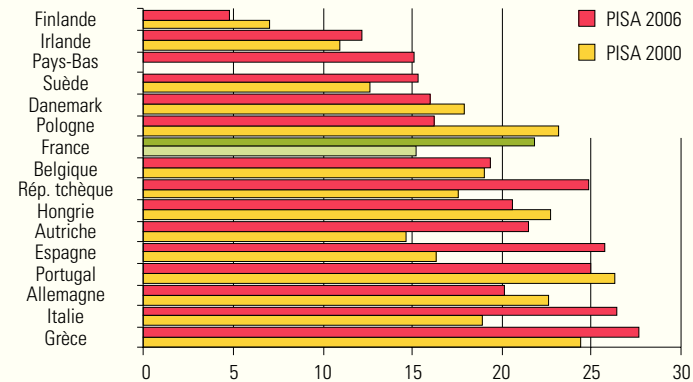
Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (moyenne annuelle)

03 proportions de jeunes âgés de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA)

a) situation en 2006



b) comparaison 2000-2006



Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2006, les enfants âgés de 15 ans sont, en France, pour 8,5 % de très mauvais lecteurs (moins de 335 points) et pour 13,3 % de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 21,8 % (moins de 407 points), contre 15 % en 2000.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA)

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base requises est estimée depuis 3 ans en fin d'école et en fin de collège, en français et en mathématiques. En 2009, cette proportion varie de 80 % à 90 % selon les niveaux scolaires et les disciplines.

En 2009, pour la troisième année consécutive, a été mesurée en fin d'école et en fin de collège l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la DEPP. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base [1].

En fin de CM2, 88,8 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 91,3 % des élèves celles en mathématiques (*graphique 01*). En fin de troisième, 80,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,4 % en mathématiques (*graphique 02*).

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85,6 % des garçons contre 92 % des filles). La différence est encore plus marquée au collège (76,2 % des garçons contre 85,6 % des filles). En mathématiques, il n'y pas de différence significative entre les garçons et les filles, à l'école (91,3 % des

garçons contre 91,1 % des filles) comme au collège (90,2 % des garçons contre 88,6 % des filles).

Les élèves en retard en fin de CM2 représentent 14 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2, et 33 % en troisième. Que ce soit en fin d'école ou de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement, mais il renvoie à des études qui montrent son inefficacité [2].

Ces indicateurs sont également calculés pour les élèves de l'éducation prioritaire. Les résultats des écoles et des collèges du réseau de « réussite scolaire » et du réseau « ambition réussite » sont fournis dans l'indicateur 05.

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2009 et ceux des années précédentes, 2007 et 2008.

[1] Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège, *Note d'Information* n° 08.37, 2008, MEN-DEPP.

[2] Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats, *Les dossiers* n° 166, 2005, MEN-DEPP.

En mars 2009, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux.

De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JAPD (indicateur 08) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Source : MEN-DEPP

Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en métropole et dans les DOM en mars 2009

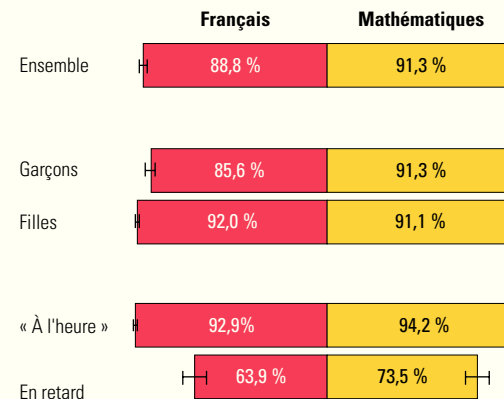
01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2009)

En français, environ 89 % élèves de fin de CM2 sont capables

- **Lecture** de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites ;
- **Maîtrise des outils de la langue** de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance graphonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticales.

En mathématiques, environ 91 % élèves de fin de CM2 sont capables

- **Exploitation de données numériques** de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction ;
- **Connaissance des nombres et calcul** de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire), de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples ;
- **Espace et géométrie** de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallépipède rectangle ;
- **Grandeurs et mesure** de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).



Lecture : 91,3 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,6$ %

Source : MEN-DEPP

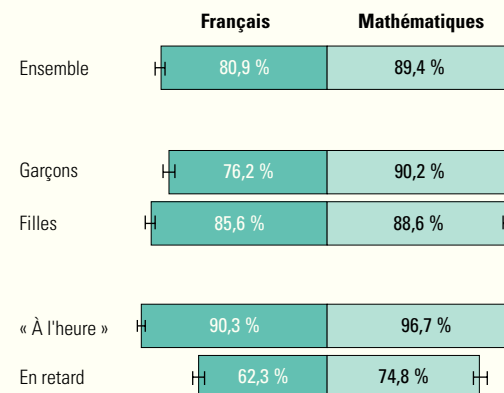
02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2009)

En français, environ 81 % élèves de fin de troisième sont capables

- **Compréhension des textes** de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples ;
- **Maîtrise des outils de la langue** d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant.

En mathématiques, environ 90 % élèves de fin de troisième sont capables

- **Organisation et gestion de données, fonctions** d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages ;
- **Nombres et calculs** de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète ;
- **Grandeurs et mesures** d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité ;
- **Géométrie** d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallépipède rectangle.



Lecture : 80,9 % des élèves de troisième maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,2$ %

Source : MEN-DEPP

En 2008, près de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 37,8 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 75,1 % en prix constants, pour s'établir à 5 620 euros en 2008.

En 2008, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et maternel, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 37,8 milliards d'euros.

Environ 40 % de cette dépense est financée par les collectivités territoriales, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 76 % de la dépense totale, dont 26 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître régulièrement jusqu'à 29,2 % en 2008. Alors que la dépense intérieure d'éducation, à prix constants, augmentait globalement de 82 % en 28 ans, la hausse sur cette période pour le premier degré est de 83 %.

Sur la période 1980-2008, dans un contexte de baisse des effectifs d'élèves et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense moyenne pour un élève du 1^{er} degré est passée, à prix constants, de 2 920 euros à 5 620 euros, soit une augmentation de 75,1 %, ou en moyenne de 2,0 % par an (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2006 la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Parmi les pays européens comparables, seule l'Allemagne présente des coûts inférieurs.

Depuis 1980, les dépenses annuelles moyennes par élève du préélémentaire et de l'élémentaire se sont nettement rapprochées, pour atteindre environ 4 370 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire (d'environ 7 % en 2008).

De 1990 à 2008, le coût d'une scolarité primaire, calculé en tenant compte pour chacune de ces deux dates du nombre moyen d'années passées en préélémentaire et en élémentaire, s'est accru de 56 %.

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré.

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation, apportant trois changements importants :

- intégration des DOM ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis, en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM, ensemble

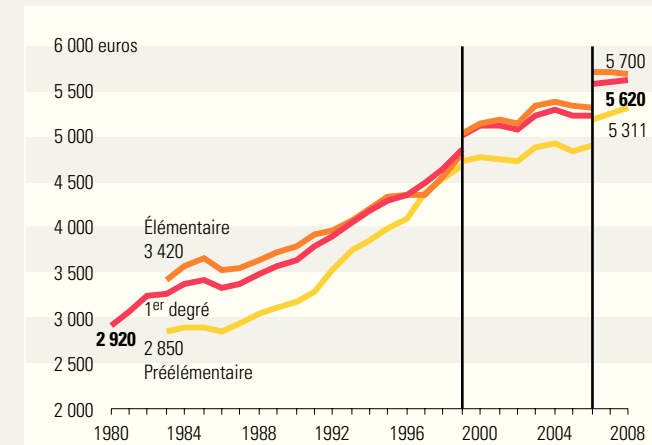
01 La dépense d'éducation pour le premier degré

	métropole + DOM				
	1980	1990	2000	2007	2008
DIE pour le premier degré*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	18,3	28,6	36,7	37,8
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	20,6	25,0	34,0	37,6	37,8
Part dans la DIE (en %)	28,9	26,9	27,2	29,1	29,2
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2008 (en euros)	2 920	3 650	5 115	5 600	5 620
Structure du financement initial (en %)					
État				51,6	52,1
<i>dont MEN</i>				51,3	51,9
Collectivités territoriales				40,6	40,1
Autres administrations publiques et CAF				1,6	1,6
Entreprises			0,0	0,0	0,0
Ménages			4,9	6,2	6,1

(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2008.
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2008 (1980-2008)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

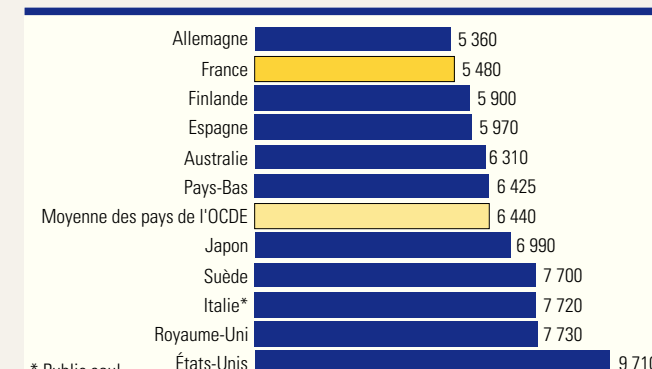
03 Dépense pour une scolarité primaire (aux prix de 2008) compte tenu de la durée moyenne et des coûts moyens des scolarités en 1990 et 2008

	1990		2008	
	(en euros)	(en %)	(en euros)	(en %)
Préélémentaire	9 530	33,4	15 940	35,9
Élémentaire	19 000	66,6	28 490	64,1
Total	28 530	100,0	44 430	100,0

Source : MEN-DEPP

Dépenses pour un élève de l'élémentaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2006)



* Public seul

Source : OCDE, éditions 2009 de *Regards sur l'éducation*

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Mais il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant 6 ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À 3 ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans diminue lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : il est de 18,1 % à la rentrée 2008.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960 et de 26 au début des années 1970, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 et de 64 000 en 1990 à un peu moins de 55 000 à la rentrée 2008, du fait de la disparition d'écoles rurales à classe unique (4 000 en 2008 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend, dès lors, à se modifier et se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 4 classes ou moins, et plus d'écoles de 5 classes ou plus (*graphique 02*).

Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E), qui ne s'est pas poursuivi au-delà de la rentrée 2003. Après un maximum de 5,37, le *ratio* est revenu à 5,33 en 2006, puis à 5,35 en 2008 (*graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse du nombre moyen d'élèves par enseignant. Ce nombre est très variable selon les pays : proche de 26 en Corée et de 20 en France et au Royaume-Uni en 2007, il est bien plus faible en Belgique, Suède et Italie.

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE.

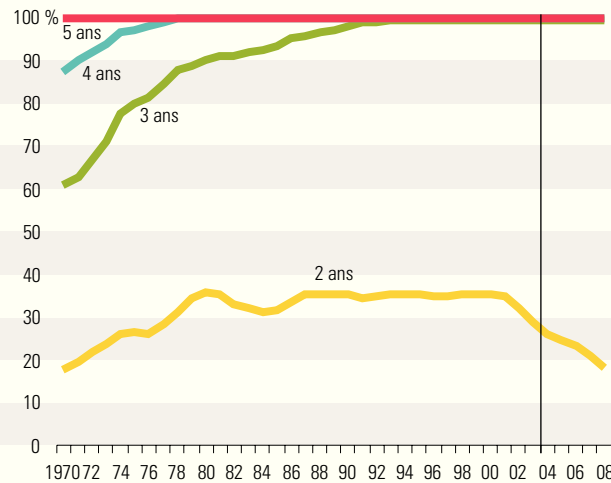
Ainsi, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est estimé à 18,1 % en 2008. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc un peu plus du quart des enfants nés entre le 1/1/2006 et le 31/8/2006 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2008.

En raison de la grève administrative d'une partie des directeurs d'écoles, les données publiées ne peuvent faire l'objet d'actualisations détaillées depuis la rentrée 2000. Les données sur les effectifs et les taux de scolarisation peuvent souffrir d'un certain manque de précision. Grâce au concours des inspecteurs de circonscription, un ensemble de données départementales a toutefois pu être recueilli lors des dernières rentrées scolaires.

Source : MEN – DEPP, DGESCO
Champ : métropole et métropole + DOM, public et public + privé, MEN

01 Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans (1970-2008)

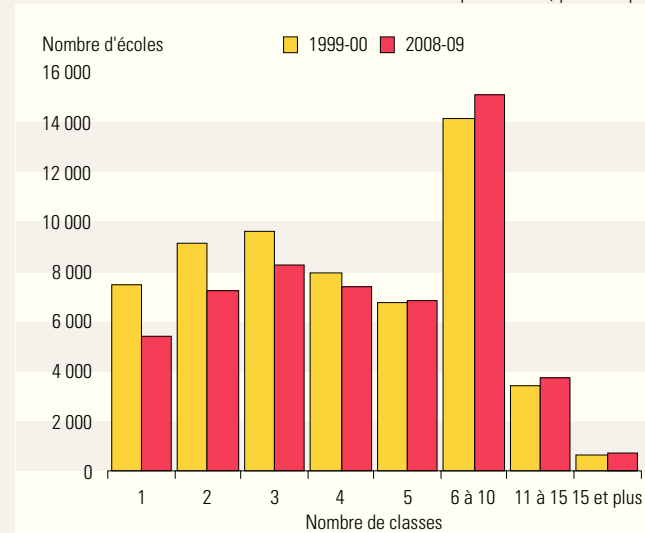
public et privé, métropole (métropole + DOM à partir de 2004)



Source : MEN-DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes

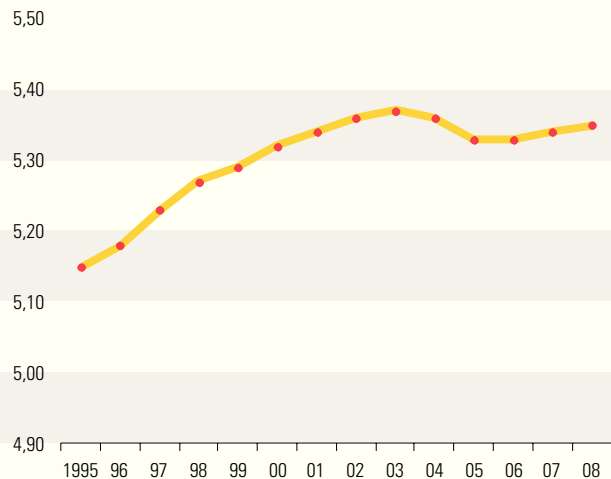
métropole + DOM, public et privé



Source : MEN-DEPP

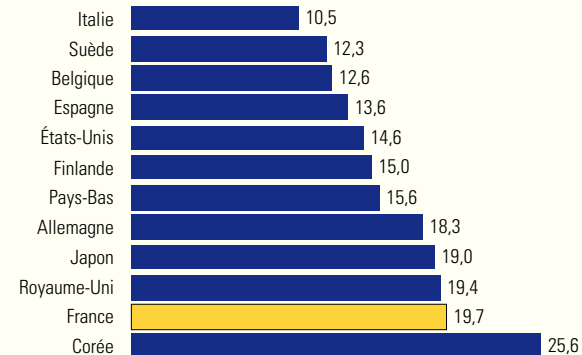
03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2008)

métropole + DOM



Source : MEN-DGESCO

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2007) (public + privé)



Source : OCDE, édition 2009 de Regards sur l'éducation

Près de trois élèves sur cinq maîtrisent avec plus ou moins d'aisance les connaissances et les compétences attendues par le programme en fin d'école élémentaire. Les autres peinent à mobiliser leurs compétences et ont des connaissances limitées. Parmi eux, 15 % sont en difficulté.

Cette évaluation, réalisée en juin 2008, permet d'apprécier le degré de maîtrise des élèves au regard des objectifs en mathématiques en fin d'école primaire (programmes de 2002). Elle a été construite autour de cinq compétences attendues : **identifier** (reconnaître des notions mathématiques et choisir un résultat) ; **exécuter** (calculer mentalement et écrire le résultat) ; **traiter** (analyser des données mathématiques et choisir un résultat) ; **produire en autonomie** (analyser, réaliser un calcul, un problème, un tracé ou rédiger une réponse) ; **contrôler-valider** (juger ou vérifier une réponse).

Les élèves de CM2 ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances.

27,9 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des compétences qui permettent de considérer qu'ils maîtrisent de façon optimale toutes les compétences attendues par les programmes de l'école élémentaire. Ces élèves sont capables de performances dans tous les domaines des mathématiques et font preuve, pour le groupe 5, d'une très grande aisance à manier les concepts mathématiques appris au cycle 3.

30,7 % des élèves (groupe 3) maîtrisent de façon satisfaisante ces mêmes compétences. Ils font preuve d'une bonne connaissance du lexique mathématique et mobilisent leurs compétences pour résoudre des situations nouvelles. Ces élèves font des liens entre les connaissances acquises. Ils montrent des capacités d'analyse des énoncés et savent traiter des problèmes comportant plusieurs calculs.

Au total, ce sont près de trois élèves sur cinq qui ont développé les concepts de mathématiques

leur permettant de suivre un cursus au collège sans difficultés majeures.

À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) sont en difficulté. Parmi ceux-ci, 11,8 % ont développé de premiers concepts mathématiques, mais basés uniquement sur les aspects perceptifs, ce qui limite leurs performances à des situations prototypiques. Les 3,2 % restant doivent être considérés comme des élèves en très grande difficulté. Ils n'ont acquis aucune des compétences exigibles en fin d'école élémentaire.

Les élèves du groupe 2 (26,4 %) ont développé des automatismes, mais leurs performances ne sont observées que dans les situations d'apprentissages auxquelles ils ont été confrontés en classe. Ils ont beaucoup de mal à transférer leur compétences dans des situations nouvelles.

Les performances des élèves sont très différenciées selon leur parcours scolaire : 80,6 % des élèves ont suivi un cursus scolaire normal, 14,4 % ont connu un maintien en cycle 1 ou en cycle 2 et 5 % ont bénéficié d'un raccourcissement de cycle.

Parmi les élèves maintenus en cycle 1 ou en cycle 2, les groupes 0 et 1 sont surreprésentés par rapport à l'ensemble de l'échantillon – 40,6 % contre 15 % – et les groupes 4 et 5 sous-représentés – 3,2 % contre 27,9 % pour l'ensemble.

Les performances des élèves sont également très différenciées selon le devenir scolaire : 97,4 % d'entre eux entreront en sixième, 1,2 % seront maintenus en cycle 3 et 1,1 % seront orientés vers une SEGPA. Parmi les élèves maintenus en CM2, 50,4 % font partie des groupes 0 et 1 (*versus* 15 % pour l'ensemble).

Un échantillon représentatif au niveau national des écoles et des élèves inscrits en CM2 a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de métropole). Au final, ce sont 3 809 élèves, 210 classes et 143 écoles qui ont été concernés par cette évaluation. L'échantillon a été tiré dans la base statistique sur les établissements publics ou privés sous contrat de métropole (base de 1999-2000, complétée par celles de 2004-2005, 2005-2006 ou 2006-2007 lorsque l'information est disponible, la base de 2006-2007 étant incomplète pour cause de grève administrative des directeurs d'écoles). L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen de compréhension, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et son écart-type à 50. Cette évaluation-bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA. Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, et que les jeunes non scolarisés en troisième (présentant sans doute un faible niveau de compétences) n'ont pas participé à l'évaluation en fin de collège, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 25.

Source : MEN-DEPP
Champ : métropole, public et privé sous contrat

De 1987 à 2007, les performances en lecture, calcul et orthographe des élèves de fin de CM2 ont globalement baissé. En lecture, cette baisse a lieu de 1997 à 2007 et touche les élèves les plus faibles. En calcul, elle concerne tous les élèves, surtout entre 1987 et 1999. En orthographe, le nombre d'erreurs constatées à la même dictée a augmenté.

En 1987, l'enquête « Lire, écrire, compter » a évalué les performances d'un échantillon d'élèves de fin de CM2 en lecture, calcul et orthographe. La DEPP a reproduit cette enquête en 2007 auprès d'un nouvel échantillon d'élèves. Cette reprise permet de mesurer l'évolution des acquis des élèves de fin de CM2 à vingt ans d'intervalle, avec des points intermédiaires de comparaison, en 1997 pour la lecture et en 1999 pour le calcul [1].

En lecture, la moyenne des scores obtenus est stable de 1987 à 1997, puis baisse significativement de 1997 à 2007 (tableau 01). Cette baisse est plus marquée pour les élèves les plus faibles. Ainsi, deux fois plus d'élèves (21 %) se situent en 2007 au niveau de compétence des 10 % d'élèves les plus faibles de 1987 (1^{er} décile). À l'opposé, les meilleurs élèves sont moins concernés par cette tendance : ils sont encore 8 % en 2007 au niveau de compétence des 10 % les meilleurs de 1987 (9^e décile). Dans ces conditions, la dispersion des résultats – i.e. l'ampleur des écarts entre élèves – est plus élevée en 2007 qu'il y a dix ou vingt ans (écart-type de 1,2 en 2007 contre 1 en 1987 et en 1997).

La situation est différente en calcul. Les scores obtenus baissent entre 1987 et 1999 (tableau 02). Cette baisse touche tous les niveaux de compétences et s'accompagne d'un accroissement de la dispersion des scores (l'écart-type passe de 1 à 1,2). De 1999 à 2007, on observe un « tassement » des résultats : le score moyen est en légère baisse, mais de manière peu significative, au regard des marges d'incertitude inhérentes aux enquêtes sur échantillons.

La même dictée a été proposée aux élèves de 1987 et de 2007, à partir d'un texte d'une dizaine de lignes (85 mots et signes de ponctuation). Le nombre d'erreurs – i.e. nombre de mots mal orthographiés ou de ponctuations erronées – a augmenté en moyenne : de 10,7 en 1987 à 14,7 en 2007 (tableau 02). Le pourcentage d'élèves commettant plus de 15 erreurs s'accroît, de 26 % à 46 %. Ce sont principalement les erreurs grammaticales qui ont augmenté : de 7 en moyenne en 1987 à 11 en 2007.

Le recueil des professions des parents permet de repérer et comparer les différences liées à l'origine sociale (graphique 03). En lecture, ces inégalités ont tendance à se creuser : la baisse constatée entre 1997 et 2007 n'a pas touché les enfants de milieux favorisés (cadres et professions intellectuelles supérieures). Ce résultat est cohérent avec le fait que la diminution des performances concerne plus particulièrement les élèves les plus fragiles. En calcul, la baisse des résultats de 1987 à 1999 a touché toutes les catégories sociales.

Cohérents avec ceux des récentes évaluations internationales PIRLS et PISA (cf. indicateur 26), ces résultats doivent alerter sur l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté dans le système éducatif français.

[1] Lire, écrire, compter : les performances des élèves de CM2 à vingt ans d'intervalle 1987-2007, Note d'Information n° 08.38, MEN-DEPP, 2008.

Les épreuves

Les épreuves de 1987 étaient composées de 40 items – i.e. question – pour la lecture (compréhension de textes courts et variés), de 33 items pour le calcul (opérations et problèmes simples), d'une dictée d'environ dix lignes. En 2007, les épreuves ont été reprises à l'identique, ainsi que les consignes de passation et de correction, à l'exception de certains items de calcul, hors programmes aujourd'hui. Entre 1987 et 2007, des points de comparaison intermédiaires sont disponibles en lecture (1997) ainsi qu'en calcul (1999).

Les élèves

La population visée en 1987 était celle des élèves de CM2 scolarisés en métropole, dans le secteur public. Les comparaisons portent donc sur les élèves du secteur public, même si les enquêtes de 1999 et 2007 ont concerné également les élèves du secteur privé. Les échantillons représentatifs comportent entre 2 500 et 4 500 élèves selon les périodes.

La comparabilité des résultats

Certains items peuvent s'avérer plus difficiles ou plus faciles qu'il y a vingt ans pour des raisons diverses, sans rapport avec le niveau de compétences des élèves (degré de familiarité avec certains types de tâches, apprentissages qui ne sont plus exigés par les programmes, etc.). Des modèles statistiques adaptés (modèles de réponse à l'item) ont été employés afin de repérer ces items « biaisés », i.e. des items dont la difficulté n'est pas la même en 1987 et en 2007, pour des élèves de même niveau de compétence.

Source : MEN-DEPP

Champ : élèves de CM2 scolarisés en métropole dans le secteur public

01 Évolution des compétences des élèves scolarisés en CM2

métropole, secteur public

En lecture

	1987	1997	2007
Moyenne	0,00	- 0,03	- 0,37
Écart-type	1,00	1,02	1,22
≤ 1 ^{er} décile 1987	10 %	11 %	21 %
≤ 1 ^{er} quartile 1987	25 %	26 %	37 %
≤ Médiane 1987	50 %	51 %	61 %
≥ 3 ^e quartile 1987	25 %	23 %	18 %
≥ 9 ^e décile 1987	10 %	10 %	8 %
Garçons	- 0,01	- 0,08	- 0,39
Filles	0,01	0,02	- 0,31

En calcul

	1987	1999	2007
Moyenne	0,00	- 0,65	- 0,84
Écart-type	1,00	1,19	1,15
≤ 1 ^{er} décile 1987	10 %	28 %	32 %
≤ 1 ^{er} quartile 1987	25 %	51 %	57 %
≤ Médiane 1987	50 %	75 %	80 %
≥ 3 ^e quartile 1987	25 %	13 %	10 %
≥ 9 ^e décile 1987	10 %	8 %	4 %
Garçons	0,01	- 0,59	- 0,76
Filles	- 0,02	- 0,71	- 0,87

Note : L'année 1987 est prise comme référence pour les comparaisons : les scores ont pour moyenne 0 et écart-type 1 en 1987. Une valeur négative de la moyenne indique une valeur inférieure à la moyenne des scores de 1987.

Source : MEN-DEPP

02 Comparaison des compétences en dictée des élèves de CM2 selon le nombre et le type d'erreurs en 1987 et 2007

métropole, secteur public

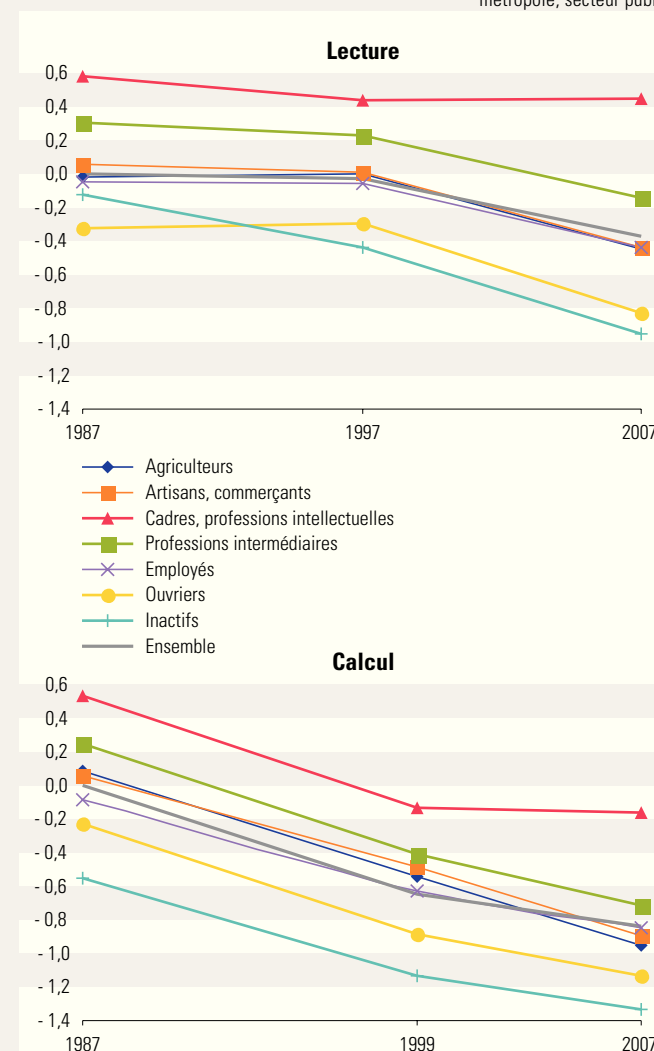
	1987	2007
Nombre d'erreurs	10,7	14,7
≤ 2 erreurs	13 %	6 %
≥ 25 erreurs	6 %	12 %
Erreurs lexicales	2,1	2,6
Erreurs grammaticales	7,1	10,8
Erreurs de ponctuation	1,1	0,9

Lecture : en 1987, les élèves ont fait 10,7 erreurs en moyenne, dont 7,1 erreurs grammaticales. 13 % de ces élèves faisaient 2 erreurs ou moins.

Source : MEN-DEPP

03 Comparaison des compétences en lecture et en calcul des élèves scolarisés en CM2 selon leur origine sociale

métropole, secteur public



Lecture : les points sont les scores moyens obtenus selon l'année de l'évaluation, pour chaque catégorie d'élèves (en lecture en haut, en calcul en bas).

L'année 1987 est prise comme référence pour les comparaisons : les scores ont pour moyenne 0 et écart-type 1 en 1987. La catégorisation est celle de la profession et catégorie sociale (PCS) du chef de famille, selon la nomenclature de l'INSEE.

Source : MEN-DEPP

En 2008, le pays a consacré 54,3 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 41,9 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 60,4 % en prix constants pour s'établir à 9 110 euros en 2008.

En 2008, le pays a consacré 54,3 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 41,9 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît au cours des dernières années.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 69,9 % entre 1980 et 2008 soit + 1,9 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 60,4 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (cf. indicateur 03), d'autre part des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec le transfert des personnels TOS (techniciens et ouvriers de service) des collèges et lycées publics aux régions et départements ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous

contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de la fiscalité (attribution d'une part de la TIPP et de la TSCA*). En 2008, elles assurent ainsi 21,1 % du financement initial. La DIE du second degré n'est plus financée qu'à hauteur de 67,2 % par l'État qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les TOS).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 9 300 équivalents-dollars en 2006, contre 8 010 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2008, un collégien coûte 8 000 euros, un lycéen 10 710 euros en enseignement général ou technologique, 11 230 euros en enseignement professionnel.

Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 108 570 euros en 2008, contre 75 930 euros en 1990 (aux prix 2008), soit une augmentation de 43 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 121 330 euros, soit une augmentation de 38 % depuis 1990.

*TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers,
TSCA taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré.

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation, apportant trois changements importants :

- intégration des DOM ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le second degré

(y compris apprentissage niveau secondaire*)

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2007	2008
DIE pour le second degré*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	46,8	53,4	54,3
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	32,0	42,0	55,5	54,8	54,3
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	42,3	41,9
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2008 (en euros)	5 830	7 000	8 990	9 140	9 110
Structure du financement initial (en %)					
État		74,1	68,9	67,2	
<i>dont MEN et MESR</i>		68,7	63,9	62,4	
Collectivités territoriales		14,0	19,4	21,1	
Autres administrations publiques et CAF		2,4	2,4	2,4	
Entreprises		1,6	1,8	1,9	
Ménages		7,9	7,6	7,5	

(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2008.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

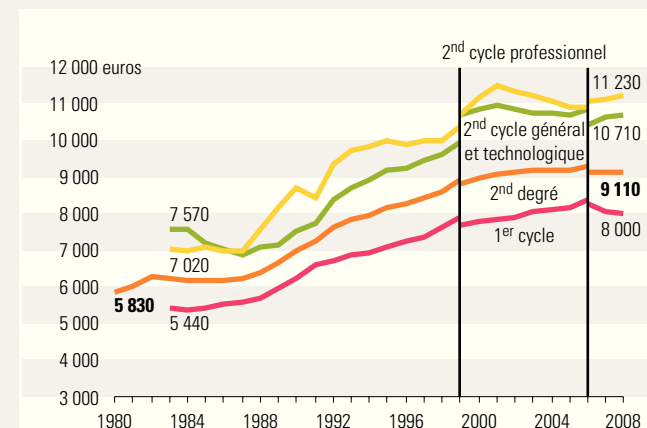
Source : MEN-DEPP

03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2008, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2008)	
		1990	2008
BEP 2 ans	14 ans	70 790	98 880
Baccalauréat général et technologique	15 ans	75 930	108 570
Baccalauréat professionnel	16 ans	88 170	121 330

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève* du second degré aux prix 2008 (1980-2008)

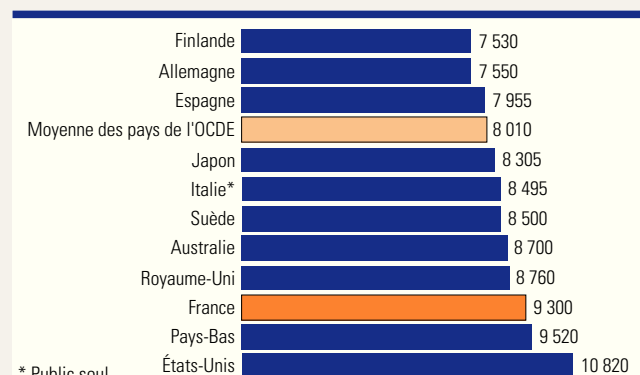


Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2006)



* Public seul

Source : OCDE, édition 2009 de Regards sur l'éducation

Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu 350 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille de générations. La moitié des élèves inscrits en classes terminales préparent un baccalauréat général.

De 1994 à 2007, le second degré dans son ensemble a perdu 350 000 jeunes, soit une baisse de 6 % qui concerne uniquement les élèves, et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul redevient important depuis la rentrée 2004, pour des raisons essentiellement démographiques (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire tient aussi à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux (indicateur 04) : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et au moins 70 % d'entre eux – 72 % à la rentrée 2008 – accèdent au niveau du baccalauréat (indicateur 24).

Environ 750 000 élèves quittent chaque année le collège à l'issue d'une classe de troisième : sans grand changement lors de la dernière décennie, six sur dix continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, et quatre sur dix en second cycle professionnel. Parmi ceux qui poursuivent leurs études dans la voie professionnelle, à peine plus de la moitié s'inscrit dans un lycée professionnel public ; les autres suivent une

formation sous statut scolaire en lycée professionnel privé ou agricole, ou bien sous statut d'apprenti (*tableau 02*). La rénovation actuelle de cette voie vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel, en trois années de formation.

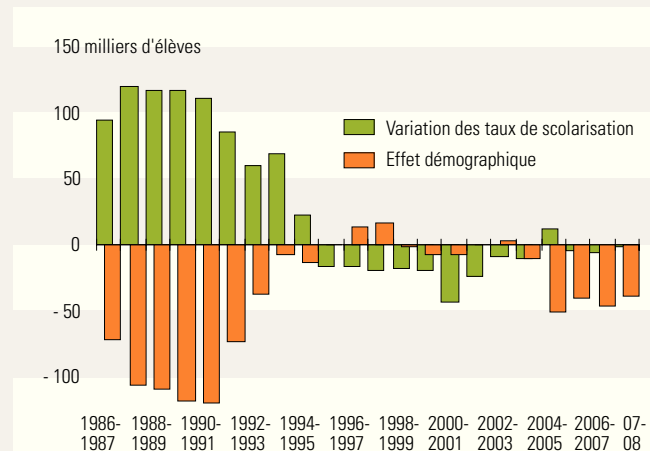
À l'issue des formations menant en deux ans aux CAP-BEP, il apparaît que la moitié des jeunes arrêtent leurs études. En 2007, seulement 46 % des 320 000 jeunes finissant leur année terminale de CAP ou de BEP poursuivaient leurs études à la rentrée suivante, soit 3 points de moins que les années précédentes : - 2 points en baccalauréat ou brevet professionnels et - 1 point en première d'adaptation, pour préparer un baccalauréat technologique (*tableau 03*).

Les élèves accédant au terme de l'enseignement secondaire, en classes terminales, préparent pour la moitié d'entre eux un baccalauréat général, 28 % un baccalauréat technologique et 20 % un baccalauréat professionnel. Depuis 1997, la part des séries générales, notamment littéraire, tend à diminuer, au profit des filières professionnelles qui accueillent un nombre croissant d'élèves dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis, notamment dans les spécialités du secteur de la production (*tableau 04*).

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, et comptabilisent les formations dispensées dans les établissements du MEN, dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2007-2008.

Source : MEN-DEPP
Champ : métropole,
ensemble des formations initiales

01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation



Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 40 000 élèves entre la rentrée 2007 et la rentrée 2006. La variation des taux de scolarisation a entraîné une baisse de 1 000 élèves, tandis que la moindre dimension des générations cause une diminution de 39 000 élèves.

Sources : Ministère de l'Éducation nationale (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

02 Évolution des orientations en fin de troisième générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole

	96-97	02-03	04-05	06-07	07-08
Finissent leur classe de troisième (en milliers)	747	746	748	751	740
Probabilité d'atteindre une troisième lorsqu'on a suivi une sixième	96	98	100	100	100
Orientation vers un second cycle professionnel	40,6	40,6	40,7	40,5	41,2
en lycée professionnel public	24	23	23	23	23
en lycée professionnel privé	6	6	6	6	6
en lycée agricole	3	3	4	4	4
en centre de formation d'apprentis	7	8	8	8	9
Orientation vers un second cycle général ou technologique	58,2	58,6	58,7	58,4	58,4
en lycée public	45	46	46	46	45
en lycée privé	12	11	12	12	12
en lycée agricole	1	1	1	1	1
Quittent l'école au niveau de la troisième	1,2	0,7	0,6	1,1	0,4
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : Parmi les 740 000 élèves inscrits en troisième en juin 2007 (mais n'y étant plus inscrits en septembre 2007), 58,4 % ont continué leurs études en second cycle général ou technologique à la rentrée 2007 et 41,2 % en second cycle professionnel ; moins d'1% a quitté l'école.

Source : MEN-DEPP

03 Évolution des orientations en fin de CAP-BEP

	96-97	02-03	04-05	06-07	07-08
Nombre d'élèves qui finissent leur année terminale de CAP ou BEP (en milliers)	314	324	322	319	322
Part de ceux qui poursuivent en baccalauréat ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	35	38	40	41	39
Part de ceux qui poursuivent en second cycle général ou technologique	14	11	11	8	7
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	51	51	49	51	54

Lecture : parmi les 322 000 élèves inscrits en classe terminale de CAP ou BEP en juin 2007, mais pas à la rentrée suivante, 54 % se sont engagés dans la vie active. Les autres poursuivent leurs études à la rentrée 2007 : 7 % en 1^{ère} d'adaptation et 39 % en baccalauréat ou brevet professionnels.

Source : MEN-DEPP

04 Évolution des effectifs d'élèves inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

	1997		2002		2007	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bacs généraux :	339 211	55,2	315 019	52,0	314 877	52,0
- S (y compris agricole)	163 463	48	157 631	50	161 054	51
- L	81 628	24	59 828	19	55 746	18
- ES	94 120	28	97 560	31	98 077	31
Bacs technologiques :	178 836	29,1	184 650	30,5	167 452	27,6
- STG (ex STT)	91 727	51	98 068	53	85 571	51
- STI	46 604	26	46 490	25	39 485	24
- SMS	21 506	12	22 419	12	25 439	15
- STL	7 630	4	7 179	4	7 875	5
- Autre techno MEN	4 827	3	3 102	2	2 951	2
- Techno agricole	6 542	4	7 392	4	6 131	4
Bacs professionnels :	96 402	15,7	105 990	17,5	123 325	20,4
- Production :	45 280	47	51 524	49	62 215	50
<i>dont apprentissage</i>	6 274	7	10 726	10	13 978	11
<i>dont agricole</i>	6 013	6	8 140	8	13 257	11
- Services :	51 122	53	54 466	51	61 110	50
<i>dont apprentissage</i>	4 315	4	6 028	6	7 564	6
Ensemble	614 449	100	605 659	100	605 654	100

Lecture : les % en gras rapportent les effectifs de la ligne à l'ensemble des effectifs ; les autres pourcentages rapportent les effectifs de la ligne aux effectifs du type de baccalauréat concerné (général, technologique ou professionnel). Ainsi, à la rentrée 2007, les élèves de terminale professionnelle représente 20,4 % des effectifs. Parmi ces derniers, 50 % suivent une spécialité de production, quel que soit leur statut ou situation, dont 11 % en apprentissage.

Source : MEN-DEPP

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2007, le *ratio* du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 11,9 en France, contre 15 ou plus en Allemagne, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Corée, mais de l'ordre de 10 en Belgique, Espagne et Italie. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement, et a connu au cours des deux dernières décennies des évolutions relativement contrastées, moins favorables que dans le premier degré. L'afflux important d'élèves, issus de générations nombreuses, avait ainsi entraîné à la fin des années 1980 un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique : vers 1990, les classes de lycée comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Alors que la situation restait ensuite relativement stable en collège, les seconds cycles bénéficiaient d'une amélioration sensible de leur situation avec le recul démographique. En second cycle général

et technologique, la taille moyenne des classes est maintenant revenue en deçà de 28 élèves, et de 19 élèves en second cycle professionnel à la rentrée 2008 (*graphique 01*).

Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (*tableau 02*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2008, il est égal à 21,1 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : 23,0 en collège, 15,8 en lycée professionnel et 22,9 en second cycle général ou technologique. Ces valeurs sont sensiblement inférieures à la taille des divisions, surtout dans les lycées, et en particulier dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 03*).

Dans le second degré, on peut distinguer 3 variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Il y a donc environ deux fois plus d'enseignants que de classes, et le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, est la structure pédagogique dans laquelle est inscrit tout élève.

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement mais peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options. E/D : nombre moyen d'élèves par division.

E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre moyen d'élèves vu par un enseignant pendant une heure. Sa formule est :

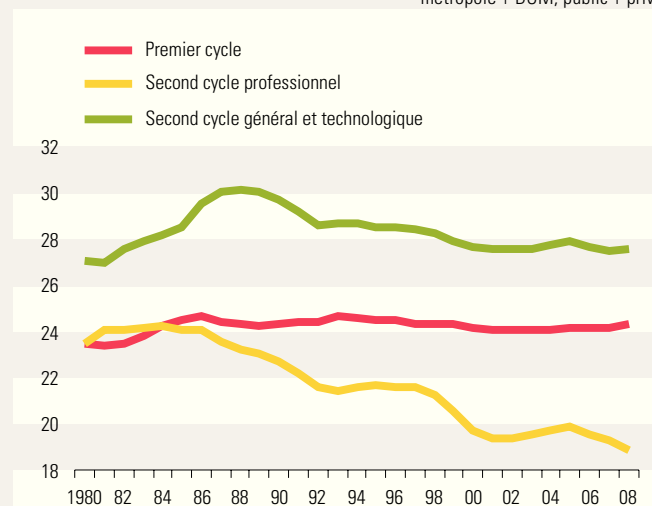
$$E / S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : sont issus du système d'information « scolarité », les effectifs d'élèves dans les divisions et le nombre de divisions. Les autres données présentées résultent de l'exploitation des fichiers extraits des « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants. Champ : métropole + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2008)

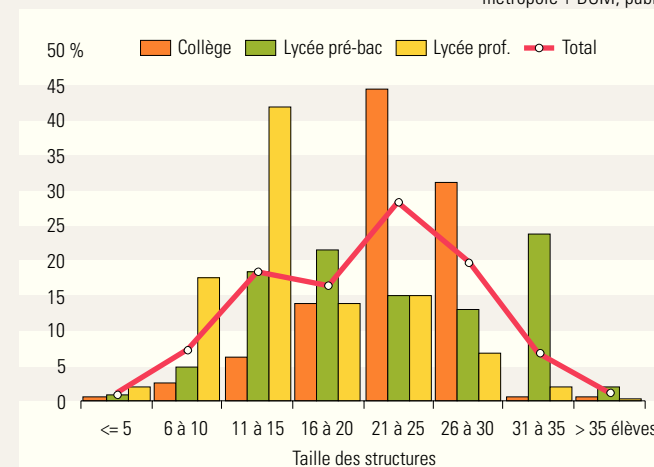
métropole + DOM, public + privé



Source : MEN-DEPP

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2008)

métropole + DOM, public



Lecture : 42,0 % des heures en lycée professionnel sont assurées devant des structures de taille comprise entre 11 et 15 élèves

Source : MEN-DEPP, bases relais rentrée 2008

02 Taille des structures par type de formation rentrée 2008

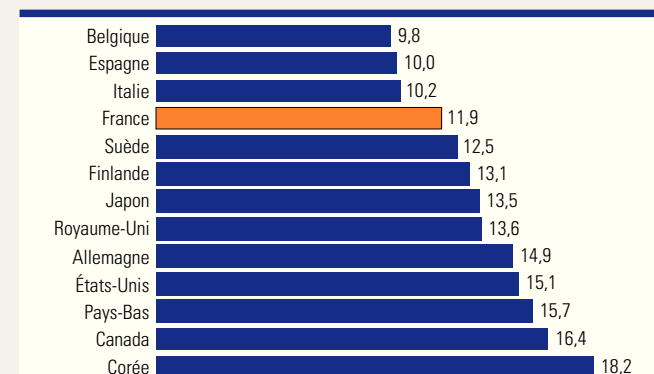
métropole + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,1	23,0	3,2	0,5	18,8
SEGPA	13,3	12,6	30,8	0,0	25,0
Lycée professionnel	19,0	15,8	19,6	0,3	47,0
Lycée pré-bac (*)	28,4	22,9	6,0	2,1	49,2
CPGE	36,2	28,2	7,8	33,2	46,8
STS	22,3	18,2	14,0	1,6	43,7
Total	23,9	21,1	8,5	1,3	33,3

(*) second cycle général et technologique

Source : MEN-DEPP, scolarité et bases relais rentrée 2008

Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2007) (public + privé)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation

La proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation est proche de 72 % en 2008 : la voie professionnelle concerne maintenant 17 % des jeunes. L'accès au niveau V de formation atteint 94 % en 2008, dont 9 % par la voie de l'apprentissage.

Avec une progression dépassant 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau du baccalauréat était passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Après ce maximum lié à une chute brutale des redoublements en classe de première, provoquant un afflux particulier d'élèves en classes terminales, le taux s'est stabilisé ensuite aux environs de 70 % (70,6 % à la rentrée 2007, sur l'ensemble de la métropole et des DOM). À la rentrée 2008, il marque une remontée assez sensible (71,7 %).

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès a culminé à près de 68 % en 1994, pour fluctuer ensuite entre 63 et 65 % (64,5 % en 2008). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990, et de manière plus ralentie depuis : aujourd'hui, un peu plus de 7 % des jeunes accèdent au niveau IV par la voie de l'apprentissage ou en suivant des formations scolaires agricoles.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général s'est stabilisé autour de 34 %, de 1997 à 2003. Lors des rentrées suivantes, il a progressé légèrement pour atteindre 35,5 % en 2007 et 36,4 % en 2008. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière

continue : 18,8 % en 2006, 18,6 % en 2007 et 18,3 % en 2008. Enfin, la progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998 mais nettement ralentie les années suivantes, se poursuit lors des dernières rentrées : elle accueille aujourd'hui 17,0 % des jeunes contre seulement 5,0 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau du baccalauréat. Malgré un léger tassement ces dernières années, leur avance reste importante en 2008, proche de 10 points, surtout en terminale générale (12 points). L'écart n'est que de 1,8 point dans les filières technologiques. Pour les filières professionnelles, l'avantage est cette fois proche de 4 points en faveur des garçons.

Dépassant 90 % à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau V de formation s'était ensuite maintenu aux environs de 92 %. Après une courte reprise en 1997 et 1998, sous l'effet de la réforme des collèges, il a varié depuis autour de 93 %. L'année 2008 est légèrement au-dessus de cette tendance (94,3 %).

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau V, sont considérés les élèves inscrits en début d'année en seconde générale et technologique ou en dernière année de CAP ou de BEP. Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelle, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnels.

Les taux d'accès annuels aux niveaux V et IV de formation rapportent les nombres d'élèves parvenant pour la première fois au niveau correspondant, répartis par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux annuel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat ne doit pas être confondu avec le taux d'obtention du diplôme, ou proportion de bacheliers, qui est présentée dans l'indicateur 27.

Source : MEN, DEPP

Champ : métropole, métropole + DOM

01 Taux d'accès au niveau V de formation

(toutes formations initiales comprises)

en %

	Métropole		Métropole + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2006-07	2007-08	2008-09
Seconde générale et technologique	39,5	56,0	56,3	56,9	57,2	58,3
CAP-BEP	40,9	36,5	36,6	36,0	35,9	36,0*
Ensemble	80,4	92,5	93,1	92,8	93,1	94,3*
MEN	67,0	80,4	80,9	80,0	80,1	80,9
Agriculture	3,4	3,1	3,3	3,9	4,0	4,0
Apprentissage	10,0	9,0	8,9	8,9	9,0	9,4*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

02 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

en %

	Métropole		Métropole + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2006-07	2007-08	2008-09
Bac général	22,1	33,4	34,0	35,1	35,5	36,4
Bac technologique	11,9	17,6	21,6	18,8	18,6	18,3
Bac professionnel	0,0	5,0	14,0	16,3	16,5	17,0*
Ensemble	34,0	56,0	69,6	70,2	70,6	71,7*
MEN	33,0	54,0	63,2	63,2	63,5	64,5
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,6	2,5	2,5
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	4,4	4,5	4,7*

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

métropole + DOM, rentrée scolaire 2008

	Filles	Garçons	Ensemble
Général	42,5 %	30,5 %	36,4 %
Technologique	19,2 %	17,4 %	18,3 %
Professionnel*	15,0 %	18,8 %	17,0 %
Ensemble*	76,8 %	66,8 %	71,7 %

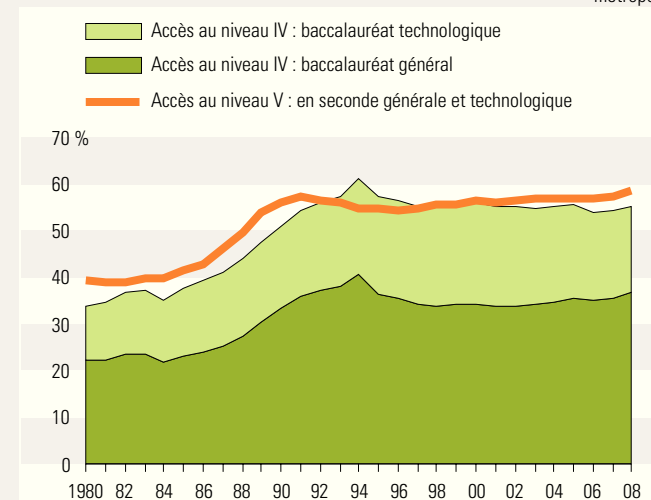
* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

04 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation

Filière générale et technologique (1980-2008)

métropole

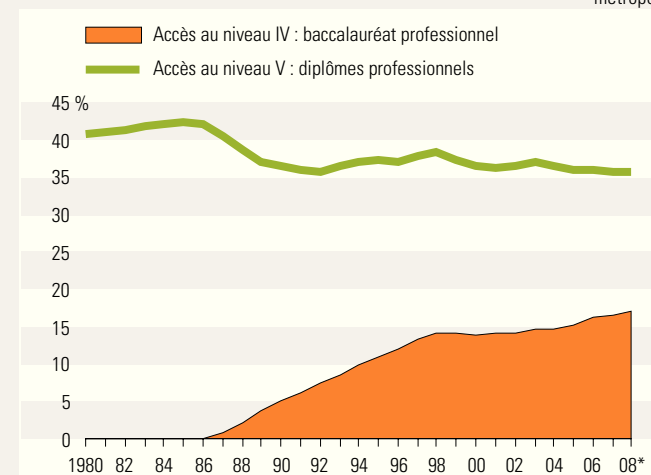


Source : MEN-DEPP

05 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation

Filière professionnelle (1980-2008)

métropole



* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

Près d'un tiers des élèves ont une bonne, voire très bonne, maîtrise des connaissances et compétences attendues en mathématiques en fin de collège. En revanche, pour 15 % des élèves, leurs connaissances relèvent essentiellement des programmes de l'école primaire. Parmi ces derniers, 2,5 % sont en grande difficulté.

L'évaluation-bilan des compétences en mathématiques conduite en mai 2008 a pour but de rendre compte des acquis des élèves en fin de collège et de contribuer au pilotage de la politique éducative. Les compétences retenues pour l'évaluation sont conformes aux contenus des programmes. Elles ont été rattachées à quatre domaines principaux : « géométrie », « nombres et calculs », « organisation et gestion de données – fonctions » et « grandeurs et mesures ».

Les élèves de troisième ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances.

28,0 % des élèves (groupes 4 et 5) disposent de compétences opérationnelles dans l'ensemble des domaines mathématiques.

Capables de développer des raisonnements déductifs à plusieurs étapes, ils parviennent à les formaliser dans des démonstrations écrites. En situation de résolution d'un problème, ils peuvent le traduire dans le langage algébrique, pour y mener, sans faire d'erreur, les calculs conduisant à la solution.

Parmi eux, 10,0 % (groupe 5) se démarquent en raison de leur expertise du calcul algébrique, de leur capacité à faire preuve d'esprit critique, ainsi que de leur faculté à citer un contre-exemple pour invalider un énoncé trop général.

À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) apparaissent comme n'ayant pas tiré bénéfice des enseignements de mathématiques du collège.

L'essentiel de leurs connaissances a été acquis à l'école primaire.

Parmi eux, 2,8 % sont en très grandes difficultés : ils répondent à quelques questions ponctuellement mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.

Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (29,3 %) donnent du sens au concept de fraction d'une quantité, voient leur maîtrise du calcul élargie aux nombres négatifs, ont des notions de proportionnalité et parviennent à conduire à son terme un programme de calculs. Les élèves du groupe 3 (27,7 %) ont acquis partiellement les connaissances du collège. Ils peuvent faire des raisonnements déductifs à une étape, évaluent une expression algébrique ou une formule, en respectant les règles de priorités et calculent une quatrième proportionnelle. C'est seulement à partir de ce niveau que les élèves présentent certaines des connaissances enseignées au collège dans le domaine des « grandeurs et mesures ».

Les groupes 3, et surtout 4 et 5 sont surreprésentés dans la catégorie d'élèves souhaitant une orientation en seconde générale et technologique. En revanche les groupes 1 et 2 sont surreprésentés dans la catégorie optant pour une seconde professionnelle. Les élèves qui envisagent un redoublement appartiennent surtout aux groupes 2 et 3 : ils peuvent juger leur niveau insuffisant pour un passage en lycée, ou avoir comme stratégie d'obtenir une orientation ultérieure conforme à leur souhait.

Un échantillon représentatif des élèves inscrits en troisième générale et des collèges publics et privés sous contrat de métropole a été constitué. Le tirage a été stratifié selon la taille des collèges et selon le type d'établissement fréquenté. 30 élèves ont alors été sélectionnés aléatoirement dans chaque établissement de l'échantillon. Au total, 4 381 élèves répartis dans 163 collèges ont répondu à l'évaluation.

L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen de compréhension, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et son écart-type à 50. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

Cette évaluation-bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA.

Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 19.

Source : MEN-DEPP
Champ : métropole, public et privé sous contrat

Entre 2000 et 2006, dans le domaine de la compréhension de l'écrit, les résultats de la France indiquent une tendance à la baisse un peu plus forte que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

L'enquête PISA mesure et compare les connaissances et les compétences des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. PISA permet d'avoir un regard distancié et extérieur sur les compétences des élèves français et de repérer ainsi leurs points forts et leurs points faibles.

La compréhension de l'écrit, *Reading Literacy*, était un domaine mineur de l'évaluation PISA 2006 menée dans 57 pays (dont 30 de l'OCDE). Les exercices étaient repris de PISA 2000 et 2003. Cette évaluation s'intéresse beaucoup plus aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes. Elle ne mesure donc pas directement le degré d'atteinte des objectifs des programmes d'enseignement.

Depuis 2000, on observe une tendance à la baisse des moyennes des pays de l'OCDE. En France, cette baisse est de 17 points, passant de 505 à 488, alors que celle des pays de l'OCDE est de 6 points, passant de 498 à 492. Comme en 2000 et 2003, la France se situe dans le groupe des pays autour de la moyenne de l'OCDE. On constate une baisse significative des résultats des élèves français dans les compétences « s'informer » et « interpréter », mais aucune modification remarquable dans la compétence « réagir », qui est la moins bien réussie des trois.

En 2006, les résultats des élèves français sont plus dispersés sur les six niveaux de l'échelle de compétence. La répartition des élèves dans les

niveaux fait apparaître une légère baisse des hauts niveaux et une augmentation des bas niveaux. Les élèves les moins performants – niveau au-dessous de 1 – représentent 8,5 % des élèves français alors qu'ils étaient 4,2 % en 2000. Ces élèves sont vraisemblablement capables de lire dans l'acception technique du mot, mais ils éprouvent de sérieuses difficultés à utiliser la lecture comme un outil pour étendre et améliorer leurs connaissances et leurs compétences dans d'autres domaines. Les élèves les plus faibles ont des résultats significativement inférieurs à ceux de 2000 et 2003, alors que les élèves les plus performants – niveau 5 – obtiennent les mêmes résultats.

Les résultats des filles et des garçons, dans tous les pays, sont à l'avantage des filles. En France, l'écart a augmenté de 6 points depuis 2000. Il est de 35 points en 2006 mais reste inférieur à la moyenne de l'OCDE qui est de 38. Le score moyen des filles correspond au niveau 3 et celui des garçons au niveau 2.

Il faut attendre les résultats de PISA 2009, publiés fin 2010, pour que la compréhension de l'écrit soit à nouveau un domaine majeur de l'évaluation. On pourra alors, pour la première fois dans PISA, comparer dans le temps un domaine majeur et procéder à une analyse plus approfondie par compétence.

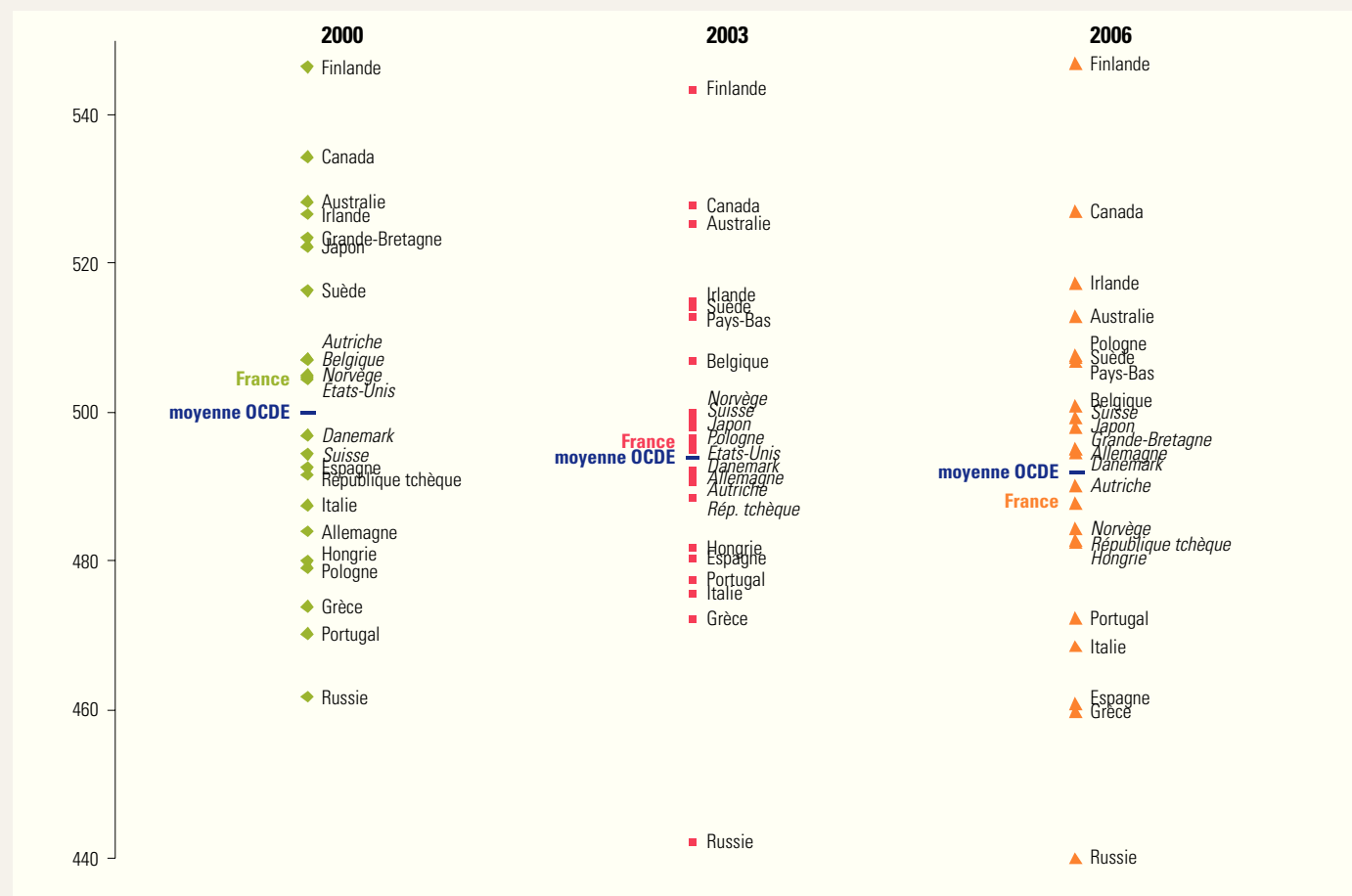
En mars 2006, la France a participé, aux côtés de 56 pays (dont 30 de l'OCDE), à la troisième phase de l'opération PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), pilotée par l'OCDE et qui a lieu tous les trois ans. La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats. Les items sont traduits dans vingt langues différentes et sont proposés aux élèves de tous les pays.

En France, le champ de l'enquête porte sur tous les élèves de 15 ans (nés en 1990) scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (sauf EREA) et du ministère de l'Agriculture. La population visée couvre ainsi 95 % de la génération des jeunes de 15 ans, scolarisée en collège ou en lycée.

En France, l'enquête porte sur un échantillon de 187 établissements scolaires. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

Source : PISA-OCDE/MEN-DEPP
Champ : métropole + DOM hors Réunion et COM

01 Comparaison des résultats des pays en compréhension de l'écrit



Lecture : Les résultats des pays dont le nom est écrit en italique ne sont pas significativement différents de ceux de la France.

Source : PISA-OCDE, MEN-DEPP

02 Pourcentages d'élèves par niveau de compétence en compréhension de l'écrit

	Au-dessous du niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
France 2000	4,2	11	22	30,6	23,7	8,5
Moyenne OCDE 2000	6	11,9	21,7	28,7	22,3	9,5
France 2003	6,3	11,2	22,8	29,7	22,5	7,4
Moyenne OCDE 2003	6,7	12,4	22,8	28,7	21,3	8,3
France 2006	8,5	13,3	21,3	27,9	21,8	7,3
Moyenne OCDE 2006	7,4	12,7	22,7	27,8	20,7	8,6

Source : PISA-OCDE, MEN-DEPP

À la session 2008, près de 64 % des jeunes d'une génération ont obtenu un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers généraux s'est réduite, au profit des séries professionnelles.

La réussite au baccalauréat, particulièrement forte ces dernières années, varie toujours selon l'origine sociale des candidats.

De 1980 à 2008, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération a fortement progressé, passant d'un quart en 1980 à environ 64 % ces dernières années (*graphique 01*). Cette progression a été particulièrement sensible du milieu des années 1980, qui voit la création du baccalauréat professionnel, au milieu des années 1990. Depuis 1995, la proportion de bacheliers dans une génération tend en revanche à stagner autour de 62 %, puis 64 % à partir de la session 2006, en bénéficiant de taux de réussite à l'examen particulièrement élevés.

Depuis 1995, date à partir de laquelle les candidats aux baccalauréats se présentent dans les nouvelles séries mises en place au lycée, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles : leur part gagne plus de 6 points sur la période, pour atteindre 20 % en 2008. Le baccalauréat technologique perd en revanche 2 points et les séries générales plus de 4 points, essentiellement en raison du recul de la série littéraire, qui regroupe moins d'un bachelier sur dix à la session 2008 (*tableau 02*). Dans ces conditions, les 63,8 % de jeunes d'une génération qui deviennent bacheliers en 2008 se répartissent comme suit : 34,6 % dans une série générale, 16,6 % dans une série technologique et 12,6 % dans une série professionnelle.

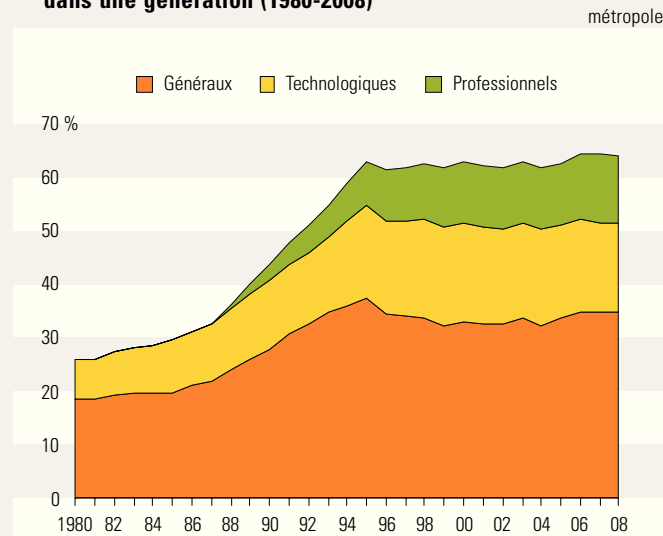
Comme d'autres examens, le baccalauréat voit également son évolution marquée par une tendance à la hausse régulière du taux de réussite de ses candidats : sensible depuis plusieurs décennies, elle se poursuit lors des dernières sessions. Pour l'ensemble des baccalauréats, le taux dépasse ainsi 83 % aux sessions 2007 et 2008, contre 75 % en 1995. La hausse est particulièrement nette pour le baccalauréat général qui se distingue à nouveau ces dernières années par un taux de réussite supérieur à celui des autres filières : 87,9 % à la session 2008, contre 75,1 % en 1995 (*graphique 03*).

L'origine sociale des candidats influe très fortement, non seulement sur leur répartition entre séries générales, technologiques ou professionnelles (indicateur 11), mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2008, plus de 90 % des enfants de cadres ou d'enseignants se sont ainsi présentés avec succès au baccalauréat général, soit 10 points de plus que les enfants d'ouvriers. On retrouve cette différence, mais moins prononcée, en séries technologiques et professionnelles, dans lesquelles ce sont les enfants d'agriculteurs qui manifestent la réussite maximale (*tableau 04*).

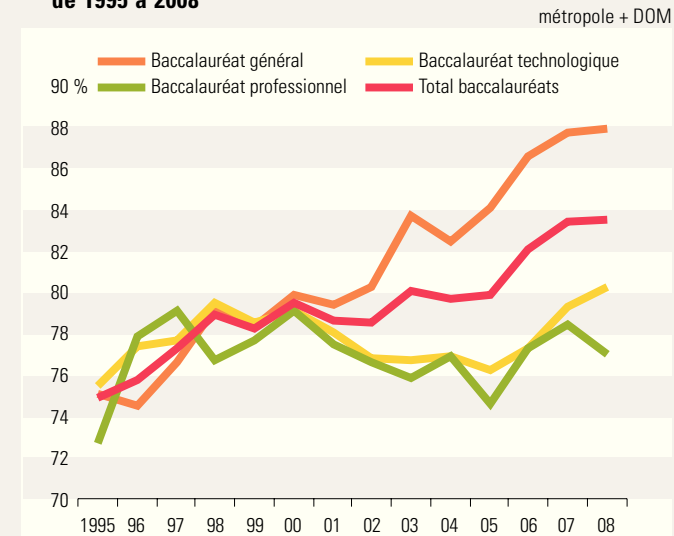
Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin mars 2008.

Taux de réussite : Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2008)



03 Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1995 à 2008



02 Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995 et 2008

métropole + DOM

	Session 1995		Session 2008	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréats généraux				
ES	76 555	15,5	86 050	16,6
L	71 460	14,5	48 810	9,4
S	139 031	28,2	144 838	27,9
Total séries générales	287 046	58,3	279 698	53,9
Baccalauréats technologiques				
STI	35 217	7,2	30 790	5,9
STG (ex-STT)	78 894	16,0	69 399	13,4
SMS	13 337	2,7	21 731	4,2
Autres séries technologiques	10 819	2,2	13 966	2,7
Total séries technologiques	138 267	28,1	135 886	26,2
Baccalauréats professionnels				
Production	26 218	5,3	46 561	9,0
Services	40 878	8,3	56 750	10,9
Total séries professionnelles	67 096	13,6	103 311	19,9
Total tous baccalauréats	492 409	100	518 895	100

Source : MEN-DEPP

04 Taux de réussite en 2008 selon l'origine sociale

métropole + DOM

	Bac général	Bac techno.	Bac pro.	Ensemble
Agriculteurs exploitants	92,3	89,1	83,3	89,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	88,1	83,4	79,6	85,0
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	92,7	85,3	80,7	90,6
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>93,6</i>	<i>85,2</i>	<i>78,9</i>	<i>91,9</i>
Professions intermédiaires	89,1	83,0	79,7	86,2
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>93,0</i>	<i>85,6</i>	<i>82,9</i>	<i>91,2</i>
Employés	86,0	80,9	78,2	83,0
Ouvriers	82,9	79,0	76,7	79,7
Retraités	85,5	76,4	72,9	78,9
Autres sans activité professionnelle	79,5	73,5	68,5	75,1
Ensemble	87,9	80,3	77,0	83,5

Source : MEN-DEPP

Cinq ans environ après l'arrêt de leurs études, 82 % des jeunes dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat avaient un emploi en 2007, pour 76 % des titulaires de CAP et BEP et seulement 52 % des jeunes sans aucun diplôme. Depuis 2007, la dégradation de la conjoncture menace les jeunes de difficultés accrues pour s'insérer sur le marché du travail.

La fluidité de l'insertion professionnelle des jeunes sortants dépend de la vitalité du marché du travail, en France comme dans la plupart des pays d'Europe. 220 milliers d'emplois salariés avaient été créés entre les premiers trimestres 2007 et 2008, dans les secteurs économiques « principalement marchands » (graphique 01). Cette hausse de l'emploi (+ 1,4 %) a résulté, comme l'année précédente, de mouvements contradictoires. Les secteurs de la construction (+ 4 %) et des services et du commerce (+ 2 %) ont employé davantage de salariés, tandis que les secteurs de l'industrie en ont perdu (- 1 %), en particulier l'industrie automobile et celle des biens de consommation (à l'exception du groupe pharmacie et parfumerie).

Aussi, les jeunes qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire en 2007 se sont présentés début 2008 sur un marché du travail plus dynamique que leurs prédécesseurs, que leur fonction vise des métiers de production et d'industrie ou de commerce et de services (graphique 02).

Ces répercussions de la conjoncture du marché du travail sur l'insertion professionnelle des jeunes incitent à anticiper les retombées de la dégradation actuelle. Selon les statistiques estimées par la DARES, l'INSEE et Pôle-Emploi, les emplois salariés « principalement marchands » ont diminué de 2,3 % (- 375 000) entre les premiers trimestres 2008 et 2009, et de 3 % dans l'industrie. Dans ces conditions, les jeunes vont éprouver en 2009 des difficultés accrues pour s'insérer sur le marché du travail.

Une formation validée par un diplôme confère des conditions d'emploi et un statut professionnel avantageux. Ainsi, en 2007, cinq ans environ après avoir cessé de se former, 76 % des jeunes diplômés des CAP et BEP et 84 % des bacheliers technologiques et professionnels ont un emploi contre 52 % des jeunes dépourvus d'un diplôme reconnu (graphique 03). À cette échéance de la fin des études, les bacheliers professionnels bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire, à l'aune de la proportion totale d'emplois occupés. Près d'un bachelier sur quatre exerce alors une profession intermédiaire ou est indépendant, et plus d'un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier. Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage, et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi. Les anciens apprentis occupent davantage de postes qualifiés d'ouvriers et sont moins touchés par le chômage que les anciens lycéens pourvus des mêmes diplômes.

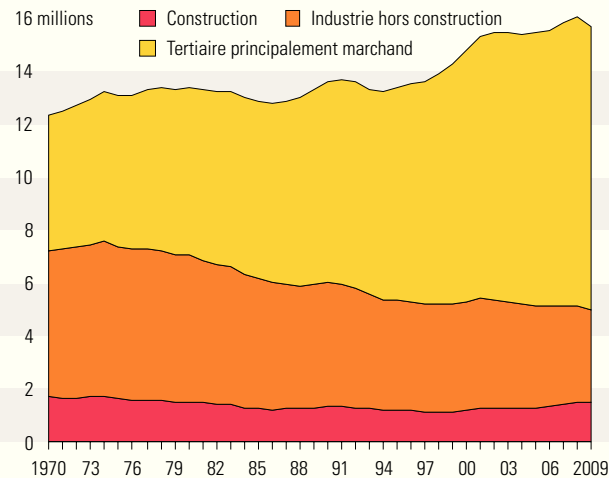
Le graphique 01 se fonde sur les effectifs de salariés des secteurs dits « principalement marchands » rapportés par la DARES et estimés conjointement par l'INSEE, la DARES et Pôle-Emploi ; il porte (comme les taux cités dans le commentaire) sur les situations fin mars. Lire, pour plus de précision, « L'emploi salarié au premier trimestre 2009 », n° 24.1 de la collection « Premières synthèses » de la DARES (juin 2009) et le n° 159 de « Informations rapides » de l'INSEE, collection « INSEE conjoncture » (juin 2009). Ces postes salariés, à l'évolution réactive à la conjoncture économique, représentaient 63 % de l'emploi total fin 2007.

Le graphique 02 est extrait de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) des sortants de lycée, qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. L'indicateur est la proportion de jeunes occupant un emploi (aidé ou non).

Le graphique 03 et le tableau 04 reposent sur les enquêtes Emploi de l'INSEE (ensemble de l'année 2007) et portent sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans, soit de 2000 à 2004. Le graphique 03 porte sur l'ensemble des cohortes et le tableau 04 sur les seules personnes occupant un emploi. Dans le graphique 03, les professions « intermédiaires » réunissent les responsables qui n'ont pas le statut de cadre. Les employés non qualifiés sont les employés de commerce, de services directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique et ambulanciers et les agents de sécurité.

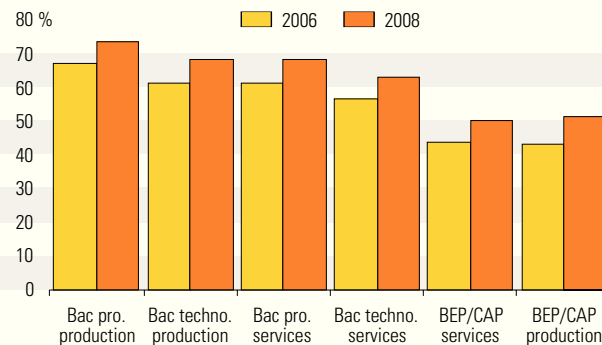
Source : MEN-DEPP, enquêtes Emploi de l'INSEE, estimations INSEE, DARES, Pôle Emploi
Champ : métropole

01 Évolution de l'emploi salarié non marchand par grands secteurs d'activité de 1970 à 2009 (au 30 mars)



Source : MEN-DEPP

02 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent

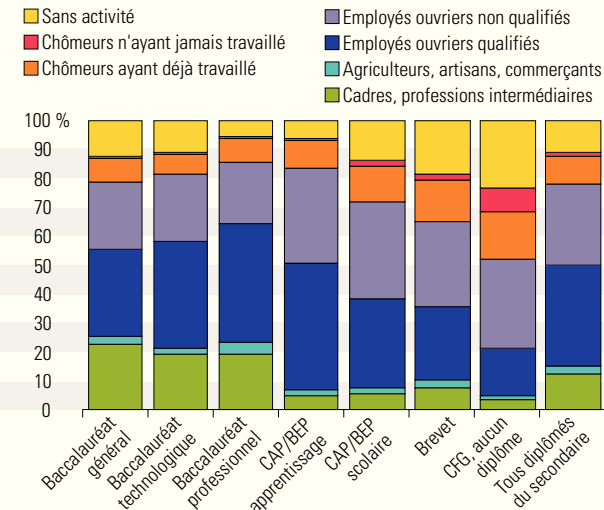


Lecture : 74 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production ayant arrêté leurs études en 2007, occupent un emploi en février 2008 (« aidé » ou non), sur le sous-ensemble des spécialités interrogées.

Nota bene : Ces données portent sur une partie du périmètre des enquêtes IVA : sur les seuls diplômés des spécialités de formations interrogées en 2006, et sortis d'année terminale de préparation de ce diplôme (sans par exemple les diplômés BEP issus de première année de baccalauréat professionnel).

Sources : MEN-DEPP, enquêtes IVA de février 2006 et 2008

03 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2007)



Lecture : en 2007, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 78 % des « diplômés du secondaire » (brevet, CAP, BEP et baccalauréats) avaient un emploi, pour 52 % des jeunes ayant seulement un certificat de formation générale ou n'ayant aucun diplôme.

Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi 2007 de l'INSEE (moyenne annuelle)

04 Proportions de professions supérieures et intermédiaires parmi les emplois (année 2007)

Diplôme	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble de la population occupant un emploi
Diplômés du supérieur	75	78
Baccalauréat général	29	47
Baccalauréat technologique	24	39
Baccalauréat professionnel	22	27
CAP/BEP scolaires	8	24
CAP/BEP apprentis	6	16
Total bacheliers et titulaires des CAP/BEP	17	28
Brevet	12	25
Aucun diplôme	7	10
Tous (y compris diplômés supérieurs)	45	40

en %

Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi 2007 de l'INSEE (moyenne annuelle)

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 24,9 milliards d'euros en 2008. Cette dépense a été multipliée par 2,4 depuis 1980 (en prix constants).

En 2008, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 10 790 euros, soit 35,5 % de plus qu'en 1980.

La collectivité nationale a consacré, en 2008, 24,9 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2007 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, de près de 3,1 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 19,2 % en 2008 (tableau 01).

L'accélération de cette croissance, sensible à partir de 2006, est due d'une part à la prise en compte d'un périmètre élargi de toutes les activités de recherche en université, d'autre part à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,4, mais face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 35,5 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), atteignant 10 790 euros en 2008. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 60 %.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France (11 570 équivalents-dollars en 2006, y compris les activités de recherche et de développement) est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (12 340 équivalents-dollars). Quant au coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de

ses études supérieures, il situe la France aussi en dessous de la moyenne (mais des pays, comme les États-Unis, ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (graphique 02). Ils varient de 9 400 euros par an pour un étudiant d'université publique à 13 220 pour un étudiant de STS, et jusqu'à 14 510 euros pour un élève de CPGE. Les coûts moyens par étudiant en IUT ne sont plus quantifiables depuis la LOLF, en raison de la globalisation des crédits des universités (cela concerne aussi d'autres instituts rattachés).

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 136 760 euros en 2008, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 135 010 euros.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (environ 73 %). La part des collectivités croît pour approcher 10 % en 2008, et celle des ménages s'élève à 9,6 %. Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait, en 2008, le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 10 790 euros à 11 980 euros.

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend ni les activités de formation continue, ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle incluait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs).

À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement) ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI-SIES
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

	métropole + DOM				
	1980	1990	2000	2007	2008
DIE pour le supérieur*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	23,9	24,9
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	10,4	15,2	20,7	24,5	24,9
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	19,0	19,2
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2008 (en euros)	7 430	8 180	9 490	10 610	10 790
Structure du financement initial (en %)					
État		78,5	72,9	72,9	
dont MEN et MESR		68,2	64,7	64,6	
Collectivités territoriales		5,2	9,8	9,9	
Autres administrations publiques**		1,3	0,9	0,9	
Entreprises		5,8	6,8	6,7	
Ménages		9,2	9,6	9,6	

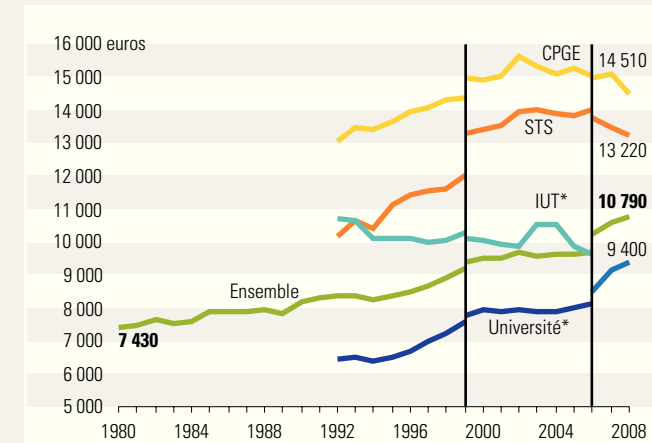
* La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2008.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

** Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.)

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI-SIES

02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2008 (1980-2008)

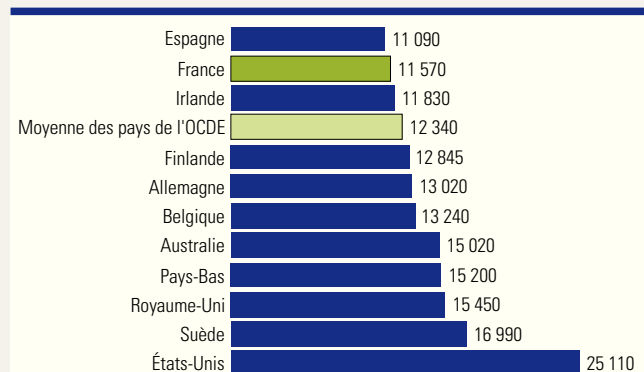


Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

* La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées aux universités.

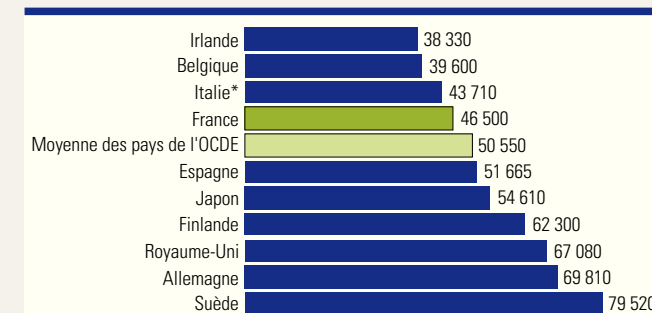
Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI-SIES

Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement en équivalents-dollars (2006)



Source : OCDE, éditions 2009 de *Regards sur l'éducation*

Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (yc recherche) en équivalents-dollars (2006)



* Établissements publics seuls

NB : Les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles

Source : OCDE, éditions 2009 de *Regards sur l'éducation*

En 2008, près de 10 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, et 2,6 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,7 % de la dépense intérieure d'éducation. Tandis que la formation continue bénéficie toujours majoritairement aux salariés les plus qualifiés, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie de diplômes allant du CAP au master.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2008 à 9,9 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2008, cette dépense a augmenté de 33,8 % en euros constants (tableau 01).

Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré.

Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires baisse dans la DIE de 11,6 % à 9,7 %. En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (45,5 %) et l'État (26,8 %). L'État finance notamment la formation de ses agents et celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assurent 15,3 % du financement de l'État (soit 4,1 % du financement total).

Bien que la formation continue soit considérée parfois encore comme « l'école de la deuxième chance », devant bénéficier en priorité aux personnes les moins qualifiées, il apparaît que parmi les salariés et les indépendants, ce sont les cadres (60 %) et les professions libérales (59 %) qui y ont le plus souvent recours (tableau 02). En 2006, 64 % des salariés

possédant un diplôme supérieur au niveau « bac + 2 » ont eu accès à la formation continue et seulement 24 % des salariés sans diplôme.

C'est au moment de l'entrée dans la vie active que le recours à la formation est le plus fréquent : ainsi près de six salariés sur dix entrés sur le marché du travail depuis moins de 5 ans ont suivi une ou plusieurs sessions de formation, alors qu'ils ne sont que 3 sur 10 après 30 ans de vie active. Les chômeurs sont moins nombreux à bénéficier d'une formation (environ un tiers d'entre eux en 2006).

La validation des acquis de l'expérience constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Le nombre de candidats à la VAE qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique est stable depuis deux ans. En 2008, les deux tiers des validations obtenues sont des validations complètes (14 120, en hausse de 3 % par rapport à 2007). Le diplôme le plus recherché reste le BTS (34 % des candidats). De manière plus précise, les deux diplômes les plus demandés relèvent du domaine des services à la personne : le « CAP petite enfance » et le « diplôme d'État d'éducateur spécialisé » comptabilisent respectivement 15 et 11 % de l'ensemble des candidatures.

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2008, environ 4 080 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, 2 016 diplômes complets ayant été octroyés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations.

Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et s'élevant en 2006 à 27,1 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage.

Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (129,4 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (37,8 milliards), le second degré (54,3), le supérieur (24,9) et le champ couvert par cet indicateur (9,9 et 2,6).

Champ : métropole et métropole + DOM
Sources : MEN-MESR-DEPP, MTRSS (DARES)

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

	1980	1990	2000	2007	2008
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	9,8	9,9
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	7,4	9,6	12,1	10,0	9,9
DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,4	2,6
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	0,8	1,1	2,1	2,5	2,6
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,6	9,7
Structure du financement initial (en %) (*)					
État			nc (2)	27,3	26,8
dont MEN-MESR **			nc (2)	4,4	4,1
Collectivités territoriales			nc (2)	14,4	14,2
Autres administrations publiques et CAF			nc (2)	0,2	0,2
Entreprises			nc (2)	46,4	45,5
Ménages			nc (2)	11,7	11,2

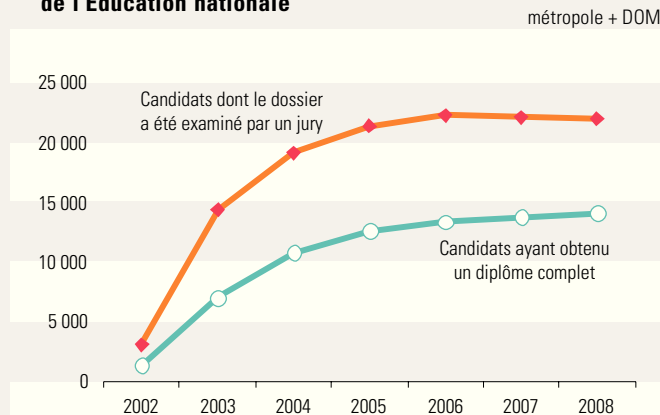
(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).
 (2) Le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003, rend la répartition de 2000 non comparable (nc).

(*) Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999.

(**) Depuis 2003, une part des dépenses de l'État n'est plus comptabilisée en IUFM mais est réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaire.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement professionnel et technologique de l'Éducation nationale



Source : MEN-MESR-DEPP

02 Accès à la formation des salariés et des indépendants au cours des 12 derniers mois (en %)

	Salariés	Indépendants
Ensemble	44	28
Caractéristiques de l'entreprise		
Nombre de salariés*		
0	—	26
De 1 à 9	29	29
De 10 à 19	32	45
De 20 à 49	37	34
De 50 à 500	43	
De 500 à 1 000	47	
1 000 ou plus	53	
Caractéristiques de la personne		
Expérience professionnelle		
Inférieure à 5 ans	58	51
Comprise entre 5 et 10 ans	50	34
Comprise entre 10 et 20 ans	50	34
Comprise entre 20 et 30 ans	41	33
Supérieure à 30 ans	34	19
Catégorie socioprofessionnelle		
Agriculteurs exploitants	—	21
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	—	21
Cadres et professions intellectuelles supérieures	60	59
Professions intermédiaires	58	46
Employés	38	—
Ouvriers	28	—
Diplôme		
Supérieur à bac + 2	64	53
Bac + 2	61	43
Baccalauréat ou équivalent	51	28
CAP/BEP	36	20
BEPC	37	13
Aucun diplôme ou certificat d'études	24	13
Genre		
Homme	45	27
Femme	43	31
Âge		
De 18 à 24 ans	49	23
De 25 à 34 ans	51	32
De 35 à 49 ans	43	31
De 50 à 64 ans	34	23

— : sans objet

Lecture : parmi les personnes ayant un emploi salarié à la date de l'enquête (2006), et entrées dans l'entreprise depuis moins de 5 ans, 58 % ont déclaré avoir eu accès à une formation en 2006.

* Secteur privé uniquement

Champ : salariés et indépendants au moment de l'enquête, métropole

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue, 2006, INSEE

Annexe

Une population scolaire et étudiante en baisse globale, lors des dernières rentrées

En 2008-2009, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de métropole et des départements d'outre-mer (DOM) sont proches de 14,9 millions, dont environ 550 000 pour les DOM. Après la progression enregistrée de 2001 à 2005, ils diminuent de plus de 140 000 lors des trois dernières rentrées.

Les évolutions dépendent du niveau de formation. En raison de la reprise démographique actuelle et du nombre accru de naissances depuis l'année 2000, le premier degré a vu la baisse de ses effectifs prendre fin à la rentrée 2003. Après une hausse de plus de 100 000 écoliers lors des trois rentrées suivantes, ses effectifs sont stables depuis 2006, la progression enregistrée en élémentaire étant compensée par une baisse équivalente en maternelle.

Dans le second degré, la population scolaire accueillie dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale continue en revanche de diminuer, sur un rythme un peu moins soutenu : - 32 000 à la rentrée 2008 soit - 0,6 %, contre - 47 000 et - 77 000 aux rentrées 2007 et 2006. Contrairement aux années antérieures, les effectifs du premier cycle enregistrent une légère hausse, en raison de l'inversion de la tendance démographique. En revanche, après une légère reprise de 2001 à 2005, le second cycle professionnel perd à nouveau des lycéens, un peu plus de 20 000 lors des trois dernières rentrées. La baisse est encore plus nette en second cycle général et technologique, qui perd 66 000 lycéens depuis 2005.

L'apprentissage, qui prépare désormais à des diplômes professionnels de tous niveaux, a connu un fort développement quantitatif. Importante au cours des années 1990, la progression du nombre d'apprentis s'était fortement ralenti au début des années 2000, avant de reprendre depuis 2004, en particulier dans l'enseignement supérieur dont les formations accueillent maintenant près de 100 000 apprentis (sur un total proche de 440 000 à la rentrée 2008). Enfin, les effectifs des enseignements secondaire agricole et « spécial santé » sont relativement stables ces dernières années, aux environs de 150 000 et 75 000, respectivement.

Depuis 1980, on a assisté à un quasi-doublement de la population étudiante (toutes formations comprises). Le mouvement de progression a laissé place depuis plus de dix ans à des évolutions de moindre ampleur et de sens opposés : stagnation voire recul des effectifs à la fin des années 90, hausse de 120 000 de 2000 à 2005 suivie d'une baisse de 50 000 aux deux rentrées suivantes, puis d'une stabilisation globale en 2008, alors que les disciplines universitaires générales continuent de perdre des étudiants.

***Population scolaire et étudiante.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en métropole et dans les départements d'outre-mer (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions, et non des étudiants.*

Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants

métropole + DOM, public + privé

Effectifs en milliers	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Premier degré (1)						
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 578,4	2 551,1	2 535,4
CP - CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 016,9	4 047,3	4 062,3
ASH	129,8	91,2	58,7	48,7	46,8	46,0
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 644,1	6 645,1	6 643,6
Second degré (2)						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 100,6	3 084,0	3 088,5
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	719,7	713,4	703,1
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 491,2	1 470,0	1 446,9
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	106,6	104,0	101,3
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7
Second degré Agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	155,0	153,5	151,6
Centres de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	417,7	433,7	435,9
Spécial Santé « scolarisés »	96,2	88,2	81,4	77,0	76,4	75,5
Enseignement supérieur						
Total enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 253,8	2 231,5	2 231,7
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 965,7	14 911,6	14 878,1

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Les effectifs des EREA sont répartis selon la formation suivie par les élèves.

(3) Hors doubles-comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu moins de 55 000 écoles, maternelles et élémentaires, en 2008 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, lycées professionnels et lycées, publics ou privés).

La relance et la réorganisation récentes de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer un peu plus de 8 000 établissements, soit dans les « réseaux ambition réussite » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent 254 collèges et 1 710 écoles à la rentrée 2008.

Évolution du nombre d'établissements

métropole + DOM – secteurs public et privé

Écoles	1980-1981	1990-1991	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Public					
Écoles maternelles	15 996	18 829	17 250	17 000	16 748
Écoles élémentaires	45 664	39 009	33 040	32 928	32 750
Total	61 660	57 838	50 290	49 928	49 498
Privé					
Écoles maternelles	363	419	160	213	194
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 217	5 188	5 183
Total	7 026	6 385	5 377	5 401	5 377
Total public + privé	68 686	64 223	55 667	55 329	54 875

Établissements du second degré	1980-1981	1990-1991	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Public					
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 238	5 247	5 260
LP (LEP, CET)	1 353	1 362	1 043	1 027	1 012
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 554	1 563	1 567
EREA (ENP)	nd	82	80	80	80
Total	7 378	7 757	7 915	7 917	7 919
Privé					
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 773	1 778	1 771
LP (LEP, ETC)	978	809	653	660	660
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 069	1 063	1 063
Total	3 929	3 913	3 495	3 501	3 494
Total public + privé	11 307	11 670	11 410	11 418	11 413

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2008 (public)

	Réseaux « ambition réussite »	Réseaux « de réussite scolaire »
Écoles	1 710	5 259
maternelles	796	2 235
élémentaires	914	3 024
Collèges	254	851

Les diplômes délivrés

En 2008, l'Éducation nationale a délivré au total près d'1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : un peu plus de 600 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième, un peu plus de 500 000 baccalauréats, dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent plus de 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation : tandis que le nombre d'admis au CAP est ainsi quasiment divisé par 2 (tendance qui s'interrompt et même s'inverse lors des 2 dernières sessions), le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980 et compte maintenant plus de 100 000 lauréats (contre 25 000 en 1990). Le nombre d'admis aux différents examens évolue aussi en fonction des tendances démographiques, actuellement à la baisse, dans l'enseignement secondaire.

La progression du nombre d'admis se trouve en revanche soutenue ou renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990 ils gagnent ainsi 3 points au baccalauréat professionnel, 6 au BEP, 9 au brevet, environ 12 points au baccalauréat général et technologique, et plus de 15 points enfin, au CAP.

Évolution des diplômes délivrés

	1990	1995	2000	2006	2007	2008
métropole + DOM						
Brevet						
présents	803 156	805 317	771 589	788 148	776 341	749 014
admis	584 453	592 153	601 110	620 168	634 369	614 872
% succès	72,8	73,5	77,9	78,7	81,7	82,1
CAP						
présents	415 825	363 355	287 945	170 869	173 302	177 724
admis	269 798	260 673	215 623	132 192	137 972	143 155
% succès	64,9	71,7	74,9	77,4	79,6	80,5
BEP						
présents	230 625	284 770	285 799	247 095	241 808	237 555
admis	161 811	188 224	208 559	182 131	181 436	180 382
% succès	70,2	66,1	73,0	73,7	75,0	75,9
Baccalauréat général						
présents	332 638	382 310	339 380	326 674	321 233	318 137
admis	250 864	287 046	271 155	282 788	281 733	279 698
% succès	75,4	75,1	79,9	86,6	87,7	87,9
Baccalauréat technologique						
présents	169 406	183 154	193 107	181 950	173 545	169 159
admis	115 808	138 267	152 778	140 707	137 605	135 886
% succès	68,4	75,5	79,1	77,3	79,3	80,3
Baccalauréat professionnel						
présents	33 095	90 716	117 019	130 037	133 748	134 225
admis	24 602	65 936	92 617	100 562	104 975	103 311
% succès	74,3	72,7	79,1	77,3	78,5	77,0

Chômage des jeunes et des actifs

Le souci de ne pas masquer une série statistique importante nous conduit à présenter en annexe les données sur le chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui figuraient auparavant dans l'indicateur 12, modifié cette année pour améliorer comparaisons entre pays et évaluation des bénéficiaires retirés des études.

L'exposition au chômage des jeunes âgés de 15-24 ans soulève en effet des problèmes d'interprétation, comparée entre niveaux de diplômes et entre pays. Les bénéficiaires associés à la possession d'un niveau élevé de diplôme sont sous-estimés, du fait des effets, impossibles à dissocier et en sens inverse, des durées différentes écoulées depuis la fin de leurs études. Les comparaisons entre pays sont également malaisées, les apprentissages sous contrat des plus jeunes (15-19 ans) engendrant des différences d'engagement dans la vie active, sources de discordances entre « taux » de chômage, rapportés aux seuls actifs, et « parts », rapportées à l'ensemble de la population.

Chômage des jeunes âgés de 15-24 ans et de l'ensemble des actifs

en %

	Jeunes de 15 à 24 ans		Ensemble des actifs Taux de chômage		
	Taux de chômage	% de chômeurs	Ensemble	Au mieux le brevet	CAP, BEP, bac et plus
Mars 1980	13,9	7,7	6,1	6,9	5,0
Mars 1985	23,7	12,3	10,2	12,3	8,0
Janvier 1990	18,1	8,0	9,2	12,5	6,6
Mars 1995	24,0	9,2	11,6	15,6	9,1
Mars 2000*	19,3	7,2	10,0	15,5	7,5
Année 2005*	20,3	7,8	8,9	13,0	7,2
Année 2006	21,4	8,2	8,8	13,3	7,1
Année 2007	18,9	7,3	8,0	12,4	6,4
Année 2008	18,3	7,2	7,4	11,9	5,9

* rupture de série entre 2000 et 2005

Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle depuis 2005)

Niveaux de formations

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

Niveau Vbis : sorties de 3^e générale, de 4^e et 3^e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE ; en anglais : ISCED)

CITE 1 : enseignement primaire

CITE 2 : enseignement secondaire de premier cycle

CITE 3 : enseignement secondaire de second cycle

CITE 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

CITE 5 : enseignement supérieur de premier et second cycles

CITE 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'UNESCO au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat.

Les publications réalisées par la DEPP

Les publications du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réalisées par la DEPP présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettront au lecteur, par delà les données contenues dans le présent ouvrage, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

> L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 29 indicateurs qui couvrent l'ensemble du système, **du baccalauréat au doctorat**, activités de recherche et formation continue comprises. Des éléments de **comparaisons internationales** permettent de situer la France par rapport aux pays de l'OCDE.

16 euros,
édition n° 2, décembre 2008.

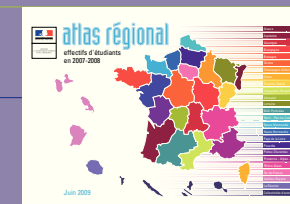
> Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche



Une **information statistique** détaillée sur tous les domaines de l'Éducation nationale avec des textes clairs et synthétiques, des définitions, des références documentaires et un index.

26 euros,
septembre 2009.

> Atlas régional effectifs d'étudiants en 2007-2008



Cette publication est un document de base pour toute approche territoriale, nationale et régionale, du **système d'enseignement supérieur**. Il constitue un outil permettant aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de **disposer d'une vision exhaustive** commune de l'état des lieux et de son évolution récente.

15 euros,
édition 2009.

> Éducation & formations



Revue d'étude et d'information dont les **articles** traitent des **grands enjeux de l'École**. Une publication de la DEPP qui s'ouvre à tous les acteurs du système éducatif.

Vente uniquement au numéro
2001 et 2002 : 12,20 euros.
À partir de 2003 : 13 euros.

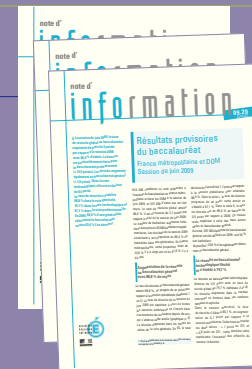
> Les dossiers



Chaque dossier, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente **un rapport complet et détaillé** sur un des aspects du système éducatif français. Une large part est faite aux aspects méthodologiques nécessaires à la compréhension des résultats.

À partir du n° 141 : 15 euros.

> La note d'Information de la Depp est publiée de façon continue au cours de l'année pour assurer une diffusion rapide de l'information statistique.



Chaque note fait le point sur un des aspects du système éducatif et donne, sous forme synthétique et claire, **l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études**.

**> vous recherchez
une information statistique
Demandes téléphoniques
ou écrites**

Centre de documentation
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Téléphone
01 55 55 73 58
Courriel
depp.documentation@education.gouv.fr

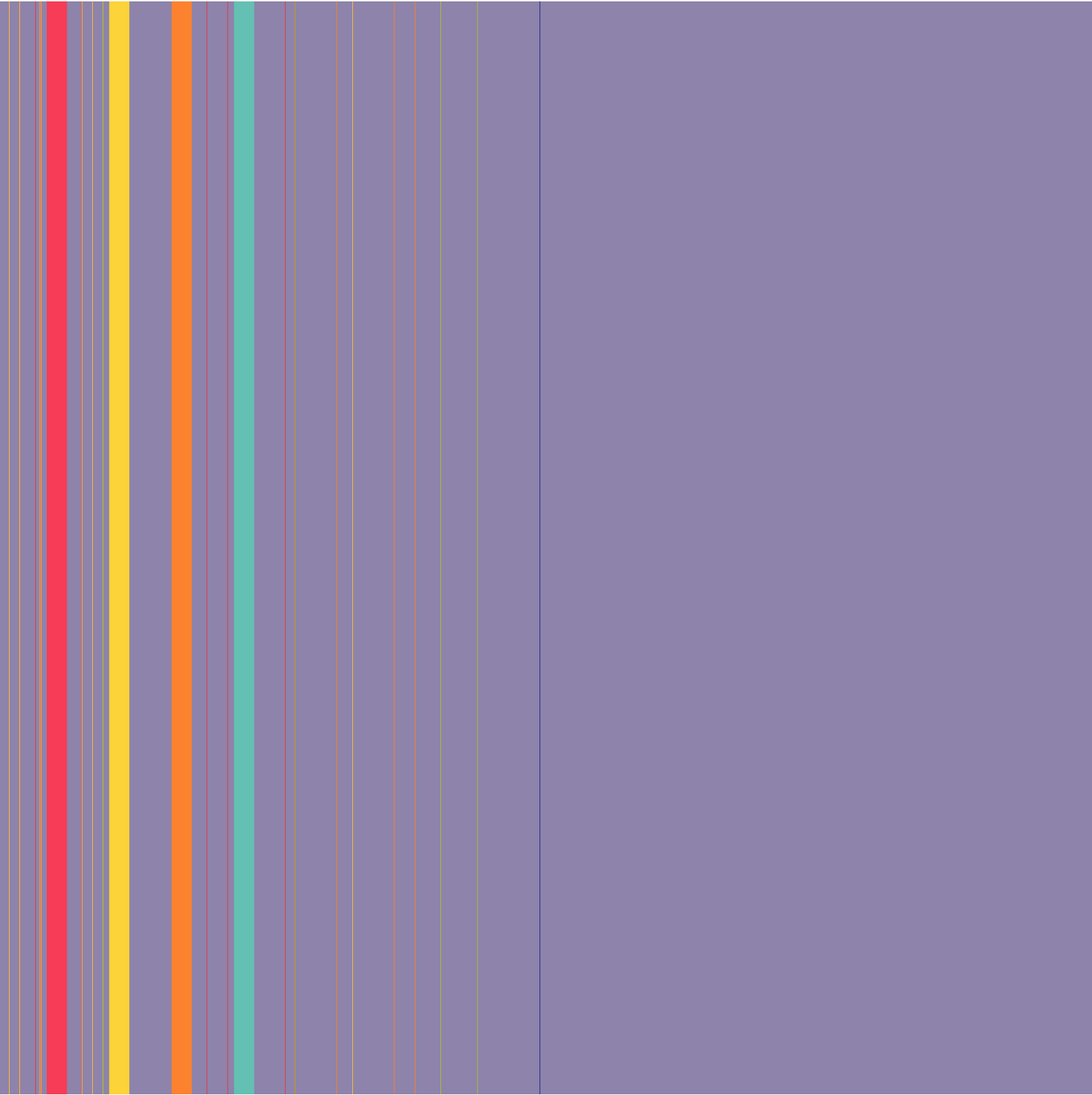
**> vous désirez consulter
une publication de la
direction de l'évaluation,
de la prospective et
de la performance sur Internet**

www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

**> vous désirez obtenir
des publications de la
direction de l'évaluation,
de la prospective et
de la performance**

Catalogues, achats,
abonnements

DEPP
Département de la valorisation
et de l'édition
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15



l'état de l'École

Activités
Coûts
Résultats
Comparaisons internationales

16 €

DEP 005 09350
ISSN 1152-5088

Dépôt légal
4^e trimestre 2009
ISBN 2-11-097807-3

collection

l'état de l'École

thématique

Système éducatif français

titre du document

l'état de l'École : 30 indicateurs
sur le système éducatif français

éditeur

DEPP/Département
de la valorisation et de l'édition

date de parution

Novembre 2009

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.fr



9 782110 978073

ministère
éducation
nationale

